ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 1 NOVEMBRE 2022 – 19 h 30

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
NOVEMBER 1, 2022 – 7:30 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT

3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD OCTOBER 4, 2022

5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

a) Liste des comptes payés du 7 septembre 2022 au 5 octobre 2022 au montant de 1 302 474,80 $ / List of accounts paid from September 7 to October 5, 2022, in the amount of $1,302,474.80

b) Dépôt des rapports financiers 2021 audités / Tabling of the 2021 audited financial reports

c) Amendements budgétaires mensuels – Septembre 2022 / September 2022 monthly budget amendments

d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 15 août 2022 et que ce document conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the minutes of the August 15, 2022 Finance Advisory Committee and Budget Monitoring meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203

e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 7 septembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the September 7, 2022 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204

f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur les demandes de démolition du 30 juin 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.224 / Tabling of the June 30, 2022 minutes of the Demolition Requests Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.224

g) Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 15 juillet et du 23 septembre 2022 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the July 15, and September 23, 2022 minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.206

h) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 28 avril 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the April 28, 2022 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205

i) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur la mobilité active et durable du 8 juillet 2022 et que ce document conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.213 / Tabling of the July 8, 2022 minutes of the Active and Sustainable Mobility Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.213

j) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de gestion des cimetières Protestant Old Chelsea et des Pionniers du 17 août 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.226 / Tabling of the August 17, 2022 minutes of the Old Chelsea Protestant and Pioneer Cemeteries Management Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.226

k) Dépôt des certificats des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement de zonage numéro 1215-22 et le règlement de lotissement numéro 1216-22 / Tabling of the certificates of the results of the registration procedure of qualified voters for the zoning by-law number 1215-22 and the subdivision by-law number 1216-22

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

a) Octroi du contrat pour le transport de l'abrasif pour la saison hivernale 2022-2023 / Awarding of the contract for the transport of abrasive material for the 2022-2023 winter season

b) Octroi du contrat pour des travaux d'installation d'un système de traitement des eaux usées / Awarding of the contract for the installation of a wastewater treatment system

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

a) Mandat pour des services juridiques à la firme d'avocats RPGL S.E.N.C.R.L. pour les années 2023 et 2024 / Mandate to the firm RPGL lawyers L.L.P. for legal services for 2023 and 2024

b) Mandat pour la signature d'une transaction et quittance – Dossier de la Cour Supérieure numéro 550-17-008594-150 / Mandate for the signature of a transaction and discharge – Superior Court File Number 550-17-008594-150

c) Mandat pour la signature d'une transaction et acte d'acquiescement à la demande – Dossier de la Cour Supérieure numéro 550-17-011555-206 / Mandate for the signature of a transaction and deed of acquiescence to the request - Superior Court file number 550-17-011555-206

6.6) DIVERS / VARIOUS

a) Désignation d'un célébrant / Designation of an officiant

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

a) Dérogation mineure – Superficie maximale de construction – 36, chemin de la Côte-d'un-Mille – District électoral 1 / Minor exemption – Maximum surface for construction – 36 chemin de la Côte-d'un-Mille – Electoral district 1

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseignes – 11, chemin Notch – District électoral 6 / Site planning and architectural integration program – Signs – 11, chemin Notch – Electoral district 6

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

a) Avant-projet de lotissement – Lot 6 308 410 au cadastre du Québec – Projet de la Ferme Hendrick Phase 5 – District électoral 2 / Preliminary Subdivision Proposal – Lot 6 308 410 of the Québec cadastre – Hendrick Farm Development Phase 5 – Electoral district 2

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1242-22 et avis de motion – Règlement sur les demandes de démolition / Presentation and tabling of the draft by-law number 1242-22 and notice of motion – By-law on demolition requests

b) Adoption du projet de règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition / Adoption of the draft by-law number 1242-22 – By-law on demolition requests

c) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1243-22 et avis de motion – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments / Presentation and tabling of the draft by-law number 1242-22 and notice of motion – By-law on building occupation and maintenance

d) Adoption du projet de règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments / Adoption of the draft by-law number 1242-22 – By-law on building occupation and maintenance

7.5) DIVERS / VARIOUS

a) Remplacement du nom « Chemin Cuzner » par le nom « Chemin Highland d'Hiver » - District électoral 6 / Replace the name « Chemin Cuzner » by the name « Chemin Highland d'Hiver » - Electoral district 6

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

a) Autorisation pour l'installation de panneaux interdisant le stationnement sur le chemin Burnett / Authorization for the installation of signs to prohibit parking on chemin Burnett

b) Autorisation pour l'installation de panneaux interdisant le stationnement sur le chemin Marie-Burger / Authorization for the installation of signs to prohibit parking on chemin Marie-Burger

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

a) Demande d'appui financier par le Centre Meredith / Request for financial support by the Meredith Centre

b) Nomination d'un membre pour siéger au comité de gestion des cimetières Protestant Old Chelsea et des Pionniers / Nomination of a member on the Old Chelsea Protestant and Pioneer Cemeteries Management Committee

c) Demande de modification des tarifs de location des salles communautaires / Request to modify the rental rates for community halls

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 4 octobre 2022 soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 4 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 4 octobre 2022 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale adjointe, M. Nicolas Falardeau, Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable et Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 17 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

274-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

7.4 a) Adoption du règlement numéro 1241-22 – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea

Ajouter :

6.6 a) Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines - Budget 2023 et programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025 – Approbation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 OCTOBRE 2022

275-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 6 septembre 2022 et celui de la session extraordinaire du 20 septembre 2022 soient et sont par la présente adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 4 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE 2022 AU MONTANT DE 1 413 233,35 $

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – JUILLET ET AOÛT 2022

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – AOÛT 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 15 AOÛT 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 10 AOÛT 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

276-22

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DU CHEMIN D'ACCÈS PRIVÉ POUR LE POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE POUR LES TROIS PROCHAINES SAISONS HIVERNALES

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement et le déglaçage du chemin d'accès privé au poste de pompage d'eau brute est échu depuis le 30 avril 2022;

ATTENDU QU'UNE entente notariée est intervenue entre les propriétaires du 30, chemin Church et la Municipalité pour le partage des coûts annuels reliés au déneigement de ce chemin d'accès;

ATTENDU QUE la répartition est de 35,30 % pour les propriétaires du 30, chemin Church et 64,70 % pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public en juillet 2022 pour le contrat de déneigement et déglaçage de ce chemin pour une période de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit une durée totale de cinq (5) ans et qu'aucune soumission ne fut reçue;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Gestion Justin Meunier inc. pour le contrat de déneigement et déglaçage de ce chemin pour une période de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit une durée totale de cinq (5) ans;

276-22 (suite)

ATTENDU QUE la compagnie Gestion Justin Meunier inc. a soumis un prix au montant de 21 856,75 $, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 19 958,12 $ pour les trois (3) prochaines saisons hivernales;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Gestion Justin Meunier inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les coûts de déneigement et de déglaçage du chemin d'accès privé seront remboursés par le budget de fonctionnement et les propriétaires du 30 chemin Church;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat de déneigement et de déglaçage du chemin d'accès privé au poste de pompage d'eau brute pour une période de trois (3) ans au montant de 21 856,75 $, incluant les taxes, à la compagnie Gestion Justin Meunier inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité facture annuellement les propriétaires du 30, chemin Church pour leur portion du contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-443 (Enlèvement de la neige) pour 2022 et seront budgétés annuellement par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

277-22

OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALISAGE DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

ATTENDU QUE le contrat pour le balisage du sentier Voie Verte Chelsea est échu depuis le 31 mars 2022;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Lafleur de la Capitale (Québec) inc. pour le balisage du sentier Voie Verte Chelsea pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE la compagnie Lafleur de la Capitale (Québec) inc. a soumis un prix au montant de 55 877,85 $, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 51 028,28 $;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission;

277-22 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafleur de la Capitale (Québec) inc. pour le balisage du sentier Voie Verte Chelsea est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE les coûts pour le balisage du sentier Voie Verte Chelsea seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour le balisage du sentier Voie Verte Chelsea pour la saison hivernale 2022-2023 au montant de 55 877,85 $, incluant les taxes, à la compagnie Lafleur de la Capitale (Québec) inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-447 (Services techniques – Balisage sentier hivernal) pour 2022 et seront budgétés pour 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

278-22

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abrasifs 5-10 pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 septembre 2022 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE ($/TM)	PRIX TOTAL pour 3 500 tonnes (taxes incluses)
Construction DJL inc.	21,85 $	76 458,38 $
Lafarge Canada inc.	23,00 $	80 482,50 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Construction DJL inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

278-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture d'abrasifs 5-10 pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 76 458,38 $, incluant les taxes, à la compagnie Construction DJL inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-621 (Pierre, concassé, gravier) pour l'année 2022 et le solde de cet engagement sera budgété en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-22

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LE REMPLACEMENT DU DEUXIÈME SERVEUR À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, le remplacement du deuxième serveur a été approuvé et un montant net de 28 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QU'IL est primordial que la Municipalité procède au remplacement du deuxième serveur, puisque celui-ci est désuet et qu'il est fortement recommandé d'avoir toujours deux serveurs pleinement fonctionnels pour assurer un bon fonctionnement en cas de panne majeure;

ATTENDU QUE Microrama Informatique inc. a soumis un prix au montant de 20 696,24 $, incluant les taxes, pour l'achat du serveur, ce qui représente un montant net de 18 898,43 $;

ATTENDU QUE d'autres montants sont à prévoir pour les frais d'installation, programmation, etc;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue pour l'achat du serveur;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Microrama Informatique inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le coût pour l'ensemble du projet, incluant l'achat du serveur, sera financé par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans pour un montant maximal de 28 000,00 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour le remplacement du deuxième serveur à Microrama Informatique inc. pour un montant maximal net de 28 000,00 $, incluant l'achat du serveur.

279-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation maximum de 28 000,00 $ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau - Administration).

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Kimberly Chan	– Dominic Labrie
– Christopher Blais	
– Rita Jain	
– Cybèle Wilson	
– Enrico Valente	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

280-22

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME HKR CONSULTATION INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 105 (ENTRE LES CHEMINS D'OLD CHELSEA ET CHURCH) AINSI QUE LE CHEMIN MILL

ATTENDU QUE par la résolution numéro 144-22, le conseil a octroyé un contrat à la firme HKR Consultation inc. au montant de 370 265,49 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de la route 105 (entre les chemins d'Old Chelsea et Church) ainsi que le chemin Mill;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE l'évaluation environnementale de site phase 2 s'est avérée nécessaire ainsi que neuf prélèvements manuels pour échantillon environnemental afin de réaliser conformément cette analyse;

ATTENDU QUE la firme HKR Consultation inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 1	Évaluation environnementale de site phase 2 et prélèvements manuels supplémentaires	27 755,00 $
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		27 755,00 $
	TPS (5 %)	1 387,75 $
	TVQ (9,975 %)	2 768,56 $
	TOTAL	31 911,31 $

280-22 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 31 911,31 $, incluant les taxes, pour l'avenant 1;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de la route 105 (entre les chemins d'Old Chelsea et Church) ainsi que le chemin Mill, seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1175-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les l'avenant 1 pour le réaménagement de la route 105 (entre les chemins d'Old Chelsea et Church) ainsi que le chemin Mill, à la firme HKR Consultation inc. pour un montant de 31 911,31 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1175-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-22

MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS S.E.N.C.R.L. POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES SUR LE LOT 3 030 850, PORTANT LE MATRICULE 5745-60-4209-0-000-0000

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, la parcelle de terrain dont le numéro de matricule est 5745-60-4209-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur, a été inscrite à des propriétaires dont l'adresse postale est inconnue et par conséquent, a été inscrite au soin de la Municipalité;

ATTENDU QUE les comptes de taxes et les montants de taxes dus pour la période du 1er mars 2020 au 1er septembre 2022 demeurent impayées;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de mandater la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L. aux fins de récupérer les montants dus ainsi que de prendre tous les recours afin d'acquérir le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil mandate la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L., sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, province de Québec, J8P 1K6, aux fins d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de récupérer les taxes en arrérages pour la période du 1er mars 2020 au 1er septembre 2022, ainsi que les intérêts et les pénalités accumulés au 4 octobre 2022 et ce, pour la propriété portant le numéro de matricule 5745-60-4209-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

281-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité désire acquérir cette parcelle de terrain adjacent au sien.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-412 (Honoraires professionnels – Services juridiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

282-22

MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS, S.E.N.C.R.L. POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES SUR LE LOT 3 030 885, PORTANT LE MATRICULE 5745-73-2383-0-000-0000

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, la parcelle de terrain dont le numéro de matricule est 5745-73-2383-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur, a été inscrite à des propriétaires dont l'adresse postale est inconnue et par conséquent, a été inscrite au soin de la Municipalité;

ATTENDU QUE les comptes de taxes et les montants de taxes dus pour la période du 1er mars 2020 au 1er septembre 2022 demeurent impayées;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de mandater la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L. aux fins de récupérer les montants dus ainsi que de prendre tous les recours afin d'acquérir le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil mandate la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L., sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, province de Québec, J8P 1K6, aux fins d'entreprendre les procédures légales nécessaires afin de récupérer les taxes en arrérages pour la période du 1er mars 2020 au 1er septembre 2022, ainsi que les intérêts et les pénalités accumulés au 4 octobre 2022 et ce, pour la propriété portant le numéro de matricule 5745-73-2383-0-000-0000 suivant le rôle d'évaluation en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité désire acquérir cette parcelle de terrain pour avoir accès au ponceau transversal sur le chemin Reid.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-412 (Honoraires professionnels – Services juridiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 OCTOBRE 2022

283-22

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (RITC) – TRANSCOLLINES - BUDGET 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2023-2024-2025 – APPROBATION

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines a adopté son budget 2023 par le biais de la résolution R22-09-61, et son programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 par le biais de la résolution R22-09-64;

ATTENDU QU'IL est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté de même que le PTI 2023-2024-2025;

ATTENDU QUE la quote-part du budget 2023 pour la Municipalité de Chelsea s'élève à 238 869,50 $;

ATTENDU QUE le PTI de Transcollines représente aucun investissement pour la Municipalité de Chelsea pour 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines a présenté à ce conseil leur budget 2023 et PTI 2023-2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu d'approuver le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines, le tout tel qu'adopté par son conseil d'administration et annexé aux présentes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le Service des finances de la Municipalité à émettre à la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines les chèques requis pour payer toute quote-part afférente à la charge de la Municipalité pour l'année 2023 jusqu'à un maximum de 238 869,50 $.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-22

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 458 000,00 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 458 000 $ qui sera réalisé le 3 novembre 2022, réparti comme suit :

284-22 (suite)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
589-03	232 400 $
1009-17	533 700 $
1010-17	45 800 $
823-12	207 500 $
824-12	253 500 $
825-12	180 000 $
835-12	94 400 $
923-15	244 700 $
924-15	18 700 $
924-15	21 300 $
944-15	81 700 $
956-16	157 900 $
956-16	874 800 $
992-16	88 500 $
992-16	1 718 500 $
813-12	63 600 $
780-11	7 400 $
850-13	1 600 $
788-11	116 000 $
788-11	36 960 $
848-12	148 412 $
956-16	27 185 $
1010-17	6 293 $
1074-18	126 200 $
1196-21	390 000 $
1236-21	184 350 $
1236-21	596 600 $

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 924-15, 956-16, 992-16, 813-12, 780-11, 788-11, 848-12, 1010-17, 1074-18, 1196-21 et 1236-21, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 novembre 2022;

- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mai et 3 novembre de chaque année;

- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

284-22 (suite)

- toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

  BANQUE NATIONALE DU CANADA
  SUCCURSALE 10201
  250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
  GATINEAU, QC J8Z 1S9

- QUE les obligations soient signées par le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 924-15, 956-16, 992-16, 813-12, 780-11, 788-11, 848-12, 1010-17, 1074-18, 1196-21 et 1236-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

285-22

PERMANENCE DE MME NADINE BRISSON AU POSTE D'AGENTE AU PROGRAMME DE VIDANGE, INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS SEPTIQUES

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 125-22, la Municipalité embauchait Mme Nadine Brisson au poste d'agente au programme de vidange, inspection et émission des permis septiques, et ce, à compter du 10 avril 2022;

285-22 (suite)

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Chef de division – inspections et permis, M. Michel Beaulne, est favorable et qu'il recommande la permanence de Mme Brisson;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Mme Brisson en date du 10 octobre 2022 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que Mme Nadine Brisson soit confirmée à titre d'employée permanente au poste d'agente au programme de vidange, inspection et émission des permis septiques et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés syndiqués cols blancs de la Municipalité en date du 10 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

286-22

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 827

ATTENDU QUE, depuis on embauche, l'employé numéro 827 a un taux d'absentéisme élevé et que son rendement au travail ne correspond pas aux attentes de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'employé no. 827 a récemment commis un manquement à une politique de la Municipalité;

ATTENDU QU'IL convient de ne pas nommer le nom de l'employé aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public de celle-ci, mais que tous les membres du conseil municipal présents connaissent son identité;

ATTENDU QU'après analyse et discussion, les membres du conseil sont d'opinion que l'employé no. 827 doit être congédié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil décrète le congédiement de l'employé no. 827 en date du 19 septembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

287-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment pour le commerce « Olivia »;

ATTENDU QUE les dimensions de l'enseigne en polyuréthane imitant le bois avec cadrage en bois seront de 0,89 m X 3,3 m;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment pour le commerce « Olivia » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20030;
- aux documents transmis par courriel le 29 août 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1214-22 – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

288-22 (suite)

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement numéro 635-05 relatif au plan d'urbanisme en vigueur par un plan d'urbanisme révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l 'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la session ordinaire tenue le 5 juillet que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le « Règlement numéro 1214-22 – Règlement sur le plan d'urbanisme », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Kimberly Chan	– Dominic Labrie
– Christopher Blais	– Enrico Valente
– Rita Jain	
– Cybèle Wilson	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

289-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1215-22 – RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

289-22 (suite)

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement de zonage numéro 636-05 en vigueur par un règlement de zonage révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

ATTENDU QUE le second projet de règlement fut présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Règlement numéro 1215-22 – Règlement de zonage », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Kimberly Chan	– Dominic Labrie
– Christopher Blais	– Rita Jain
– Cybèle Wilson	– Enrico Valente
– Pierre Guénard	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 OCTOBRE 2022

290-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1216-22 –
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea doit adopter dans un délai de deux ans tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la demande de la Municipalité de Chelsea, le ministre a prolongé d'un an le délai imparti;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et de remplacer le règlement de lotissement numéro 637-05 en vigueur par un règlement de lotissement révisé en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mars 2022 et lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

ATTENDU QUE des consultations publiques se sont tenues les 18 et 19 mai 2022 et les 13 et 14 juin 2022;

ATTENDU QUE le second projet de règlement fut présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1216-22 – Règlement de lotissement », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

289-22 (suite)

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Kimberly Chan	– Dominic Labrie
– Christopher Blais	– Enrico Valente
– Rita Jain	
– Cybèle Wilson	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

291-22

DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS D'AJOUTER QUATRE LOTS AU PÉRIMÈTRE URBAIN DE FARM POINT

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) en février 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est dans le processus de modifier son Plan d'urbanisme en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé et son règlement de zonage en concordance avec le Plan d'urbanisme révisé;

ATTENDU QUE la Municipalité constate que le plan des grandes affectations du territoire du SAD exclut du périmètre urbain de Farm Point les lots résidentiels 3 031 878 et 3 031 875 au cadastre du Québec, connus comme les 15 et 19 chemin St-Clément et les lots 3 031 845, 3 031 866 et 3 031 847 au cadastre du Québec, connus comme les 30 et 32 chemin du Pont;

ATTENDU QUE les lots 3 031 878 et 3 031 875 au cadastre du Québec, connus comme les 15 et 19 chemin St-Clément, sont situés au centre du périmètre urbain de Farm Point, adjacents à l'artère principale du noyau villageois, et étaient autrefois inclus dans le pôle de services secondaires de Farm Point identifié sur le plan des affectations du sol du SAD précédent de la MRC;

ATTENDU QUE les lots 3 031 845, 3 031 866 et 3 031 847 au cadastre du Québec, connus comme les 30 et 32 chemin du Pont, sont désormais entourés par d'autres propriétés qui elles ont été incluses au périmètre urbain de Farm Point, dont toutes les autres propriétés sur le chemin du Pont, ainsi que le lot 4 221 580 connu comme la Carrière Déry;

ATTENDU QUE selon toute apparence, l'omission de ces quatre lots du périmètre urbain de Farm Point n'était pas le fruit d'une décision politique songée, mais le résultat d'une erreur technique;

ATTENDU QUE le conseil estime qu'il n'y a aucune raison d'exclure ces lots du périmètre urbain de Farm Point;

ATTENDU QUE la MRC est sur le point d'adopter un projet de règlement omnibus modifiant le SAD;

291-22 (suite)

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de profiter de ce projet de règlement omnibus modifiant le SAD pour ajouter ces quatre lots au périmètre urbain de Farm Point;

ATTENDU QUE le conseil comprend que l'ajout de ces lots augmente la superficie totale du périmètre urbain de Farm Point et qu'une approbation du MAMH sera requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'ajouter les lots 3 031 878 et 3 031 875 au cadastre du Québec, connus comme les 15 et 19 chemin St-Clément et les lots 3 031 845, 3 031 866 et 3 031 847 au cadastre du Québec, connus comme les 30 et 32 chemin du Pont, au périmètre urbain de Farm Point dans le cadre du règlement omnibus modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et secrétaire trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

292-22

REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – M. BENOIT DELAGE

ATTENDU QUE le comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) a été mis en place en mars 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 926-15 constituant le comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Delage a été nommé membre pour siéger au comité le 9 janvier 2017, par la résolution 22-17;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) a été établit en remplacement du comité consultatif des ressources naturelles, par la résolution 10-22;

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Delage a présenté sa décision de se retirer du CCEDCC en date du 22 août 2022;

ATTENDU QUE les membres du CCEDCC, anciennement CCRN, ont été informés de la décision de M. Benoit Delage lors d'une rencontre tenue le 22 août 2022;

292-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu d'accepter la décision de Monsieur Delage de quitter son poste au sein du CCEDCC, anciennement connu comme étant le CCRN.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil adresse ses sincères remerciements à Monsieur Delage pour son implication, son soutien et sa précieuse collaboration au sein de ce comité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

293-22

DÉPART DE POMPIERS – M. BRIAN MIDDLEMISS ET M. DOMINIQUE DAGENAIS

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel le 26 juin dernier de M. Brian Middlemiss indiquant qu'il démissionnait en date du 27 juin 2022, et ce, après 9 années de service exemplaire;

ATTENDU QUE M. Ethier a également reçu un courriel de M. Dominique Dagenais le 20 avril dernier indiquant qu'il démissionnait en date du 20 avril 2022, et ce, après 4 ans de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la démission de M. Brian Middlemiss et de M. Dominique Dagenais et les remercie sincèrement pour leur implication et leur dévouement envers la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

294-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul	Pierre Guénard
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Maire

5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Sommaire par service

	348 778.44 $
Administration Générale	-105 648.89 $
COMMUNICATIONS	1 672.08 $
Entretien	71 036.89 $
Environnement et Urbanisme	98 146.02 $
Loisirs et Culture	34 968.42 $
Ressources Humaines	192.77 $
Sécurité Publique	16 441.98 $
Travaux Publics et Infrastructure	831 211.15 $
	1 296 798.86 $

+ Conciliation MasterCard Août 5675.94

1 302 474.80

C

◊
1,296,798.86 +
5,675.94 +
1,302,474.8 *+

Inclure : ☑ Chèques annulés ☑ Chèques ☑ Dépôts annulés ☑ Débit direct annulé Du : 2022-09-07
☑Traitements de crédit ☑ Dépôts ☑ Débit direct Au : 2022-10-05

Imprimé le 5 octobre 2022 par Laura Rendle Hobbs

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27283	2022-09-19	Anglocom	85703	révision panneaux facture 2021 \ révision panneaux facture 2021	02-470-00-345	-132.22 $	-132.22 $
27459	2022-10-05	Lauriault Electrique	3836	Remplacement de lumières - Terrains de soccer \ Remplacement de lumières - Terrains de soccer	02-701-50-522	-1 249.66 $	-1 249.66 $
27627	2022-09-21	CATHERINE E LEE	D2021-01245	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Puits - 300 $	55-136-44-000	-310.00 $	-310.00 $
27651	2022-09-27	JEAN SEGUIN	D2021-00682	Cautionnement .)épôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	-495.00 $	-495.00 $
27744	2022-09-27	DOREEN STEVENS	DEPOT EVEIL #	Cachet - éveil artistique \ Cachet - éveil artistique 25 septembre	02-702-90-499	-400.00 $	-400.00 $
27924	2022-09-28	2963-2072 Quebec Inc.	OCTOBRE 2022	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2022 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2022	02-451-10-446	-22 583.96 $	-64 376.42 $
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2022	02-452-10-446	-18 587.63 $	
				Contrat collecte compostage - Août à décembre 2022	02-452-35-446	-20 695.50 $	
				Contrat collecte ecombrants - Août à décembre 2022	02-452-90-446	-2 509.33 $	
27925	2022-09-28	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	OCTOBRE 2022	Contrat déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov. 2022 \ Déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov 2022	02-330-00-443	-10 124.42 $	-10 124.42 $
27926	2022-09-28	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	OCTOBRE 2022	Loyer bureaux Loisirs octobre 2022 \ Loyer bureaux Loisirs 2022	02-701-10-511	-919.80 $	-919.80 $
27927	2022-09-28	MIRO MULTI SERVICES INC	S-7979 Solde	GMPL - animation (structures gonflables) \ GMPL - animation (structures gonflables)	02-702-90-499	-506.33 $	-506.33 $
27928	2022-09-28	Spca de L'Outaouais	OCTOBRE 2022	Contrat pour contrôle animalier octobre 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	-2 540.56 $	-2 540.56 $
27929	2022-09-28	VELO-SERVICES INC.	3e versement	ENTENTE DE SERVICE POUR LA PATROUILLE DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA 2022 \ PATROUILLE DU SENTIER VVC Versement 3	02-701-50-451	-2 500.00 $	-2 500.00 $
						-83 554.41 $	**-83 554.41 $**

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27736	2022-09-07	13714055 canada inc (Gascon Service Septique)	15745	Location toilettes sèches terrain soccer / 1 \ Location toilettes sèches terrain soccer / 1 mois	02-701-50-516	402.41 $	402.41 $
27737	2022-09-07	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	9750	Dépôts de branches \ Dépôts de branches	02-453-00-446	822.08 $	822.08 $
27738	2022-09-07	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2888	Services prof. étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose \ Étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose	23-040-30-721	26 151.92 $	26 151.92 $
27739	2022-09-07	9747745 Canada Inc	120	Nettoyage des puisards du Quartier Meredith \ Nettoyage des puisards du Quartier Meredith	02-415-31-522	2 814.97 $	2 814.97 $
27740	2022-09-07	ABC MECANIQUE	1014401	Montage de boyau, racord, ferrule \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	50.11 $	50.11 $
27741	2022-09-07	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	31885	Renouvellement cellulaire - \ Communication - Cellulaire	02-320-01-331	85.06 $	85.06 $
27742	2022-09-07	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86446	Appels de service - Usine d'eau usée - Flotteur / Mélangeur \ F.86446 - Mélangeur	02-414-30-522	567.69 $	6 780.61 $
			86455	Appels de service - Usine d'eau usée - Flotteur / Mélangeur \ F.86455 - Flotteur	02-414-30-522	1 422.11 $	
			86332	Appel de service - Rédémarrage du sysème - Eau usée \ Appel de service - Rédémarrage du sysème - Eau usée	02-414-30-522	776.99 $	
			86188	Appels de services - Eaux usées - Problème H2S \ F.86188 - 04/05/2022	02-414-30-522	911.06 $	
			86403	Appels de services - Eaux usées - Problème H2S \ F.86403 - 08/05/2022	02-414-30-522	1 403.22 $	
			86404	Appels de services - Eaux usées - Problème H2S \ F.86404 - 08/05/2022	02-414-30-522	1 699.54 $	
27743	2022-09-07	Clef Magique Enr.	17937	Cadenas + clés \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	240.76 $	240.76 $
27744	2022-09-07	DOREEN STEVENS	DEPOT EVEIL #	Cachet - éveil artistique \ Cachet - éveil artistique 25 septembre	02-702-90-499	400.00 $	400.00 $
27745	2022-09-07	EPURSOL	0000100845	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	391.95 $	11 563.33 $
			0000100616	Vidange des chambres de vannes - Août 2022 \ Vidange des chambres de vannes - Août 2022	02-415-30-522	4 899.49 $	
			0000100048	Vidange des chambres de vannes - Juillet 2022 \ VVidange des chambres de vannes - Juin 2022	02-415-30-522	6 271.89 $	
27746	2022-09-07	Erwin mobile repair	826	CAM119 / CAM130 - Réparations \ CAM119 / CAM130 - Réparations	02-320-01-525	691.30 $	1 382.58 $
				CAM119 / CAM130 - Réparations	02-320-01-525	691.28 $	
27747	2022-09-07	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Aout 2022	Frais de gestion Centre Meredith - Aout 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-73 101.86 $	69 828.93 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-1 402.84 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-2 799.44 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	77 304.14 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	73 101.86 $	
			15% HYDRO AO	15% électricité 09/07 au 08/08/22 - Centre Meredith \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 272.93 $	
27748	2022-09-07	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	368246	Commande du 17 août 2022 \ Bibliothèque	02-702-30-670	5.39 $	163.83 $

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	82.25 $	
			380025	Commande du 26 août 2022 \ Service des loisirs	02-701-10-670	76.19 $	
27749	2022-09-07	FQM Assurances	6377	Ajout assurances pour tracteur Multihog \ Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-320-00-425	173.31 $	346.62 $
				Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-330-00-425	173.31 $	
27750	2022-09-07	GASCON EQUIPEMENT	1060	Location toilettes sèches terrain soccer / 3 \ Location toilettes sèches terrain soccer / 3 mois	02-701-50-516	402.41 $	402.41 $
27751	2022-09-07	GESTION K CPA INC	1204	Mandat support service des finances + dotation de poste Dir. Finances \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	5 107.77 $	5 107.77 $
27752	2022-09-07	H2LAB INC	78465	Drainage 2022 - Analyses de sol \ Drainage 2022 - Analyses de sol	02-320-00-521	2 203.73 $	2 203.73 $
27753	2022-09-07	INTER OUTAOUAIS	303323G	UNITÉ 232 - CHAMBER \ UNITÉ 232 - CHAMBER	02-220-01-525	397.75 $	198.88 $
			CM303323G	UNITÉ 232 - CHAMBER \ Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	-198.87 $	
27754	2022-09-07	JRT AUTOMATISATION INC.	383284	Appel de service - Réparation de l'automate \ Appel de service - Réparation de l'automate	02-414-30-522	2 511.05 $	2 511.05 $
27755	2022-09-07	Laboratoire Micro B	12926	Analyse d'eau (#101481) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	97.74 $
			12881	Analyse d'eau (#101458) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	
27756	2022-09-07	LAFARGE CANADA INC.	716761216	557 TM pierre nette 20 mm & 40 TM gabion/ Chemin Orama (travaux drainage) \ 557 tonnes pierre nette 20 mm / Chemin Orama (drainage)	02-320-00-521	2 395.00 $	2 395.00 $
27757	2022-09-07	Lamarche Mcguinty Inc.	2373	858 tonnes MG-20 / Chemin de la Paix, secteur Orama (travaux drainage) \ 858 TM MG-20 / Chemin Paix, secteur Orama (travaux drainage)	02-320-00-521	801.82 $	801.82 $
27758	2022-09-07	Lapointe Drainage ltd	5019083	Drainage ch. Du Vent - Ponceaux \ Drainage ch. Du Vent - Ponceaux	02-320-00-521	4 956.29 $	36 923.90 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-350.89 $	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	350.89 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-437.51 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	218.75 $	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	218.76 $	
			5019089	Drainage ch. Orama - Ponceaux \ Drainage ch. Orama - Ponceaux	02-320-00-521	17 850.24 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1 263.73 $	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	1 263.73 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1 575.72 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	787.86 $	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	787.86 $	
			5019088	Drainge 2022 - Ch. de la Paix - Ponceaux & géotextile \ Ponceaux	02-320-02-649	12 223.72 $	
				Géotextile	02-320-02-649	1 893.65 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-999.46 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	999.46 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1 246.20 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	623.10 $	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	623.10 $	
27759	2022-09-07	Lauriault Electrique	3990	Travaux électriques - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	365.05 $	365.05 $
27760	2022-09-07	LETTRAGE D.R. LAPOINTE, ENRG	557	Nettoyant solution D2 5 gallons cimeti;ere protestant \ Nettoyant solution D2 5 gallons cimeti;ere protestant	02-631-01-522	408.16 $	408.16 $
27761	2022-09-07	LOCATION BATTLEFIELD	340021543	Location nacelle - Inspection finale décontamination CM \ Location nacelle - Inspection finale décontamination CM	02-701-27-516	1 624.31 $	1 624.31 $
27762	2022-09-07	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1311847-21	Location laveuse de tapis + savons \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-390-00-516	175.52 $	175.52 $
27763	2022-09-07	LOCATION SAUVAGEAU	M299240-04	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #1 - Infrastructures	02-390-00-515	1 200.34 $	3 601.02 $
			M299241-04	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #2 - Septique	02-490-00-515	1 200.34 $	
			M299242-04	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #3 - Environnement	02-470-00-515	1 200.34 $	
27764	2022-09-07	MACHINERIES FORGET	377655	Immtriculation tracteur articulé Multihog 2022 \ Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	256.22 $	256.22 $
27765	2022-09-07	Meldo Inc	437	Repas \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-610-00-610	327.11 $	327.11 $
27766	2022-09-07	Noël + Associés	0000053577	Frais juridiques - Dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	1 218.74 $	1 218.74 $
27767	2022-09-07	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	927130	CAM116; Retour de pièces réf facture O21707 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	-57.50 $	325.31 $
			927157	CAM118; Retour de pièces réf facture O30557 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	-18.41 $	
			927853	CAM118; Pièce mécanique (Radiateur) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	401.22 $	
27768	2022-09-07	Pièces de camions JMC	48232	CAM127; prise pour remorque \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	23.31 $	181.23 $
			055682	UNITÉ 232 - WELDED CLEVIS \ UNITÉ 232 - WELDED CLEVIS	02-220-01-525	157.92 $	
27769	2022-09-07	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0076325 00	MONTER ET DÉMONTER PNEU - UNITÉ 532 \ MONTER ET DÉMONTER PNEU - UNITÉ 532	02-220-02-525	334.58 $	334.58 $
27770	2022-09-07	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	2022-000025	Entreposage ABRIBUS; avril, mai et juin 2022 \ Autres	02-370-00-999	519.66 $	519.66 $
27771	2022-09-07	Regulvar	47565	Appel de service CVCA - Hôtel de ville \ Appel de service - Hôtel de ville - CVCA	02-130-00-522	1 345.21 $	1 345.21 $
27772	2022-09-07	Riobec Securite Inc.	347761	Protecteur l'ouie + Visère Forestière \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	60.27 $	344.63 $
			348109	Pantalons \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	89.59 $	
			348161	Gants, ruban danger rouge + peinture marquage \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	61.40 $	
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	133.37 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27773	2022-09-07	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201163037	Ruban étanchiété, ruban telfon, connecteur, adapteur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	17.99 $	33.92 $
			201162959	Manchon pour drain \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	15.93 $	
27774	2022-09-07	Ronald Mccambley Construction	883173A	Drainage ch. Dupuis - Location de camions - 120h \ Drainage ch. Dupuis - Location de camions - 120h	02-320-00-521	6 352.37 $	35 670.99 $
			883173B	Location excavatrice / Chemin du Vent (travaux drainage) \ Location excavatrice / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	6 841.01 $	
			883173C	Location excavatrice / Chemin de la Paix, secteur Orama (travaux drainage) \ Location excavatrice/Ch. Paix, sect. Orama (travaux drainage	02-320-00-521	7 036.47 $	
			883172	Drainage ch. Dupuis - Location de camions - 120h \ Drainage ch. Dupuis - Location de camions - 120h	02-320-00-521	15 441.14 $	
27775	2022-09-07	RPGL AVOCATS BARRISTERS	20825	Frais juridiques - Dossier 12298-177 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	135.80 $	710.40 $
			20820	Frais juridiques - Dossier 12298-160 (550-22-020395-214) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	246.63 $	
			20821	Frais juridiques - Dossier 12298-174 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-50-412	53.17 $	
			20817	Frais juridiques - Dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	160.97 $	
			20819	Frais juridiques - dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	113.83 $	
27776	2022-09-07	SANI-TEC	204148	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	114.98 $	218.90 $
			204147	Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2022	02-390-00-660	103.92 $	
27777	2022-09-07	SANIVAC OUTAOUAIS	0000000298	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	1 724.60 $
			0000000299	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000001020	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000001021	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000001824	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000001825	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000002763	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000002764	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			0000003691	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
			0000003690	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
27778	2022-09-07	Scierie Msg	16339	Bois - Parc Mountainview \ Bois - Parc Mountainview	02-701-50-624	673.75 $	673.75 $
27779	2022-09-07	Ssq - Groupe Financier	908953	Assurance collectives - SEPTEMBRE 2022 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 $	17 702.14 $
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	355.99 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 125.25 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	341.53 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	190.31 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	496.08 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 280.62 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 633.44 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	264.23 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 078.70 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	676.73 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	302.58 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 906.84 $	
27780	2022-09-07	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	AOUT 2022	Cotisation syndicale - AOUT 2022 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 555.45 $	4 555.45 $
27781	2022-09-07	Thibault & Associés (l'Arsenal)	534439	14 FIT TEST ET RÉPARATION 4 APRIA \ 14 FIT TEST ET 4 RÉPARATIONS APRIA	02-220-00-526	1 449.03 $	1 449.03 $
27782	2022-09-07	Thibault Demolition Ltée	547353756	Drainge 2022 - Dépôt de débris \ Drainge 2022 - Dépôt de débris	02-320-00-521	673.68 $	673.68 $
27783	2022-09-07	Ville de Gatineau	83037	Analyses d'eau - Eaux usées - Avril 2022 \ Analyses d'eau - Eaux usées - Avril 2022	02-414-30-444	487.55 $	3 744.60 $
			83204	Analyses d'eau - Eaux usées - Mai 2022 \ Analyses d'eau - Eaux usées	02-414-30-444	1 278.64 $	
			83203	Analyses d'eau - Eau potable - Mai 2022 \ Analyses d'eau - Eau potable	02-412-30-444	1 125.46 $	
			83036	Analyses d'eau - Eau potable - Avril 2022 \ Analyses d'eau - Eau potable - Avril 2022	02-412-30-444	852.95 $	
27784	2022-09-09	ANYKRYSTEL COPPET	EVEIL ART 2	Cachet - éveil artistique \ Cachet éveil artistique - 24 septembre	02-702-90-499	771.00 $	771.00 $
27785	2022-09-09	BARBY CREATIONS	EVEIL ART 3	Cachet - éveil artistique - \ Cachet - éveil artistique	02-702-90-499	1 149.75 $	1 149.75 $
27786	2022-09-09	CHARLOTTE STEVENS	EVEIL ART 1	Cachet - éveil artistique \ Cachet éveil artistique 25 septembre	02-702-90-499	400.00 $	400.00 $
27787	2022-09-09	Côté Jean-Maurice	EVEIL ART 5	Cachet éveil artistique \ Cachet éveil artistique - 17 septembre	02-702-90-499	215.00 $	215.00 $
27788	2022-09-09	MOOV OTTAWA DANCE	EVEIL ART 4	Cachet - éveil artistique \ Cachet éveil artistique - 17 septembre	02-702-90-499	574.88 $	2 299.52 $
				Cachet éveil artistique - 18 septembre	02-702-90-499	574.88 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Cachet éveil artistique - 24 septembre	02-702-90-499	574.88 $	
				Cachet éveilartistique - 25 septembre	02-702-90-499	574.88 $	
27789	2022-09-12	CHATAL TIE	Pickleball #3	Entraineur pickleball 7 septembre 2022 6 HEURES \ Entraineur pickleball 7 septembre 2022 6 HEURES	02-701-70-499	100.00 $	100.00 $
27790	2022-09-12	JO-ANN D'ALFONSO	Pickleball #4	Organisatrice activité pickleball \ Organisatrice activité pickleball	02-701-70-499	50.00 $	50.00 $
27791	2022-09-12	MANDEE ELMS	Pickleball #1	Aide entraineur Pickleball \ Aide entraineur Pickleball	02-701-70-499	30.00 $	30.00 $
27792	2022-09-12	MARC BELANGER	chanssonier CA	Chanssonier activité club ainée 2022 \ Chanssonier activité club ainée 2022	02-701-70-499	400.00 $	400.00 $
27793	2022-09-12	SUSAN MULLIGAN	Pickleball #2	Aide entraineur pickleball 7 septembre \ Aide entraineur pickleball 7 septembre	02-701-70-499	30.00 $	30.00 $
27794	2022-09-15	4192338 CANADA INC (ASCENSEUR REGIONAL)	470463	Contrat d'entretien 2022 ascenseurs hôtel de ville et Centre Meredith \ Contrat d'entretien 2022 ascenseurs Centre Meredith	02-701-27-522	459.90 $	459.90 $
27795	2022-09-15	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2835	Services prof. ingénierie civil et géotechnique pour sentier OUEST A5 \ Serv. prof. ingéni. civil & géotechnique - Sentier OUEST A5	23-040-52-721	60 757.39 $	60 757.39 $
27796	2022-09-15	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2130	Couper arbre mort - Chemin du Vent (travaux drainage) \ Couper arbre mort - Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-06-459	1 092.26 $	4 771.46 $
			2129	Émondage - Route 105 / Lonergan / Juniper etc. \ Émondage - Route 105 / Lonergan / Juniper etc.	02-320-06-459	3 679.20 $	
27797	2022-09-15	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0088935	CAM127; pièce mécanique (cylindre air tube, trappe sableuse) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	288.40 $	288.40 $
27798	2022-09-15	ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUEBEC	20201037	dépliants radon français-anglais \ déplianst radon français-anglais	02-470-00-345	50.00 $	50.00 $
27799	2022-09-15	Bionest	SV349217	Contrat entretient annuel - diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	583.04 $	2 186.40 $
			SV348195	Contrat entretient annuel - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	728.80 $	
			SV350536	Contrat entretient 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	728.80 $	
			SV350535	Contrat entretient 2022 - 37 Blackburn \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	145.76 $	
27800	2022-09-15	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0287502 01	KUBOTA; Boulons, rondelles, ecrous \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	33.80 $	33.80 $
27801	2022-09-15	Bouquinart	104499	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	1 283.71 $	1 912.77 $
			104620	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	149.89 $	
			104619	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	479.17 $	
27802	2022-09-15	Brenda Brulotte	AVANCE 50%	Avance 50% dépenses électorales \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	492.76 $	492.76 $
27803	2022-09-15	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000227902	LOCATION DE VÉHICULES INCENDIE - Août 2022 \ LOCATION UNITÉ 231 - FEU004	02-220-00-515	2 777.97 $	12 115.24 $
				LOCATION UNITÉ 533 - FEU009	02-220-00-515	3 174.14 $	
				LOCATION UNITÉ 233 - FEU010	02-220-00-515	2 777.92 $	
				LOCATION UNITÉ 431 - FEU013	02-220-00-515	3 385.21 $	
27804	2022-09-15	Centre de Verification Technique Outaouais	223311	CAM131; Vérification mécanique véhicule lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	213.86 $	213.86 $

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27805	2022-09-15	Commtech	84691	Copies 27/06 au 26/07/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	79.64 $	569.68 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	119.41 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	159.68 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	8.15 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	202.80 $	
27806	2022-09-15	CONSULT'EAU	22695	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 $	637.49 $
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 $	
27807	2022-09-15	CONSULTATION ANDRE LANTHIER	20220907	Service professionel; recherche de lot \ Honoraires prof. - scientifiques et génie	02-320-00-411	45.00 $	45.00 $
27808	2022-09-15	Douglas Morrison Ltee	7465	1 baril d'huile HVI-22 \ 1 baril d'huile HVI-22	02-320-00-633	1 395.11 $	1 826.85 $
			7471	Graisse \ Huile, graisse	02-320-00-633	148.32 $	
			7458	Graisse \ Huile, graisse	02-320-00-633	180.28 $	
			175543	Location de réservoir \ Huile, graisse	02-320-00-633	51.56 $	
				Huile, graisse	02-330-00-633	51.58 $	
27809	2022-09-15	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1144551	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2022 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2022	02-220-00-517	75.42 $	265.29 $
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2022	02-130-00-517	113.13 $	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 $	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 $	
27810	2022-09-15	Evolutel Telecommunications Inc.	187606	Modifier poste 211 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	63.24 $	780.40 $
			187306	Achat et installation casque d'écoute TPI \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	126.47 $	
				Biens durables- ameublement, équip. bureau	02-390-00-726	390.92 $	
			187670	Formation fonction téléphone \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	199.77 $	
27811	2022-09-15	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	386076	Commande du 31 août 2022 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	91.77 $	545.74 $
				Service des loisirs	02-701-10-670	56.74 $	
			388089	Commande du 01 sept. 2022 \ Direction Générale	02-130-00-726	264.43 $	
			388088	Commande du 01 sept. 2022 \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-130-00-726	67.01 $	
			102929	Commande du 13 septembre 2022 \ Service des finances	02-130-00-670	16.30 $	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	49.49 $	
27812	2022-09-15	GARAGE DU PARC	33911	Lubrifiant pour chaine \ Lubrifiants	02-330-00-634	100.03 $	100.03 $
27813	2022-09-15	GASCON EQUIPEMENT	1183	Locatrion toilette activité groupe des bons compagnons \ Locatrion toilette activité groupe des bons compagnons	02-701-70-516	316.18 $	316.18 $
27814	2022-09-15	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	Septembre 2022	Remboursement petite caisse Septembre 2022 \ CREME	02-130-00-610	9.20 $	560.65 $

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				CREME	02-130-00-610	6.20 $	
				CREME	02-130-00-610	12.40 $	
				CREME	02-130-00-610	12.40 $	
				CREME	02-130-00-610	6.20 $	
				CREME	02-320-00-610	6.20 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	3.00 $	
				CREME	02-130-00-610	6.20 $	
				CREME	02-130-00-610	15.35 $	
				CREME	02-130-00-610	6.20 $	
				CREME	02-130-00-610	6.20 $	
				CREME	02-130-00-610	8.30 $	
				CREME	02-130-00-610	6.20 $	
				CREME	02-320-00-610	12.40 $	
				REPAS CCUDD	02-610-00-610	27.95 $	
				REPAS ENTRETIENT	02-390-00-610	23.20 $	
				FOURNITURES	02-470-00-725	2.85 $	
				CREME	02-320-00-610	12.40 $	
				CAFE	02-320-00-610	41.00 $	
				CAFE CREME FRUIT	02-130-00-610	67.75 $	
				CAFE LIQUEUR	02-610-00-610	59.60 $	
				CAFE	02-320-00-610	50.30 $	
				CAFE CREME FRUIT	02-130-00-610	60.65 $	
				Petits outils - NETTOYAGE	02-390-00-643	18.40 $	
				CORRECTION ERREUR DE BANQUE	54-139-99-000	40.00 $	
				REMB. ACHAT PERSO	54-139-99-000	1.60 $	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	38.50 $	
27815	2022-09-15	GLS	23504326	Frais envoi de colis (AREO FEU) \ Fret et messagerie	02-220-00-322	16.53 $	31.50 $
			23604367	Frais envoi de colis (Equipement lourd Papineau) \ Fret et messagerie	02-320-00-322	14.97 $	
27816	2022-09-15	Groupe Archambault Inc.	BL25556780	Crédit; Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-26.38 $	66.44 $
			CW25612369	Achat DVD \ DVD	02-702-30-729	92.82 $	
27817	2022-09-15	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	813354	Projet Quartier Meredith \ Autres sommes diverses à recevoir	54-139-92-000	4 444.93 $	13 334.79 $
			813353	Projet Quartier Meredith \ Autres sommes diverses à recevoir	54-139-92-000	4 444.93 $	
			816652	Projet Quartier Meredith \ Autres sommes diverses à recevoir	54-139-92-000	4 444.93 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27818	2022-09-15	IN MEDIAS INC.	FO06557	Publication Eveil Artisitique \ Publicité et information - publications	02-141-00-345	551.88 $	551.88 $
27819	2022-09-15	INTER OUTAOUAIS	304112G	URÉE POUR 431-231 \ URÉE POUR 431 ET 231	02-220-01-525	68.76 $	68.76 $
27820	2022-09-15	JFSA EXPRETS-CONSEILS EN RESSOURCES HYDROLYQUES ET ENVIR.	ENV2208-025	presentation 17 août 2022 \ presentation du 17 août 2022	02-610-00-419	2 012.06 $	2 012.06 $
27821	2022-09-15	JULIEN LALONDE	RB SEPT 22	Remboursement :rème) \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	14.47 $	69.07 $
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	12.38 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	12.38 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	9.18 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	14.47 $	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	6.19 $	
27822	2022-09-15	Karine Veilleux & Yvan Fiset	401 Randonnee	Remboursement trop payé \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	378.52 $	378.52 $
27823	2022-09-15	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9008821871	Copies Août 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	81.84 $	339.09 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	16.26 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	38.59 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	2.46 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	14.86 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	86.05 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	99.03 $	
27824	2022-09-15	LAFARGE CANADA INC.	716744041	102 TM MG-56 et 150 TM 100-200 mm gabion/Ch. Paix (travaux drainage) \ 102 TM MG-56/Chemin Paix, secteur Orama (travaux drainage)	02-320-00-521	1 081.54 $	7 322.15 $
			716735330	102 TM MG-56 et 150 TM 100-200 mm gabion/Ch. Paix (travaux drainage) \ 102 TM MG-56/Chemin Paix, secteur Orama (travaux drainage)	02-320-00-521	543.90 $	
			716782633	557 TM pierre nette 20 mm & 40 TM gabion/ Chemin Orama (travaux drainage) \ 557 tonnes pierre nette 20 mm / Chemin Orama (drainage)	02-320-00-521	473.97 $	
			716782631	557 TM pierre nette 20 mm & 40 TM gabion/ Chemin Orama (travaux drainage) \ 557 tonnes pierre nette 20 mm / Chemin Orama (drainage)	02-320-00-521	2 311.13 $	
			716782632	102 TM MG-56 et 72 TM 100-200 mm gabion/Ch. du Vent (travaux drainage) \ 72 TM 100-200 mm gabion / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	1 296.74 $	
			716782630	557 TM pierre nette 20 mm & 40 TM gabion/ Chemin Orama (travaux drainage) \ 557 tonnes pierre nette 20 mm / Chemin Orama (drainage)	02-320-00-521	1 614.87 $	
27825	2022-09-15	LES ENTRETIENTS ST-AMOUR	199	Services rendues à biblio \ Aide biblio-jeux + comptoir	02-702-32-499	855.41 $	855.41 $
27826	2022-09-15	LES SERVICES EXP INC.	697156	Mandat contrôle matériaux pour mise forme criblure pierre VVC \ Mandat contrôle matériaux - Mise forme criblure pierre VVC	23-040-50-721	1 149.75 $	1 149.75 $
27827	2022-09-15	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1712777	Retour de livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-118.44 $	1 386.54 $

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			P1725713	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	13.60 $	
			P1722774	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	1 436.88 $	
			P1722775	Livre fr. \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	26.20 $	
			P1722856	Livre fr. \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	28.30 $	
27828	2022-09-15	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	25797	Abonnement annuelle - Low Down \ Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	125.00 $	125.00 $
27829	2022-09-15	MACHINERIES FORGET	FU01845	Achat d'un tracteur articulé 2021 (TRACTEUR08) \ Achat d'un tracteur articulé 2021 (TRACTEUR08)	23-040-00-724	243 674.57 $	243 674.57 $
				Écriture 59-131-00-000/Tracteur articulé (TRACTEUR08)	59-131-00-000	222 507.36 $	
				Écriture 23-810-00-000/Tracteur articulé (TRACTEUR08)	23-810-00-000	-222 507.36 $	
27830	2022-09-15	MARC DESJARDINS	SENTIER	Quincallerie pour sentier \ Quincaillerie pour sentier	02-701-50-641	784.91 $	784.91 $
27831	2022-09-15	MAZOUT G. BELANGER INC.	01505819	Essence ordinaire \ Essence	02-220-01-631	252.79 $	13 461.03 $
				Essence	02-320-01-631	435.44 $	
				Essence	02-330-01-631	826.91 $	
				Essence	02-390-01-631	1 227.41 $	
				Essence	02-490-01-631	29.03 $	
				Essence	02-610-01-631	31.85 $	
				Essence	02-470-01-631	14.94 $	
			01505820	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	155.98 $	
				Diesel	02-320-02-631	1 430.52 $	
				Diesel	02-330-02-631	1 542.54 $	
				Diesel	02-390-02-631	127.33 $	
			01502431	Essence ordinaire \ Essence	02-220-01-631	157.50 $	
				Essence	02-320-01-631	271.30 $	
				Essence	02-330-01-631	515.19 $	
				Essence	02-390-01-631	764.71 $	
				Essence	02-490-01-631	18.09 $	
				Essence	02-610-01-631	19.84 $	
				Essence	02-470-01-631	9.30 $	
			01502432	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	269.70 $	
				Diesel	02-320-02-631	2 473.42 $	
				Diesel	02-330-02-631	2 667.10 $	
				Diesel	02-390-02-631	220.14 $	
27832	2022-09-15	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754036	Achat équipement bureau Loisirs \ Achat équipement bureau Loisirs	02-701-10-726	275.02 $	669.96 $

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			754168	Configuration de poste + installation imprimante \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	394.94 $	
27833	2022-09-15	Nadeau Fournier Arpenteurs Géomètres	24456	Pose 2 repères piquetage lot - Sentier VVC secteur Welka \ Pose 2 repères piquetage lot - VVC secteur Welka	23-040-50-721	574.88 $	574.88 $
27834	2022-09-15	PARAGRAPHE	218879	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	555.15 $	691.56 $
			218946	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	136.41 $	
27835	2022-09-15	Portes Interprovincial Inc.	28844	Caserne #1 - Appel de service porte brisée \ Caserne #1 - Appel de service porte brisée	02-220-00-522	2 453.58 $	2 453.58 $
27836	2022-09-15	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	2022-000039	Quote-part transport en commun - 3e versement \ Contibutions organismes-TransColline + Adapté	02-370-01-970	77 109.12 $	77 109.12 $
27837	2022-09-15	Riobec Securite Inc.	348552	Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie mécanique \ Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie	02-320-00-650	19.69 $	3 244.35 $
				Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie	02-330-00-650	19.68 $	
			348551	Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie mécanique \ Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie	02-320-00-650	172.44 $	
				Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie	02-330-00-650	172.43 $	
			348681	Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie mécanique \ Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie	02-320-00-650	1 249.80 $	
				Vêtements de sécurité obligatoire pour la formation de scie	02-330-00-650	1 249.80 $	
			338014 CR	Trop payé Facture 338014 \ Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	-51.55 $	
			349008	Vêtements + Ruban signalisation \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	10.72 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	401.34 $	
27838	2022-09-15	ROB HARRIS	986604-2179	Bois Sentier entre Chelsea Parc et Quartier Meredith \ Bois Sentier entre Chelsea Parc et Quartier Meredith	02-701-50-624	2 399.53 $	2 399.53 $
27839	2022-09-15	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	001035	Ajustements de compte pour facture payée en double (201155673) \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	-8.72 $	178.06 $
			001034	Ajustements de compte pour facture payée en double (201155672) \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	80.47 $	
			201163130	Antirouille hiver pour garage \ Huile, graisse	02-330-00-633	83.34 $	
			201159858	Insecticides guepe/frelons \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	22.97 $	
27840	2022-09-15	SIGNEBEC	INV-16454	Signaleurs 10 et 11 sept 2022; Old Chelsea - Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 100.59 $	15 064.31 $
			INV-16455	Signaleurs 10 et 11 septembre 2022; Dunlop-Lac Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 173.03 $	
			INV-16402	Signaleurs 3 au 5 sept 2022; Lac Meech - Dunlop \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 282.54 $	
			INV-16429	Signaleurs 3 au 5 sept 2022; Old Chelsea - Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 379.40 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			INV-16274	Signaleurs 27 et 28 août 2022; Old Chelsea - Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 173.03 $	
			INV-16362	Signaleurs 27 et 28 août 2022; Lac Meech - Dunlop \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 955.72 $	
27841	2022-09-15	SIMO MANAGEMENT INC	053228	Vérification 3 débitmètres EP + 1 débitmètre EU \ Vérification 1 débitmètre EU	02-414-30-522	736.99 $	2 934.16 $
			053227	Vérification 3 débitmètres EP + 1 débitmètre EU \ Vérification 3 débitmètres EP	02-412-30-522	2 197.17 $	
27842	2022-09-15	SMS EQUIPMENT INC	ESI/70032345	Achat d'un rouleau monocylindre \ Achat d'un rouleau monocylindre / REG1236-21	23-040-00-725	147 842.61 $	165 564.00 $
				Écriture 23-920-00-000 / Rouleau monocylindre	23-920-00-000	-16 182.00 $	
				Écriture 59-151-10-000 / Rouleau monocylindre	59-151-10-000	16 182.00 $	
				Achat d'un rouleau monocylindre / Fonds roulement	23-040-00-725	17 721.39 $	
27843	2022-09-15	SNC-LAVALIN INC.	1618623A	Servi. prof. ingénierie et géotechnique - Stabilisation VVC secteur Vallée \ REG1175-20 Serv. prof. - Stabilisation VVC Vallée	23-040-50-721	39 419.97 $	52 210.94 $
			1618623B	Avenant 1 - Relevé LIDAR par drone secteur de la Vallée \ Avenant 1 - Relevé LIDAR par drone secteur de la Vallée	23-040-50-721	12 790.97 $	
27844	2022-09-15	Socan	Licence 2022	Mardis en musique 2022 - licence de diffusion \ Mardis en musique 2022 - licence de diffusion	02-702-90-494	224.20 $	224.20 $
27845	2022-09-15	Spca de L'Outaouais	474210	Ramssage carcasse de chevreuil \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	125.00 $	125.00 $
27846	2022-09-15	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-311835	Barrière de sédiment; Drainage 2022 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	191.00 $	711.73 $
			FC-311839	Barrière à sédiment; Drainage 2022 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	286.50 $	
			FC-311894	Gaine de polyethlene + barrière de sédiment \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	693.17 $	
			FC-312382	Retour; Gaine de polyethylène \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	-458.94 $	
27847	2022-09-15	TABLE AUTONOME DES AÎNEÉS DES COLLINES	Fête Ainés 22	Contribution fête des ainés MRC des collines \ Contribution fête des ainés MRC des collines	02-701-20-970	250.00 $	3 250.00 $
			Contribution 22	Contribution annuelle 2022 \ Contribution annuelle 2022	02-701-20-970	3 000.00 $	
27848	2022-09-15	TOROMONT CAT	PS031443011	BACK14; Plèce mécanique (switch assembly) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	118.86 $	118.86 $
27849	2022-09-15	WSP CANADA INC	1139372	Étude de caractérisation écologique MUSIE \ Étude de caractérisation écologique MUSIE	02-701-50-419	1 609.65 $	1 609.65 $
27850	2022-09-15	Wurth Canada Limited	25011062	Articles de quincaillerie (boulons, tube, fusible, etc) \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	245.88 $	381.48 $
			25012711	Antirouille \ Huile, graisse	02-330-00-633	135.60 $	
27851	2022-09-15	XEROX CANADA LTEE	F5944580	Copies 26/07 au 26/08/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 $	40.20 $
27852	2022-09-15	Zoran Subotic & Mladjenka Djukic-Subotic	74 ch. Pine	Remboursement trop payé \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	519.64 $	519.64 $
27853	2022-09-19	A4 ARCHITECTURE + DESIGN INC	F-5476 CORRIG	Services professionnel architecture - Conception quai public Farm Point \ Serv. prof. architecture - Conception quai public Farm Point	23-080-00-729	640.99 $	640.99 $
				Écriture 03-310-01-000 / Architectes quai public Farm Point	03-310-01-000	585.31 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 23-610-00-000 / Architectes quai public Farm Point	23-610-00-000	-585.31 $	
27854	2022-09-19	ANGLOCOM INC	85703	révision panneaux facture 2021 \ révision panneaux facture 2021	02-470-00-345	132.22 $	132.22 $
27855	2022-09-21	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2904	Services prof. ingénierie réaménagement Rte 105 (Church-Old Ch.) & Mill \ REG1114-19 - Serv. prof amén. Rte 105 (Church-Old Chel)&Mill	23-040-30-721	92 917.05 $	124 828.36 $
				REG1175-20 - Serv. prof amén. Rte 105 (Church-Old Chel)&Mill	23-040-30-721	31 911.31 $	
27856	2022-09-21	ABC MECANIQUE	1014690	Montage de boyau; raccord, ferrule, embout etc. \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	94.10 $	94.10 $
27857	2022-09-21	ANGLOCOM INC	85662	Rvision text - Actualité (avril 2021) \ Services techniques autres	02-141-01-459	201.21 $	574.88 $
			85611	Révision document d'information pour citoyens (avril 2021) \ Services techniques autres	02-141-01-459	373.67 $	
27858	2022-09-21	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	AB 110436	Contrat vidange fosses septiques 2022 \ Contrat vidange fosses septiques 2022	02-490-00-446	85 009.25 $	84 794.58 $
			AB-110810	Crédit facture AB 110436; Contrat vidange fosses septiques 2022 \ Crédit sur facture AB 110436	02-490-00-446	-214.67 $	
27859	2022-09-21	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0287683 01	Cloture et poteau barricade - Drainage 2022 Ch. Orama \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	264.30 $	264.30 $
27860	2022-09-21	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86510	12 mois de télécommunication pour les usines - 2022 \ 12 mois de télécommunication pour les usines .	02-412-30-331	433.09 $	433.09 $
27861	2022-09-21	Cima	22215213	Activités de surveillance pour le Barrage Hollow Glen (2x/an) \ Activités de surveillance pour le Barrage Hollow Glen (2x/an	02-460-00-411	3 871.79 $	3 871.79 $
27862	2022-09-21	Clermont Leonie	2028	Design graphique - Éveil artistique \ Design graphique - Éveil artistique	02-702-90-345	258.98 $	258.98 $
27863	2022-09-21	COMAQ	1023037	Formation - Habilités Politique \ Services de formation	02-120-00-454	569.13 $	1 138.26 $
			1023036	Formation - Gestion stratégique dans les municipalités \ Services de formation	02-120-00-454	569.13 $	
27864	2022-09-21	Construction DJL, Agence Wakefield	18060010	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	698.91 $	1 021.88 $
			18058897	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	322.97 $	
27865	2022-09-21	Cooperative Jeunesse de Services de Chelsea	2022-006	Contrat désherbage de l'hôtel de ville - CIEC \ Désherbage de l'hôtel de ville	02-130-00-522	480.00 $	480.00 $
27866	2022-09-21	DHC Avocats	187544	Dossier CCN; Frais juridiques période finissant le 31 août 2022 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	2 384.70 $	2 384.70 $
27867	2022-09-21	EPURSOL	0000101309	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 175.89 $	2 351.78 $
			0000101310	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 175.89 $	
27868	2022-09-21	H2LAB INC	80016	analyses H2O puits 2022 \ analyses H2O puits 2022	02-470-00-452	1 088.35 $	4 335.47 $
			80015	analyses H2O surface 2022 \ analyses H2O surface 2022	02-470-00-453	3 247.12 $	
27869	2022-09-21	INTER OUTAOUAIS	304204G	CAM103; Kit de freins \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	165.30 $	238.68 $
			CM304204G	CAM103; Core return réf; 304204G \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-81.58 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			304144G	Gasket - garage \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	15.45 $	
			304141G	CAM103; drum pour freins \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	166.71 $	
			304339G	CAM103; Assemblage de support \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	403.96 $	
			CM304293G	CAM103; Retour assemblage de support \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-431.16 $	
27870	2022-09-21	Laboratoire Micro B	13000	Analyse d'eau #101526 \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 $	48.87 $
27871	2022-09-21	LAFARGE CANADA INC.	716829482	Drainage ch. Orama - 50 tonnes Gabion 200-300mm \ Drainage ch. Orama - 50 tonnes Gabion 200-300mm	02-320-00-521	576.36 $	1 316.75 $
			716867242	102 TM MG-56 et 72 TM 100-200 mm gabion/Ch. du Vent (travaux drainage) \ 102 tonnes MG-56 / Chemin du Vent (travaux drainage)	02-320-00-521	740.39 $	
27872	2022-09-21	Lamarche Mcguinty Inc.	2432	858 tonnes MG-20 / Chemin de la Paix, secteur Orama (travaux drainage) \ 858 TM MG-20 / Chemin Paix, secteur Orama (travaux drainage)	02-320-00-521	1 485.15 $	1 485.15 $
27873	2022-09-21	Location Lou-Pro Inc.	191734	Monture de poignée \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	11.44 $	480.44 $
			191735	Réparation scie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	66.58 $	
			191741	Réparation scie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	137.69 $	
			191737	Réparation scie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	264.73 $	
27874	2022-09-21	LOCATION SAUVAGEAU	T299242-05	Contrat location 3 véhicules légers \ Remplissage d'essence au retour	02-390-00-515	83.93 $	83.93 $
27875	2022-09-21	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	679212	Ponceau - Drainage 2022 ch. Orama \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	861.16 $	861.16 $
27876	2022-09-21	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000258	CARRA P16 & P17; \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	447.06 $	447.06 $
27877	2022-09-21	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O33876	CAM118; achat liquide de refroidissement \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	81.17 $	170.81 $
			O35295	CAM104; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	89.64 $	
27878	2022-09-21	Postes Canada	C173529772	Envoi - cartons postales éveil artistique \ Envoi - cartons postales éveil artistique	02-702-90-321	530.68 $	530.68 $
27879	2022-09-21	Riobec Securite Inc.	348674	Cône de circulation \ Pièces et accessoires autres -	02-413-30-649	391.31 $	580.92 $
			348664	Porte-clé \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	82.27 $	
			349320	Peinture de marquage \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	107.34 $	
27880	2022-09-21	Robert Erwin Transport Inc.	23071	Transport MG-20 / Chemin de la Paix, secteur Orama (travaux drainage) \ Transport MG-20 / Chemin Paix, secteur Orama (drainage)	02-320-00-521	2 640.87 $	2 640.87 $
27881	2022-09-21	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201164051	Peinture antirouille \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	59.78 $	455.29 $
			201164063	Pinceaux \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	15.81 $	
			201163970	Peinture courroie \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	12.38 $	
			201164043	Mousse + poignée tout usage \ Pièces et accessoires autres -	02-413-30-649	54.12 $	
			201164003	Mousse \ Pièces et accessoires autres -	02-413-30-649	21.83 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			20116323	Coupe-tuyau \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	9.19 $	
			201163639	Propane \ Oxygène, propane et acétylène	02-390-01-639	34.48 $	
			201163626	Propane \ Oxygène, propane et acétylène	02-390-01-639	141.39 $	
			201163664	bois \ Bois	02-701-50-624	60.35 $	
			201163622	Bidon combo gaz/huile \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	26.43 $	
			201159197	Pièce quincaillerie \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	19.53 $	
27882	2022-09-21	RPGL AVOCATS BARRISTERS	21016	Frais juridiques; Dossier 100097-41141226 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-20-412	215.00 $	502.44 $
			21013	Frais juridiques; Dossier 100097-41151110 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-27-412	287.44 $	
27883	2022-09-21	St-Mary Magdalene Church	LOCATION	Location salle pour consultation de la politique culturelle \ Location salle pour consultation de la politique culturelle	02-701-20-511	145.00 $	145.00 $
27884	2022-09-21	VAPOREL EAU PURE	86931	Bouteille d'eau pour caserne \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	132.00 $	132.00 $
27885	2022-09-21	St-Mary Magdalene Church	DÉPÖT	Location salle pour consultation de la politique culturelle \ Location salle pour consultation de la politique culturelle	02-701-20-511	80.00 $	80.00 $
27886	2022-09-27	DOREEN STEVENS	DEPOT EVEIL #	Cachet - éveil artistique \ Cachet - éveil artistique 25 septembre	02-702-90-499	400.00 $	400.00 $
27887	2022-09-27	JEAN SEGUIN	D2021-00682	Cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	495.00 $	495.00 $
27888	2022-09-28	André D'Alfonso & Jo-Ann Tait	1114 Route 105	Remboursement programme pompage septique 2021-2022 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	642.00 $	642.00 $
27889	2022-09-28	Barbara Wery	D2021-01351	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	310.00 $	310.00 $
27890	2022-09-28	BARBY CREATIONS	INV-2022-06	Matériaux pour atelier du 18 septembre \ Matériaux pour atelier du 18 septembre	02-702-90-639	1 092.22 $	1 092.22 $
27891	2022-09-28	Camille Dessureault Lefebvre	D2021-01378	Remboursement cautionnement Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	515.00 $	515.00 $
27892	2022-09-28	Clermont Leonie	2022	Graphisme enseigne code de conduite parc de la paix \ Graphisme enseigne code de conduite parc de la paix	02-701-50-345	154.93 $	231.10 $
			2027	Graphisme enseigne code de conduite parc de la paix \ Graphisme enseigne code de conduite parc de la paix	02-701-50-345	76.17 $	
27893	2022-09-28	COMAQ	1023068	Formation; Habilités politiques \ Services de formation	02-130-00-454	569.13 $	569.13 $
27894	2022-09-28	Francis Canada Truck Center Inc.	X100312949:01	CAM122; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	82.67 $	436.16 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-5.85 $	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	5.85 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-7.30 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.65 $	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	3.65 $	
			X100313018:01	Retour de pièces \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-421.67 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	29.85 $	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-29.85 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	37.22 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-18.61 $	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-18.61 $	
			R100066429:02	CAM136 - Appel de service - Huile à moteur \ CAM136 - Appel de service - Huile à moteur	02-320-01-525	775.16 $	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-54.88 $	
				Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	54.88 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-68.43 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	34.21 $	
				Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	34.22 $	
27895	2022-09-28	George Tasco	D2022-01086	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Démolition - 300 $	55-136-45-000	5 000.00 $	5 000.00 $
27896	2022-09-28	GRAND & TOY	T320683	Papier 8 1/2 X 11 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	172.00 $	172.00 $
27897	2022-09-28	Groupe Archambault Inc.	CW25646698	DVD \ DVD	02-702-30-729	272.18 $	272.18 $
27898	2022-09-28	H2LAB INC	79805	Drainage ch. de la Paix - Analyses de sol \ Drainage ch. de la Paix - Analyses de sol	02-320-00-521	746.08 $	746.08 $
27899	2022-09-28	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113445	Impression cartons postales - Éveil artistiques \ Impression cartes postales éveil artistique	02-702-90-345	723.71 $	723.71 $
27900	2022-09-28	INOXTAL INC.	4746	CAM103 - Réparations main d'oeuvre \ CAM103 - Réparations main d'oeuvre	02-320-01-525	839.32 $	839.32 $
27901	2022-09-28	INTER OUTAOUAIS	304293G	CAM103; Bracket booster \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	431.16 $	431.16 $
27902	2022-09-28	James Voorneveld	D2022-00645	Rembourseent Cautionnement \ Dépôt - Démolition - 300 $	55-136-45-000	5 000.00 $	5 000.00 $
27903	2022-09-28	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019218033	22 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration \ 22 tonnes métriques liquide d'Alun commercial - Épuration	02-414-30-635	7 330.70 $	7 330.70 $
27904	2022-09-28	LaFab sur Mill	3e versement	Contribution culturel pour la FAB sur Mill's \ Contribution culturel pour la FAB sur Mill's (3 payments)	02-702-90-970	10 000.00 $	10 000.00 $
27905	2022-09-28	LAFARGE CANADA INC.	716867243	102 TM MG-56 et 150 TM 100-200 mm gabion/Ch. Paix (travaux drainage) \ 150 TM 100-200mm gabion/Ch. Paix, secteur Orama (drainage)	02-320-00-521	1 808.83 $	2 817.44 $
			716871848	102 TM MG-56 et 150 TM 100-200 mm gabion/Ch. Paix (travaux drainage) \ 150 TM 100-200mm gabion/Ch. Paix, secteur Orama (drainage)	02-320-00-521	1 008.61 $	
27906	2022-09-28	Lapointe Drainage ltd	5018959	Drainage ch. Patrck / Wright - Ponceaux \ Drainage ch. Patrck / Wright - Ponceaux	02-320-00-521	2 093.34 $	2 093.34 $
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-148.20 $	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	148.20 $	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-184.78 $	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	92.39 $	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	92.39 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27907	2022-09-28	Lauriault Electrique	4020	Remplacement des lumières LPAHOG et LPTHOG \ Remplacement des lumières LPAHOG et LPTHOG	02-701-30-522	237.66 $	594.14 $
				Remplacement des lumières LPAHOG et LPTHOG	02-701-50-522	356.48 $	
27908	2022-09-28	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1728990	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	929.51 $	1 000.70 $
			P1728991	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	29.35 $	
			P1728997	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	41.84 $	
27909	2022-09-28	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	60993	Livre num fr \ livres num fr	02-702-30-729	355.21 $	355.21 $
27910	2022-09-28	Manon Asselin	D2022-00559	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 $	55-136-42-000	310.00 $	310.00 $
27911	2022-09-28	MAZOUT G. BELANGER INC.	01502433	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	45.53 $	4 827.51 $
				Diesel	02-320-02-631	417.61 $	
				Diesel	02-330-02-631	450.31 $	
				Diesel	02-390-02-631	37.17 $	
			01512100	Diesel \ Diesel	02-220-02-631	185.71 $	
				Diesel	02-320-02-631	1 703.11 $	
				Diesel	02-330-02-631	1 836.49 $	
				Diesel	02-390-02-631	151.58 $	
27912	2022-09-28	Natalie Battika	D2022-00452	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 $ Livres ang \	55-136-42-000	310.00 $	310.00 $
27913	2022-09-28	PARAGRAPHE	218989	Livres ang	02-702-30-729	782.49 $	782.49 $
27914	2022-09-28	Paul William Taylor	D2020-01046	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 $	55-136-44-000	300.00 $	2 800.00 $
			D2022-01046	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	55-136-41-000	500.00 $	
			D2020-01205	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	2 000.00 $	
27915	2022-09-28	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201164471	Bonlons hex + rondelle plate \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	23.43 $	23.43 $
27916	2022-09-28	SANI-TEC	204743	Équipe de l'entretien - Septembre 2022 \ Équipe de l'entretien - Septembre 2022	02-390-00-660	1 217.49 $	1 217.49 $
27917	2022-09-28	SANIVAC OUTAOUAIS	0000004695	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	344.92 $
			0000004694	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 $	
27918	2022-09-28	Sioui Promotion & Design	60061	T-shirts pour atelier du 25 septembre - Éveil art	02-701-20-650	287.44 $	287.44 $
27919	2022-09-28	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-312585	Barrière de sédiment \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	286.50 $	382.00 $
			FC-312587	Barrière à sédiment \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	95.50 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27920	2022-09-28	Sylvain Tremblay	D2021-00681	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 $	55-136-44-000	310.00 $	310.00 $
27921	2022-09-28	Thomas Moore	D2021-00784	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	55-136-40-000	515.00 $	515.00 $
27922	2022-09-28	ULINE	10961569	Barricades pour intervention sur réseau \ Barricades pour intervention sur réseau	02-413-30-649	1 110.65 $	1 246.85 $
				Livraison	02-390-00-322	136.20 $	
27923	2022-09-28	Wurth Canada Limited	25017540	7 barils de liquide anti-rouille \ 7 barils de liquide anti-rouille	02-330-00-633	824.23 $	1 709.35 $
			25033068	7 barils de liquide anti-rouille - Infrastructures \ 7 barils de liquide anti-rouille	02-390-00-633	250.57 $	
			25023910	7 barils de liquide anti-rouille - Infrastructures \ 7 barils de liquide anti-rouille	02-390-00-633	594.31 $	
			25024163	Lames couteau noirs \ Petits outils	02-320-00-643	40.24 $	
27930	2022-10-01	2963-2072 Quebec Inc.	OCTOBRE 2022	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2022 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2022	02-451-10-446	22 583.96 $	64 376.42 $
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2022	02-452-10-446	18 587.63 $	
				Contrat collecte compostage - Août à décembre 2022	02-452-35-446	20 695.50 $	
				Contrat collecte ecombrants - Août à décembre 2022	02-452-90-446	2 509.33 $	
27931	2022-10-01	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	OCTOBRE 2022	Contrat déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov. 2022 \ Déneigement Hollow Glen 2021-2022 + ajout / Fév. à nov 2022	02-330-00-443	10 124.42 $	10 124.42 $
27932	2022-10-01	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	OCTOBRE 2022	Loyer bureaux Loisirs octobre 2022 \ Loyer bureaux Loisirs 2022	02-701-10-511	919.80 $	919.80 $
27933	2022-10-01	MIRO MULTI SERVICES INC	S-7979 Solde	GMPL - animation (structures gonflables) \ GMPL - animation (structures gonflables)	02-702-90-499	506.33 $	506.33 $
27934	2022-10-01	Spca de L'Outaouais	OCTOBRE 2022	Contrat pour contrôle animalier octobre 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	2 540.56 $	2 540.56 $
27935	2022-10-01	VELO-SERVICES INC.	3e versement	ENTENTE DE SERVICE POUR LA PATROUILLE DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA 2022 \ PATROUILLE DU SENTIER VVC Versement 3	02-701-50-451	2 500.00 $	2 500.00 $
						1 335 826.99 $	**1 335 826.99 $**

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012290188220910	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2022-09-10	Télévision caserne 24/09 au 23/10/2022 \ Télévision caserne	02-220-00-689	75.77 $	75.77 $
014550372220910	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2022-09-10	Internet 10/09 au 09/10/2022 \ Internet	02-220-00-335	74.68 $	74.68 $
014550373220910	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2022-09-10	Internet 10/09 au 09/10/2022 \ Internet	02-701-50-335	74.68 $	74.68 $
014550375220910	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2022-09-10	Internet 10/09 au 09/10/2022 \ Internet	02-415-20-335	74.68 $	74.68 $
654 102 546 755	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2022-09-09	Électricité 09/10 au 08/09/2022 \ Électricité Centre Meredith	02-701-27-681	21 742.29 $	21 742.29 $
678 402 462 378	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2022-09-09	Électricité 09/08 au 08/09/2022 \ Électricité caserne 1	02-220-00-681	526.32 $	526.32 $
620 802 630 188	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2022-09-12	Électricité 12/07 au 09/09/2022 \ Électricité Terrain de soccer 1 et 2	02-701-50-681	870.40 $	870.40 $
650 502 817 545	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2022-09-14	Électricité 14/07 au 13/09/2022 \ Electricite	02-320-00-681	1 808.63 $	1 808.63 $
679 302 460 630	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2022-09-14	Électricité 14/08 au 13/09/2022 \ Électricité usine d'eau potable	02-412-30-681	4 776.77 $	4 776.77 $
610 902 700 087	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2022-09-13	Électricité 09/08 au 12/09/2022 \ Électricité - Hotel-de-Ville (60%)	02-130-00-681	1 538.08 $	2 563.46 $
			Électricité - Bibliothèque (40%)	02-702-30-681	1 025.38 $	
000334322220919	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2022-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2022 \ Téléphone Centre communautaire FP	02-701-20-331	261.93 $	261.93 $
000336644220919	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2022-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2022 \ Téléphone Chalet Service FP	02-701-30-331	89.20 $	89.20 $
010683957220919	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2022-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2022 \ Téléphone Station pompage FP (Rivière)	02-415-20-331	89.20 $	89.20 $
010683945220919	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2022-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2022 \ Téléphone Usine de traitement FP	02-414-20-331	89.20 $	89.20 $
010683963220919	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2022-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2022 \ Téléphone Station pompage FP (St-Clément)	02-415-20-331	89.20 $	89.20 $
014191957220922	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone	02-415-30-331	61.22 $	61.22 $
014707227220922	BELL CANADA	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone Hotel-de-Ville	02-120-00-331	201.47 $	4 130.21 $
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-141-00-331	201.47 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-160-00-331	100.74 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-220-00-331	201.47 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-320-00-331	302.21 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-330-00-331	302.21 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-390-00-331	201.47 $	

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-470-00-331	201.47 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-610-00-331	705.16 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-701-10-331	402.94 $	
			Téléphone Hotel-de-Ville	02-702-30-331	201.47 $	
			Communication - Téléphonie	02-130-00-331	1 108.13 $	
012990174220922	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2022-09-22	Relais internet usine d'eau potable 22/09 au 21/10/2022 \ Relais internet usine d'eau potable :	02-412-30-331	72.72 $	72.72 $
013030180220922	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone Usine traitement eaux usées	02-415-30-331	89.20 $	89.20 $
012982987220922	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone usine d'eaux usées	02-414-30-331	94.95 $	94.95 $
012982973220922	BELL CANDA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone usine d'eau potable	02-412-30-331	94.95 $	94.95 $
000362509220922	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone Caserne #2	02-220-00-331	305.69 $	305.69 $
013101682220922	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone Station de pompage eaux usées	02-415-30-331	89.20 $	89.20 $
012975899220922	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2022-09-22	Téléphone 22/09 au 21/10/2022 \ Téléphone supression d'eau potable	02-413-30-331	89.20 $	89.20 $
677 502 794 617	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2022-09-23	Électricité 22/07 au 22/09/2022 \ Électricité cente communautaire Hollow Glen	02-701-20-681	313.61 $	627.23 $
			Électricité caserne 3 - Hollow Glen	02-220-00-681	313.62 $	
668 502 802 005	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2022-09-26	Électricité 13/08 au 14/09/2022 \ Électricité usine de traitement	02-414-30-681	2 349.14 $	2 349.14 $
668 502 802 004	HYDRO QUEBEC - SUPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2022-09-26	Électricité 25/08 au 24/09/2022 \ Électricité supression eau potable -	02-413-30-681	1 029.13 $	1 029.13 $
674 802 484 630	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2022-09-19	Électricité du 16/07 au 15/09/2022 \ Électricité	02-460-00-681	34.00 $	34.00 $
658 602 549 096	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2022-09-19	Électricité 19/07 au 16/09/2022 \ Electricite	02-701-50-681	145.05 $	145.05 $
SEPTEMBRE 2022	Postage By Phone / Pitney Bowes	2022-09-29	Recharge timbreuse - Septembre 2022 \ Frais de poste	02-130-00-321	2 000.00 $	2 000.00 $
SEPT/OCT 2022	VIDEOTRON LTEE - INTERNET HOTEL-DE-VILLE (60018)	2022-09-16	Internet 12/09 au 04/10/2022 \ Internet Hotel-de-Ville	02-130-00-335	107.98 $	107.98 $
					44 526.28 $	**44 526.28 $**

LISTE DES PAIEMENTS DU 07-09-2022 AU 05-10-2022

Sommaire

Chèques	1 335 826.99 $
Chèques annulés	-83 554.41 $
Débit direct	44 526.28 $
	1 296 798.86 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Mastercard Août 2022
Statut du lot : En cours

Créé le : 2022-08-29 **Par:** Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Autorisé le : **Par:**
Mis à jour le : **Par:**

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 64

Type de transaction	Facturation	Correction	Renversement
Nombre	64	0	0
Type de facturation	**Facture**	**Note de crédit**	
Nombre	64	0	

Montant avant taxes: 5 031.38 $
Montant de TPS : 266.88 $
Montant de TVQ : 377.68 $
Montant total : **5 675.94 $**

Montant Factures 5 675.94 $ **Montant Retenues** 0.00 $

Sommaire comptable de la facturation

Nom du fonds	Année	Période
Fonds des activités financières	2022	8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	247.46 $	0.00 $
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	14.00 $	0.00 $
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	42.00 $	0.00 $
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	13.11 $	0.00 $
02-141-00-349	Publicité et information - autres	20.98 $	0.00 $
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	45.28 $	0.00 $
02-160-00-454	Services de formation	362.20 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	94.69 $	0.00 $
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	576.47 $	0.00 $
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	49.86 $	0.00 $
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	168.68 $	0.00 $
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	911.96 $	0.00 $
02-390-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	83.98 $	0.00 $
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	4.00 $	0.00 $
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	65.06 $	0.00 $
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	34.15 $	0.00 $
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	24.13 $	0.00 $
02-470-00-629	Biens non durables - autres	873.25 $	0.00 $
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	45.97 $	0.00 $
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	315.93 $	0.00 $
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	10.94 $	0.00 $
02-701-50-643	Petits outils	80.82 $	0.00 $
02-701-50-649	Pieces et accessoires - autres	32.52 $	0.00 $
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	104.97 $	0.00 $
02-702-30-310	Frais de deplacement du personnel	12.00 $	0.00 $
02-702-30-321	Frais de poste	41.77 $	0.00 $
02-702-30-499	Autres services - cachets	356.96 $	0.00 $
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	97.47 $	0.00 $
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	191.95 $	0.00 $
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	140.08 $	0.00 $
02-702-90-345	Publicité et information - publications	118.74 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	251.08 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	15.80 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	173.19 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	31.51 $	0.00 $
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	22.98 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	5 675.94 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 3
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 8	**5 675.94 $**	**5 675.94 $**
Grand Total	**5 675.94 $**	**5 675.94 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 1
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 43
Date facture : 2022-07-19
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Accessoires pour parcs
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-07-19
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
30.98 $	1.55 $	3.09 $	35.62 $	0.00 $	35.62 $	32.52 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-649	Pieces et accessoires - autres	30.98 $	5.00	1.55 $	9.98	3.09 $	35.62 $		32.52 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-649	Pieces et accessoires - autres	32.52 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.55 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.55 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	35.62 $
Total - Année : 2022, période : 8		**35.62 $**	**35.62 $**
Grand Total		**35.62 $**	**35.62 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

No transaction : 2 **Description facture** : Arrêt de portes pour HDV
No fournisseur : 1CAN2 **Nom** : CANADIAN TIRE #176
No facture : 51 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-21 **Date due** : 2022-07-21 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.49 $	0.62 $	1.25 $	14.36 $	0.00 $	14.36 $	13.11 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	12.49 $	5.00	0.62 $	9.98	1.25 $	14.36 $		13.11 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	13.11 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.62 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.63 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	14.36 $
Total - Année : 2022, période : 8		**14.36 $**	**14.36 $**
Grand Total		**14.36 $**	**14.36 $**

No transaction : 3 **Description facture** : Sharpie noire pour service entretient
No fournisseur : 1BUGR1 **Nom** : Bureau En Gros
No facture : 91506 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-19 **Date due** : 2022-07-19 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 6
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
32.53 $	1.63 $	3.24 $	37.40 $	0.00 $	37.40 $	34.15 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	32.53 $	5.00	1.63 $	9.98	3.24 $	37.40 $		34.15 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	34.15 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.63 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.62 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	37.40 $
Total - Année : 2022, période : 8		**37.40 $**	**37.40 $**
Grand Total		**37.40 $**	**37.40 $**

No transaction : 4
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 20 (2022-08-09)
Date facture : 2022-08-09
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Vêtements pour service entretient (gants, genouil, etc)
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-08-09
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
61.97 $	3.10 $	6.18 $	71.25 $	0.00 $	71.25 $	65.06 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 7
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	61.97 $	5.00	3.10 $	9.98	6.18 $	71.25 $		65.06 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	65.06 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.10 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.09 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	71.25 $
Total - Année : 2022, période : 8		**71.25 $**	**71.25 $**
Grand Total		**71.25 $**	**71.25 $**

No transaction : 5
No fournisseur : 1ZOO1
No facture : INV159183578
Date facture : 2022-07-26
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement Zoomm conférence 26/07 au 25/08/2022
Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC
Date due : 2022-07-26
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 $	1.00 $	2.00 $	23.00 $	0.00 $	23.00 $	21.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00 $	5.00	1.00 $	9.98	2.00 $	23.00 $		21.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 8
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs`

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	23.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**23.00 $**	**23.00 $**
Grand Total		**23.00 $**	**23.00 $**

No transaction : 6
No fournisseur : 1ZOO1
No facture : INV161763400
Date facture : 2022-08-12
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement Zoom Conférence 12/08 au 11/09/2022 (2e compte)
Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC

Date due : 2022-08-12
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 $	1.00 $	2.00 $	23.00 $	0.00 $	23.00 $	21.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00 $	5.00	1.00 $	9.98	2.00 $	23.00 $		21.00 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 9
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	23.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**23.00 $**	**23.00 $**
Grand Total		**23.00 $**	**23.00 $**

No transaction : 7
No fournisseur : 1MANC1
No facture : 221701
Date facture : 2022-08-10
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas CUDD
Nom : BAR MANCHESTER

Date due : 2022-08-10
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
44.93 $	1.04 $	2.08 $	48.05 $	0.00 $	48.05 $	45.97 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	44.93 $	0.00	1.04 $	0.00	2.08 $	48.05 $		45.97 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	45.97 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.04 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.04 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	48.05 $
Total - Année : 2022, période : 8		**48.05 $**	**48.05 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 1(
Date : 2022-09-1(
Heure : 11:42:0(
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**48.05 $**	**48.05 $**

No transaction : 8
No fournisseur : 1MDF1
No facture : 7902
Date facture : 2022-07-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cordeau construction 500 pieds
Nom : Magasin du fermier

Date due : 2022-07-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.99 $	0.65 $	1.30 $	14.94 $	0.00 $	14.94 $	13.64 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	12.99 $	5.00	0.65 $	9.98	1.30 $	14.94 $		13.64 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	13.64 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.65 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.65 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	14.94 $
Total - Année : 2022, période : 8		**14.94 $**	**14.94 $**
Grand Total		**14.94 $**	**14.94 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 9 **Description facture** : Crème solaire + trousse pour tiques
No fournisseur : 1PROX2 **Nom** : PROXIM - Pharmacie Isabelle Ménard
No facture : 21023 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-22 **Date due** : 2022-07-22 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.96 $	2.35 $	4.68 $	53.99 $	0.00 $	53.99 $	49.30 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	46.96 $	5.00	2.35 $	9.98	4.68 $	53.99 $		49.30 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	49.30 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.35 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.34 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	53.99 $
Total - Année : 2022, période : 8		**53.99 $**	**53.99 $**
Grand Total		**53.99 $**	**53.99 $**

No transaction : 10 **Description facture** : Ventilateur pour garage
No fournisseur : 1HOME2 **Nom** : Home Depot
No facture : 68655 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-19 **Date due** : 2022-07-19 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
49.98 $	2.50 $	4.99 $	57.47 $	0.00 $	57.47 $	52.47 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	49.98 $	5.00	2.50 $	9.98	4.99 $	57.47 $		52.47 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	52.47 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.50 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	57.47 $
Total - Année : 2022, période : 8		**57.47 $**	**57.47 $**
Grand Total		**57.47 $**	**57.47 $**

No transaction : 11
No fournisseur : 1MDF1
No facture : 8510
Date facture : 2022-07-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réservoir pour entreposage de calcium
Nom : Magasin du fermier

Date due : 2022-07-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
300.00 $	15.00 $	29.92 $	344.92 $	0.00 $	344.92 $	314.96 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 13
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	300.00 $	5.00	15.00 $	9.98	29.92 $	344.92 $		314.96 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	314.96 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.96 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	344.92 $
Total - Année : 2022, période : 8		**344.92 $**	**344.92 $**
Grand Total		**344.92 $**	**344.92 $**

No transaction : 12
No fournisseur : 1EMER1
No facture : 918299
Date facture : 2022-07-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : végétaux pour lutte contre la berce du Caucase
Nom : EMERY CENTRE JARDIN

Date due : 2022-07-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande : 12764
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
690.59 $	34.53 $	68.89 $	794.01 $	0.00 $	794.01 $	725.03 $	707.20 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	végétaux pour lutte contre la berce du Caucase					690.59 $	34.53 $	68.89 $	794.01 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

02-470-00-629	Biens non durables - autres	690.59	$	5.00	34.53	$	9.98	68.89	$	794.01	$ 707.20	$ 725.03	$

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj. S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-629	Biens non durables - autres	725.03 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	34.53 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	34.45 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	794.01 $
Total - Année : 2022, période : 8		**794.01 $**	**794.01 $**
Grand Total		**794.01 $**	**794.01 $**

No transaction : 13
No fournisseur : 1EMER1
No facture : 918300
Date facture : 2022-07-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : RETOUR; végétaux pour lutte contre la berce du Caucase
Nom : EMERY CENTRE JARDIN
Date due : 2022-07-28
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande : 12764
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-16.99 $	-0.85 $	-1.69 $	-19.53 $	0.00 $	-19.53 $	-17.83 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-470-00-629	Biens non durables - autres	-16.99 $	5.00	-0.85 $	9.98	-1.69 $	-19.53 $		-17.83 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-629	Biens non durables - autres	0.00 $	17.83 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 $	0.85 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 $	0.85 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	19.53 $	0.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**19.53 $**	**19.53 $**
Grand Total		**19.53 $**	**19.53 $**

No transaction : 14
No fournisseur :
No facture : 104049158
Date facture : 2022-07-29
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : végétaux pour lutte contre la berce du Caucase
Nom : BOTANIX CENTRE DU JARDIN

Date due : 2022-07-29
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
158.16 $	7.91 $	15.78 $	181.85 $	0.00 $	181.85 $	166.05 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-470-00-629	Biens non durables - autres	158.16 $	5.00	7.91 $	9.98	15.78 $	181.85 $		166.05 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-629	Biens non durables - autres	166.05 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.91 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.89 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 1
Date : 2022-09-1
Heure : 11:42:0
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	181.85 $
Total - Année : 2022, période : 8		**181.85 $**	**181.85 $**
Grand Total		**181.85 $**	**181.85 $**

No transaction : 15
No fournisseur : 1COHE1
No facture : 47066
Date facture : 2022-07-29
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Contenants pour entreposage du calcium
Nom : COHEN AND COHEN NATURAL STONE
Date due : 2022-07-29
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande : 12738
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
597.00 $	77.61 $	0.00 $	674.61 $	0.00 $	674.61 $	597.00 $	597.00 $

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Contenants pour entreposage du calcium	0				597.00 $	77.61 $	0.00 $	674.61 $

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	597.00 $	13.00	77.61 $		0.00 $	674.61 $	597.00 $	597.00 $

C. Act. : TVH - 13% **% Com.** : 0.00% **Proj. S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	597.00 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	77.61 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	674.61 $
Total - Année : 2022, période : 8		**674.61 $**	**674.61 $**
Grand Total		**674.61 $**	**674.61 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 16 **Description facture** : Achat de fer
No fournisseur : 1ACRA1 **Nom** : Metalium inc
No facture : RPGAT-R58118 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-04 **Date due** : 2022-08-04 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.75 $	1.24 $	2.47 $	28.46 $	0.00 $	28.46 $	25.98 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	24.75 $	5.00	1.24 $	9.98	2.47 $	28.46 $		25.98 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	25.98 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.24 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.24 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	28.46 $
Total - Année : 2022, période : 8		**28.46 $**	**28.46 $**
Grand Total		**28.46 $**	**28.46 $**

No transaction : 17 **Description facture** : Achat de fer
No fournisseur : 1ACRA1 **Nom** : Metalium inc
No facture : RPGAT-R58120 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-04 **Date due** : 2022-08-04 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
26.00 $	1.30 $	2.59 $	29.89 $	0.00 $	29.89 $	27.29 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	26.00 $	5.00	1.30 $	9.98	2.59 $	29.89 $		27.29 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	27.29 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.30 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.30 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	29.89 $
Total - Année : 2022, période : 8		**29.89 $**	**29.89 $**
Grand Total		**29.89 $**	**29.89 $**

No transaction : 18
No fournisseur : 1RONA3
No facture : X809220824227
Date facture : 2022-07-19
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Peinture, rouleau, etc pour marquage signalisation
Nom : RONA INC

Date due : 2022-07-19
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
47.49 $	2.37 $	4.74 $	54.60 $	0.00 $	54.60 $	49.86 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 19
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	47.49 $	5.00	2.37 $	9.98	4.74 $	54.60 $		49.86 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	49.86 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.37 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.37 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	54.60 $
Total - Année : 2022, période : 8		**54.60 $**	**54.60 $**
Grand Total		**54.60 $**	**54.60 $**

No transaction : 19
No fournisseur : 1FRES1
No facture : 00792675
Date facture : 2022-08-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Lait et sucre
Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.

Date due : 2022-08-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
8.28 $	0.00 $	0.00 $	8.28 $	0.00 $	8.28 $	8.28 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	8.28 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	8.28 $		8.28 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 2(
Date : 2022-09-1(
Heure : 11:42:0(
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	8.28 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	8.28 $
Total - Année : 2022, période : 8		**8.28 $**	**8.28 $**
Grand Total		**8.28 $**	**8.28 $**

No transaction : 20
No fournisseur : 1depa2
No facture : 230821
Date facture : 2022-08-01
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Glace
Nom : Dépanneur M & R

Date due : 2022-08-01
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00 $	0.00 $	0.00 $	4.00 $	0.00 $	4.00 $	4.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	4.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	4.00 $		4.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	4.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	4.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2022, période : 8	**4.00 $**	**4.00 $**
Grand Total	**4.00 $**	**4.00 $**

No transaction : 21
No fournisseur : 1DESR2
No facture : 0254907
Date facture : 2022-07-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Pièce de plomberie pour Centre Meredith
Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR

Date due : 2022-07-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
73.20 $	3.66 $	7.30 $	84.16 $	0.00 $	84.16 $	73.20 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	73.20 $	5.00	3.66 $	9.98	7.30 $	84.16 $		73.20 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	73.20 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	3.66 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	7.30 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	84.16 $
Total - Année : 2022, période : 8		**84.16 $**	**84.16 $**
Grand Total		**84.16 $**	**84.16 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 22 **Description facture** : Quincaillerie pour parc
No fournisseur : 1LUM3 **Nom** : LUMEN
No facture : 25363787-00 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-04 **Date due** : 2022-08-04 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.42 $	0.52 $	1.04 $	11.98 $	0.00 $	11.98 $	10.94 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	10.42 $	5.00	0.52 $	9.98	1.04 $	11.98 $		10.94 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	10.94 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.52 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.52 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	11.98 $
Total - Année : 2022, période : 8		**11.98 $**	**11.98 $**
Grand Total		**11.98 $**	**11.98 $**

No transaction : 23 **Description facture** : Repas conseil
No fournisseur : 1BIS1 **Nom** : 6735240 canada inc Chelsea Pub et Biscotti
No facture : 444 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-08 **Date due** : 2022-08-08 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
241.85 $	5.62 $	11.22 $	258.69 $	0.00 $	258.69 $	247.46 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	241.85 $	0.00	5.62 $	0.00	11.22 $	258.69 $		247.46 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	247.46 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.62 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.61 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	258.69 $
Total - Année : 2022, période : 8		**258.69 $**	**258.69 $**
Grand Total		**258.69 $**	**258.69 $**

No transaction : 24
No fournisseur : 1FRES1
No facture : 00787699
Date facture : 2022-07-20
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Fourniture pour activité pâte à modeler
Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.

Date due : 2022-07-20
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.68 $	0.00 $	0.00 $	12.68 $	0.00 $	12.68 $	12.68 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	12.68 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	12.68 $		12.68 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	12.68 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	12.68 $
Total - Année : 2022, période : 8		**12.68 $**	**12.68 $**
Grand Total		**12.68 $**	**12.68 $**

No transaction : 25
No fournisseur : 1DOL1
No facture : 4586
Date facture : 2022-07-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Fourniture pour activités bibliothèque
Nom : DOLLARAMA
Date due : 2022-07-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.00 $	0.50 $	1.00 $	11.50 $	0.00 $	11.50 $	10.50 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	10.00 $	5.00	0.50 $	9.98	1.00 $	11.50 $		10.50 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	10.50 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.50 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.50 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	11.50 $
Total - Année : 2022, période : 8		**11.50 $**	**11.50 $**
Grand Total		**11.50 $**	**11.50 $**

No transaction : 26
No fournisseur : 1BUGR1
No facture : 99538
Date facture : 2022-07-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Fournitures pour activités bibliothèque
Nom : Bureau En Gros
Date due : 2022-07-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
8.99 $	0.45 $	0.90 $	10.34 $	0.00 $	10.34 $	9.44 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	8.99 $	5.00	0.45 $	9.98	0.90 $	10.34 $		9.44 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	9.44 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.45 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.45 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-1(
Heure : 11:42:0(
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	10.34 $
Total - Année : 2022, période : 8		**10.34 $**	**10.34 $**
Grand Total		**10.34 $**	**10.34 $**

No transaction : 27
No fournisseur :
No facture : 77558
Date facture : 2022-07-23
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Stationnement - Salle de montre (Librairie Paragraphe)
Nom : SPAQ - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Date due : 2022-07-23
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.00 $	0.00 $	0.00 $	12.00 $	0.00 $	12.00 $	12.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-310	Frais de deplacement du personnel	12.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	12.00 $		12.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-310	Frais de deplacement du personnel	12.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	12.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**12.00 $**	**12.00 $**
Grand Total		**12.00 $**	**12.00 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 27
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 28 **Description facture** : Repas - Salle de montre (Librairie Paragraphe)
No fournisseur : **Nom** : HINNAWI BROS
No facture : 2271460182 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-22 **Date due** : 2022-07-22 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.97 $	0.32 $	0.65 $	16.94 $	0.00 $	16.94 $	16.29 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	15.97 $	0.00	0.32 $	0.00	0.65 $	16.94 $		16.29 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	16.29 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.32 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.33 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	16.94 $
Total - Année : 2022, période : 8		**16.94 $**	**16.94 $**
Grand Total		**16.94 $**	**16.94 $**

No transaction : 29 **Description facture** : Repas - Salle de montre (Librairie Paragraphe)
No fournisseur : **Nom** : HINNAWI BROS
No facture : 2271560189 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-22 **Date due** : 2022-07-22 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.99 $	0.00 $	0.00 $	2.99 $	0.00 $	2.99 $	2.99 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	2.99 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	2.99 $		2.99 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	2.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	2.99 $
Total - Année : 2022, période : 8		**2.99 $**	**2.99 $**
Grand Total		**2.99 $**	**2.99 $**

No transaction : 30
No fournisseur : 8DIEC1
No facture : 1274685
Date facture : 2022-07-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Cartes pour activité club de lecture
Nom : A L'ECHELLE DU MONDE INC

Date due : 2022-07-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.99 $	0.65 $	1.30 $	14.94 $	0.00 $	14.94 $	13.64 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres		12.99	$	5.00	0.65	$	9.98	1.30	$	14.94	$	13.64 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période** : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	13.64 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.65 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.65 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	14.94 $
Total - Année : 2022, période : 8		**14.94 $**	**14.94 $**
Grand Total		**14.94 $**	**14.94 $**

No transaction : 31
No fournisseur : 1POCA1
No facture : 878659
Date facture : 2022-07-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Feuillet HG Août 2022
Nom : Postes Canada
Date due : 2022-07-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.79 $	1.99 $	3.97 $	45.75 $	0.00 $	45.75 $	41.77 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	39.79 $	5.00	1.99 $	9.98	3.97 $	45.75 $		41.77 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com.** : 0.00% **Proj S-proj.** : **Activité** : **OT** : **Équip.** :

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 3(
Date : 2022-09-1(
Heure : 11:42:0(
Numéro de lot : 214(
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	41.77 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.99 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	45.75 $
Total - Année : 2022, période : 8		**45.75 $**	**45.75 $**
Grand Total		**45.75 $**	**45.75 $**

No transaction : 32
No fournisseur :
No facture : 10090596
Date facture : 2022-07-28
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas salle de montre (journée en librairie)
Nom : SUSHI SHOP

Date due : 2022-07-28
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.62 $	0.45 $	0.91 $	22.98 $	0.00 $	22.98 $	22.07 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	21.62 $	0.00	0.45 $	0.00	0.91 $	22.98 $		22.07 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	22.07 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.45 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.46 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	22.98 $
Total - Année : 2022, période : 8		**22.98 $**	**22.98 $**
Grand Total		**22.98 $**	**22.98 $**

No transaction : 33
No fournisseur : 1IGA2
No facture : 34100
Date facture : 2022-08-03
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Fourniture pour activité bibliothèque
Nom : IGA EXTRA FAMILLE PLANTE

Date due : 2022-08-03
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
26.88 $	0.94 $	1.88 $	29.70 $	0.00 $	29.70 $	27.82 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	26.88 $	0.00	0.94 $	0.00	1.88 $	29.70 $		27.82 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	27.82 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.94 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.94 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	29.70 $
Total - Année : 2022, période : 8		**29.70 $**	**29.70 $**
Grand Total		**29.70 $**	**29.70 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 32
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

No transaction : 34 **Description facture** : Prix bingo pyjama - Activité club de lecture
No fournisseur : 1WMT2 **Nom** : WALMART
No facture : 02131 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-04 **Date due** : 2022-08-04 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.90 $	1.25 $	2.48 $	28.63 $	0.00 $	28.63 $	26.14 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	24.90 $	5.00	1.25 $	9.98	2.48 $	28.63 $		26.14 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	26.14 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.24 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	28.63 $
Total - Année : 2022, période : 8		**28.63 $**	**28.63 $**
Grand Total		**28.63 $**	**28.63 $**

No transaction : 35 **Description facture** : Marqueur pour activité club de lecture
No fournisseur : 1DOL1 **Nom** : DOLLARAMA
No facture : 5690 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-04 **Date due** : 2022-08-04 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
16.58 $	0.83 $	1.65 $	19.06 $	0.00 $	19.06 $	17.40 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	16.58 $	5.00	0.83 $	9.98	1.65 $	19.06 $		17.40 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	17.40 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.83 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.83 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	19.06 $
Total - Année : 2022, période : 8		**19.06 $**	**19.06 $**
Grand Total		**19.06 $**	**19.06 $**

No transaction : 36
No fournisseur :
No facture : 0019123
Date facture : 2022-08-05
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Prix - Activité club de lecture
Nom : DUNDEROSA
Date due : 2022-08-05
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
83.50 $	4.18 $	8.33 $	96.01 $	0.00 $	96.01 $	87.66 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	83.50 $	5.00	4.18 $	9.98	8.33 $	96.01 $		87.66 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	87.66 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.18 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.17 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	96.01 $
Total - Année : 2022, période : 8		**96.01 $**	**96.01 $**
Grand Total		**96.01 $**	**96.01 $**

No transaction : 37
No fournisseur : 1WMT2
No facture : 04809
Date facture : 2022-08-12
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Fourniture pour divers activité + fête clotûre club de lecture
Nom : WALMART

Date due : 2022-08-12
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
42.10 $	0.69 $	1.38 $	44.17 $	0.00 $	44.17 $	42.79 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	13.80 $	5.00	0.69 $	9.98	1.38 $	15.87 $		14.49 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.		28.30	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	28.30	$	28.30	$

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	28.30 $	0.00 $
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	14.49 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.69 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.69 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	44.17 $
Total - Année : 2022, période : 8		**44.17 $**	**44.17 $**
Grand Total		**44.17 $**	**44.17 $**

No transaction : 38
No fournisseur : 2THT2
No facture : 376
Date facture : 2022-08-12
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déjeuner - Service incendie
Nom : TIM HORTON
Date due : 2022-08-12
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
68.39 $	0.97 $	1.94 $	71.30 $	0.00 $	71.30 $	69.36 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	68.39 $	0.00	0.97 $	0.00	1.94 $	71.30 $		69.36 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 36
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	69.36 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.97 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.97 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	71.30 $
Total - Année : 2022, période : 8		**71.30 $**	**71.30 $**
Grand Total		**71.30 $**	**71.30 $**

No transaction : 39
No fournisseur : 1LABU1
No facture : 501519
Date facture : 2022-08-12
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Repas déjeuner après appel 205 Old Chelsea - Service incendie
Nom : LA BUENA
Date due : 2022-08-12
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
446.55 $	8.95 $	17.85 $	473.35 $	0.00 $	473.35 $	455.47 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	446.55 $	0.00	8.95 $	0.00	17.85 $	473.35 $		455.47 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	455.47 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 37
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.95 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.93 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	473.35 $
Total - Année : 2022, période : 8		**473.35 $**	**473.35 $**
Grand Total		**473.35 $**	**473.35 $**

No transaction : 40
No fournisseur : 1FRES1
No facture : 796657
Date facture : 2022-08-12
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Lait, crème, ketchup, café
Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.

Date due : 2022-08-12
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.36 $	0.00 $	0.00 $	43.36 $	0.00 $	43.36 $	43.36 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	43.36 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	43.36 $		43.36 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	43.36 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	43.36 $
Total - Année : 2022, période : 8		**43.36 $**	**43.36 $**
Grand Total		**43.36 $**	**43.36 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 41 **Description facture** : Stockage digital supplémentaire iCloud - à remboursé par
No fournisseur : **Nom** : APPLE.COM/BILL
No facture : icloud07 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-21 **Date due** : 2022-07-21 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
22.98 $	0.00 $	0.00 $	22.98 $	0.00 $	22.98 $	22.98 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	22.98 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	22.98 $		22.98 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	22.98 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	22.98 $
Total - Année : 2022, période : 8		**22.98 $**	**22.98 $**
Grand Total		**22.98 $**	**22.98 $**

No transaction : 42 **Description facture** : Achat de livre
No fournisseur : 1AMAZ2 **Nom** : Amazon Corporate
No facture : CA21N4UFOACII **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-16 **Date due** : 2022-07-16 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
57.00 $	2.85 $	5.69 $	65.54 $	0.00 $	65.54 $	59.84 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	57.00 $	5.00	2.85 $	9.98	5.69 $	65.54 $		59.84 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	59.84 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.85 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.85 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	65.54 $
Total - Année : 2022, période : 8		**65.54 $**	**65.54 $**
Grand Total		**65.54 $**	**65.54 $**

No transaction : 43
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA22RUI6ACIC
Date facture : 2022-07-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Retour de livre
Nom : Amazon Corporate
Date due : 2022-07-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-30.87 $	-1.54 $	-3.08 $	-35.49 $	0.00 $	-35.49 $	-32.41 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	-30.87	$	5.00	-1.54	$	9.98	-3.08	$	-35.49	$	-32.41	$

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	0.00 $	32.41 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 $	1.54 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 $	1.54 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	35.49 $	0.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**35.49 $**	**35.49 $**
Grand Total		**35.49 $**	**35.49 $**

No transaction : 44
No fournisseur : 1ZOUM1
No facture : 7428
Date facture : 2022-08-18
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Spectacle de magie pour clôture club TD
Nom : ZOUM ZOUM PARTY
Date due : 2022-08-18
Date due retenue :
Date de paiement :
Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
340.00 $	17.00 $	33.92 $	390.92 $	0.00 $	390.92 $	356.96 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-499	Autres services - cachets	340.00 $	5.00	17.00 $	9.98	33.92 $	390.92 $		356.96 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-499	Autres services - cachets	356.96 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	17.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	16.96 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	390.92 $
Total - Année : 2022, période : 8		**390.92 $**	**390.92 $**
Grand Total		**390.92 $**	**390.92 $**

No transaction : 45
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA2ENAD2PWI
Date facture : 2022-07-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : DVD - Série télévision
Nom : Amazon Corporate
Date due : 2022-07-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
35.46 $	1.77 $	3.54 $	40.77 $	0.00 $	40.77 $	37.23 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	35.46 $	5.00	1.77 $	9.98	3.54 $	40.77 $		37.23 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	37.23 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.77 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.77 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	40.77 $
Total - Année : 2022, période : 8		**40.77 $**	**40.77 $**
Grand Total		**40.77 $**	**40.77 $**

No transaction : 46
No fournisseur : 1AMAZ2
No facture : CA29VBJRXRI
Date facture : 2022-07-15
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : DVD - Série télévision
Nom : Amazon Corporate

Date due : 2022-07-15
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
33.25 $	1.66 $	3.32 $	38.23 $	0.00 $	38.23 $	34.91 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	33.25 $	5.00	1.66 $	9.98	3.32 $	38.23 $		34.91 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	34.91 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.66 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.66 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	38.23 $
Total - Année : 2022, période : 8		**38.23 $**	**38.23 $**
Grand Total		**38.23 $**	**38.23 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 47 **Description facture** : DVD - Série télévision
No fournisseur : 1AMAZ2 **Nom** : Amazon Corporate
No facture : CA24IVPAN3I **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-15 **Date due** : 2022-07-15 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
38.59 $	1.93 $	3.85 $	44.37 $	0.00 $	44.37 $	40.51 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	38.59 $	5.00	1.93 $	9.98	3.85 $	44.37 $		40.51 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	40.51 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.93 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.93 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	44.37 $
Total - Année : 2022, période : 8		**44.37 $**	**44.37 $**
Grand Total		**44.37 $**	**44.37 $**

No transaction : 48 **Description facture** : Recherches sur le registre foncier
No fournisseur : 1REG2 **Nom** : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
No facture : 202202401096 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-22 **Date due** : 2022-07-22 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00 $	0.00 $	0.00 $	2.00 $	0.00 $	2.00 $	2.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	2.00 $		2.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	2.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**2.00 $**	**2.00 $**
Grand Total		**2.00 $**	**2.00 $**

No transaction : 49
No fournisseur : 1REG2
No facture : 202202422825
Date facture : 2022-07-26
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Recherches sur le registre foncier
Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC

Date due : 2022-07-26
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐
Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
9.00 $	0.00 $	0.00 $	9.00 $	0.00 $	9.00 $	9.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	9.00	$	0.00	0.00	$	0.00	0.00	$	9.00	$	9.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	9.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	9.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**9.00 $**	**9.00 $**
Grand Total		**9.00 $**	**9.00 $**

No transaction : 50
No fournisseur : 1DESR2
No facture : 9751927 SOLDE
Date facture : 2022-07-21
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Réparation urinoir - Centre Meredith
Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR

Date due : 2022-07-21
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
242.73 $	12.14 $	24.21 $	279.08 $	0.00 $	279.08 $	242.73 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	242.73 $	5.00	12.14 $	9.98	24.21 $	279.08 $		242.73 $

C. Act. : Centre Meredith **% Com. :** 100.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4
Date : 2022-09-1
Heure : 11:42:0
Numéro de lot : 214
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	242.73 $	0.00 $
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	12.14 $	0.00 $
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	24.21 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	279.08 $
Total - Année : 2022, période : 8		**279.08 $**	**279.08 $**
Grand Total		**279.08 $**	**279.08 $**

No transaction : 51
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 22 (27/07/2022)
Date facture : 2022-07-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Achat divers pour service entretient et loisirs
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-07-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
179.96 $	9.00 $	17.95 $	206.91 $	0.00 $	206.91 $	188.93 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-643	Petits outils	76.98 $	5.00	3.85 $	9.98	7.68 $	88.51 $		80.82 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	22.99 $	5.00	1.15 $	9.98	2.29 $	26.43 $		24.13 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	
02-390-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	79.99 $	5.00	4.00 $	9.98	7.98 $	91.97 $		83.98 $
C. Act. : Avec gestion de taxes	**% Com. :** 0.00%	**Proj S-proj. :**		**Activité :**		**OT :**		**Équip. :**	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs`

02-390-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	83.98 $	0.00 $
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	24.13 $	0.00 $
02-701-50-643	Petits outils	80.82 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.98 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	206.91 $
Total - Année : 2022, période : 8		**206.91 $**	**206.91 $**
Grand Total		**206.91 $**	**206.91 $**

No transaction : 52
No fournisseur : 1CAN2
No facture : 71 (27/07/2022)
Date facture : 2022-07-27
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Citern pluvial pour sentier
Nom : CANADIAN TIRE #176

Date due : 2022-07-27
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
99.99 $	5.00 $	9.97 $	114.96 $	0.00 $	114.96 $	104.97 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	99.99 $	5.00	5.00 $	9.98	9.97 $	114.96 $		104.97 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	104.97 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.99 $	0.00 $

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	114.96 $
Total - Année : 2022, période : 8		**114.96 $**	**114.96 $**
Grand Total		**114.96 $**	**114.96 $**

No transaction : 53
No fournisseur : 1REG2
No facture : U726017226
Date facture : 2022-07-30
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Recherches sur le Registre foncier
Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC

Date due : 2022-07-30
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
3.00 $	0.00 $	0.00 $	3.00 $	0.00 $	3.00 $	3.00 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00	0.00 $	0.00	0.00 $	3.00 $		3.00 $

C. Act. : Sans gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	3.00 $
Total - Année : 2022, période : 8		**3.00 $**	**3.00 $**
Grand Total		**3.00 $**	**3.00 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs`

No transaction : 54 **Description facture** : Formation - Rendez-vous rémunération
No fournisseur : 1ORDR1 **Nom** : Ordre des conseillers en ressources humaines
No facture : 634352 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-18 **Date due** : 2022-07-18 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
345.00 $	17.25 $	34.41 $	396.66 $	0.00 $	396.66 $	362.20 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-454	Services de formation	345.00 $	5.00	17.25 $	9.98	34.41 $	396.66 $		362.20 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-454	Services de formation	362.20 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	17.25 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	17.21 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	396.66 $
Total - Année : 2022, période : 8		**396.66 $**	**396.66 $**
Grand Total		**396.66 $**	**396.66 $**

No transaction : 55 **Description facture** : Fournitures de bureau - RH
No fournisseur : 1BUGR1 **Nom** : Bureau En Gros
No facture : U726009022 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-21 **Date due** : 2022-07-21 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-1(
Heure : 11:42:0(
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
90.19 $	4.51 $	9.00 $	103.70 $	0.00 $	103.70 $	94.69 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	90.19 $	5.00	4.51 $	9.98	9.00 $	103.70 $		94.69 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	94.69 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.51 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.50 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	103.70 $
Total - Année : 2022, période : 8		**103.70 $**	**103.70 $**
Grand Total		**103.70 $**	**103.70 $**

No transaction : 56
No fournisseur : FACE001
No facture : Z402120176
Date facture : 2022-08-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publication Facebook
Nom : META PLATFORMS INC.

Date due : 2022-08-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.50 $	0.12 $	0.25 $	2.87 $	0.00 $	2.87 $	2.62 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.50 $	5.00	0.12 $	9.98	0.25 $	2.87 $		2.62 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.62 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.12 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.13 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	2.87 $
Total - Année : 2022, période : 8		**2.87 $**	**2.87 $**
Grand Total		**2.87 $**	**2.87 $**

No transaction : 57
No fournisseur : FACE001
No facture : Z402120194
Date facture : 2022-08-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publication Facebook
Nom : META PLATFORMS INC.

Date due : 2022-08-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.50 $	0.12 $	0.25 $	2.87 $	0.00 $	2.87 $	2.62 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.50 $	5.00	0.12 $	9.98	0.25 $	2.87 $		2.62 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 52
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.62 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.12 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.13 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	2.87 $
Total - Année : 2022, période : 8		**2.87 $**	**2.87 $**
Grand Total		**2.87 $**	**2.87 $**

No transaction : 58
No fournisseur : FACE001
No facture : Z402110784
Date facture : 2022-08-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publication Facebook
Nom : META PLATFORMS INC.

Date due : 2022-08-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
6.00 $	0.30 $	0.60 $	6.90 $	0.00 $	6.90 $	6.30 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-349	Publicité et information - autres	6.00 $	5.00	0.30 $	9.98	0.60 $	6.90 $		6.30 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 53
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs

02-141-00-349	Publicité et information - autres	6.30 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.30 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.30 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	6.90 $
Total - Année : 2022, période : 8		**6.90 $**	**6.90 $**
Grand Total		**6.90 $**	**6.90 $**

No transaction : 59
No fournisseur : FACE001
No facture : Z402156158
Date facture : 2022-08-14
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publication Facebook
Nom : META PLATFORMS INC.
Date due : 2022-08-14
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00 $	0.20 $	0.40 $	4.60 $	0.00 $	4.60 $	4.20 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-349	Publicité et information - autres	4.00 $	5.00	0.20 $	9.98	0.40 $	4.60 $		4.20 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-349	Publicité et information - autres	4.20 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.20 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.20 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	4.60 $
Total - Année : 2022, période : 8		**4.60 $**	**4.60 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	**4.60 $**	**4.60 $**

No transaction : 60
Description facture : Publication Facebook
No fournisseur : FACE001
Nom : META PLATFORMS INC.
No facture : Z402158574
Type de transaction : Facturation
Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-08-14
Date due : 2022-08-14
No commande :
Retenue sur contrat : Non
Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement
Date de paiement :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐
Paiement rapide ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.50 $	0.12 $	0.25 $	2.87 $	0.00 $	2.87 $	2.62 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.50 $	5.00	0.12 $	9.98	0.25 $	2.87 $		2.62 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.62 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.12 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.13 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	2.87 $
Total - Année : 2022, période : 8		**2.87 $**	**2.87 $**
Grand Total		**2.87 $**	**2.87 $**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 61 **Description facture** : Publication Facebook
No fournisseur : FACE001 **Nom** : META PLATFORMS INC.
No facture : Z402158726 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-08-14 **Date due** : 2022-08-14 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.50 $	0.12 $	0.25 $	2.87 $	0.00 $	2.87 $	2.62 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.50 $	5.00	0.12 $	9.98	0.25 $	2.87 $		2.62 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-349	Publicité et information - autres	2.62 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.12 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.13 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	2.87 $
Total - Année : 2022, période : 8		**2.87 $**	**2.87 $**
Grand Total		**2.87 $**	**2.87 $**

No transaction : 62 **Description facture** : PUblication Facebook; Mardis musique
No fournisseur : FACE001 **Nom** : META PLATFORMS INC.
No facture : WT8ZYFXML2 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-07-23 **Date due** : 2022-07-23 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : **TPS** ☐ **TVQ** ☐ **Paiement rapide** ☐
Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-1$
Heure : 11:42:0$
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs`

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
100.00 $	5.00 $	9.98 $	114.98 $	0.00 $	114.98 $	104.99 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-345	Publicité et information - publications	100.00 $	5.00	5.00 $	9.98	9.98 $	114.98 $		104.99 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-345	Publicité et information - publications	104.99 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.00 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.99 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	114.98 $
Total - Année : 2022, période : 8		**114.98 $**	**114.98 $**
Grand Total		**114.98 $**	**114.98 $**

No transaction : 63
No fournisseur : FACE001
No facture : 9BKLPFBNL2
Date facture : 2022-07-24
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Publication Facebook; Mardis en musique
Nom : META PLATFORMS INC.

Date due : 2022-07-24
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : **TPS** ☐ **TVQ** ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.10 $	0.65 $	1.31 $	15.06 $	0.00 $	15.06 $	13.75 $	0.00 $

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-345	Publicité et information - publications	13.10 $	5.00	0.66 $	9.98	1.31 $	15.07 $		13.75 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-345	Publicité et information - publications	13.75 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.65 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.66 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	15.06 $
Total - Année : 2022, période : 8		**15.06 $**	**15.06 $**
Grand Total		**15.06 $**	**15.06 $**

No transaction : 64
No fournisseur : 1MAIL1
No facture : MC07643977
Date facture : 2022-08-13
Retenue sur contrat : Non
Modalité de paiement : Immédiatement
Mode de paiement : Cartes de crédit

Description facture : Abonnement mensuel; platforme Mailchimp
Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE

Date due : 2022-08-13
Date due retenue :
Date de paiement :

Type de transaction : Facturation
No commande :
Autocotisation : TPS ☐ TVQ ☐

Type de facturation : Facture
Paiement rapide ☐

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.13 $	2.16 $	4.30 $	49.59 $	0.00 $	49.59 $	45.28 $	0.00 $

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	43.13 $	5.00	2.16 $	9.98	4.30 $	49.59 $		45.28 $

C. Act. : Avec gestion de taxes **% Com. :** 0.00% **Proj S-proj. :** **Activité :** **OT :** **Équip. :**

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Août
Référence du lot : Mastercard 08
Date du lot : 2022-08-29

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 58
Date : 2022-09-19
Heure : 11:42:09
Numéro de lot : 2142
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, **période :** 8

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	45.28 $	0.00 $
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.16 $	0.00 $
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.15 $	0.00 $
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 $	49.59 $
Total - Année : 2022, période : 8		**49.59 $**	**49.59 $**
Grand Total		**49.59 $**	**49.59 $**

5 b) RAPPORTS FINANCIERS

À VENIR

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

SEPTEMBRE 2022

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-355-00-649		2022-09-08	Achat radars payé par fonctionnement		11 948.59 $
03-310-03-000		2022-09-08	Achat radars payé par fonctionnement	11 948.59 $	
23-040-00-725		2022-09-08	Achat radars payé par fonctionnement	11 948.59 $	
23-610-00-000		2022-09-08	Achat radars payé par fonctionnement	11 948.59 $	
02-701-10-141		2022-09-09	Reclassifier poste budg. remplacement Loisirs		5 467.75 $
02-701-10-499		2022-09-09	Reclassifier poste budg. remplacement Loisirs	5 467.75 $	
02-702-30-141		2022-09-09	Reclassifier poste budg. remplacement Loisirs		781.11 $
02-702-32-499		2022-09-09	Reclassifier poste budg. remplacement Loisirs	781.11 $	
02-702-30-141		2022-09-09	Reclassifier poste budg. remplacement bibliothèque		1 628.00 $
02-702-32-499		2022-09-09	Reclassifier poste budg. remplacement bibliothèque	1 628.00 $	
02-120-00-141		2022-09-09	Reclassification salaire Sophia (archives) payroll	3 000.00 $	
02-120-00-419		2022-09-09	Reclassification salaire Sophia (archives) payroll		3 000.00 $

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-412-30-412		2022-09-08	Combler manque frais juridiques - Usines eaux usée		10 000.00 $
02-414-30-412		2022-09-08	Combler manque frais juridiques - Usines eaux usée	10 000.00 $	
02-110-00-131		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		208.00 $
02-110-00-241		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	208.00 $	
02-120-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 640.00 $	
02-120-00-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	372.00 $	
02-120-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	262.00 $	
02-120-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	362.00 $	
02-120-00-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	380.00 $	
02-120-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	101.00 $	
02-120-00-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		780.00 $
02-120-00-252		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		435.00 $
02-120-00-262		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	78.00 $	
02-120-00-280		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		914.00 $
02-130-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		1 066.00 $
02-130-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		5 467.00 $
02-130-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		3 577.00 $
02-130-00-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		1 099.00 $
02-130-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		10 127.00 $
02-130-00-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	3 520.00 $	
02-130-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 872.00 $	
02-130-00-262		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	75.00 $	
02-141-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	18 243.00 $	
02-141-00-142		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 000.00 $	
02-141-00-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	2 019.00 $	
02-141-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		1 932.00 $
02-141-00-149		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 426.00 $	
02-141-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		5 391.00 $
02-141-00-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		191.00 $
02-141-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	17.00 $	
02-141-00-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	328.00 $	
02-141-00-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	238.00 $	
02-141-00-252		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		308.00 $
02-141-00-280		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		646.00 $
02-160-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		6 381.00 $
02-160-00-262		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année		6.00 $
02-160-00-280		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année	6.00 $	
02-220-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		3 953.00 $
02-220-00-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 728.00 $	
02-220-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	4 852.00 $	
02-220-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		1 216.00 $
02-220-00-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		2 641.00 $
02-220-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	2 062.00 $	
02-220-00-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 360.00 $	
02-220-00-252		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	2 668.00 $	
02-220-00-262		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	950.00 $	
02-220-00-280		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		214.00 $
02-220-01-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	108 785.00 $	
02-320-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		108 000.00 $
02-320-00-142		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année	2 478.00 $	
02-320-00-143		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année	3 032.00 $	
02-320-00-212		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année		5 510.00 $
02-330-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		3 772.00 $
02-330-00-143		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	2 166.00 $	
02-330-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 606.00 $	
02-390-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		4 164.00 $
02-390-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	3 034.00 $	
02-390-00-149		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	329.00 $	
02-390-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	200.00 $	
02-390-00-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	601.00 $	
02-390-00-252		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année		162.00 $
02-390-00-262		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année	162.00 $	
02-413-30-222		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année	3.00 $	
02-413-30-232		2022-09-14	Amendement salaires prévisions fin d'année		3.00 $
02-415-20-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	8.00 $	
02-415-20-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		8.00 $
02-415-30-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	36.00 $	
02-415-30-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	11.00 $	
02-415-30-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		47.00 $
02-470-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	17 800.00 $	
02-470-00-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		192.00 $

02-470-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		796.00 $
02-470-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	1 154.00 $	
02-470-00-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		279.00 $
02-470-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		120.00 $
02-470-00-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	649.00 $	
02-470-00-252		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		173.00 $
02-470-00-262		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	68.00 $	
02-470-00-280		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	618.00 $	
02-490-00-141		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		18 729.00 $
02-490-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	712.00 $	
02-490-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		756.00 $
02-490-00-262		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	44.00 $	
02-610-00-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	2 393.00 $	
02-610-00-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	2 190.00 $	
02-610-00-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		5 164.00 $
02-610-00-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	19.00 $	
02-610-00-232		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	562.00 $	
02-610-00-252		2022-09-14	Amendement salaire prévision fin d'année		262.00 $
02-610-00-262		2022-09-14	Amendement salaire prévision fin d'année	262.00 $	
02-701-10-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		385.00 $
02-701-10-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	385.00 $	
02-702-30-142		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	3 745.00 $	
02-702-30-144		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	700.00 $	
02-702-30-145		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		487.00 $
02-702-30-149		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année	375.00 $	
02-702-30-212		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		1 275.00 $
02-702-30-222		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		980.00 $
02-702-30-242		2022-09-14	Amendements salaires prévisions fin d'année		2 078.00 $

02-702-90-516		2022-09-15	Location toilette portative Eveil Artistique	431.00 $	
02-702-90-639		2022-09-15	Location toilette portative Eveil Artistique		431.00 $

02-702-90-494		2022-09-21	Coûts pour événement et aliments plus élevés		190.00 $
02-702-90-610		2022-09-21	Coûts pour événement et aliments plus élevés	190.00 $	

02-160-00-212		2022-09-23	Amendement prévision fin d'année RH		255.00 $
02-160-00-222		2022-09-23	Amendement prévision fin d'année RH	199.00 $	
02-160-00-232		2022-09-23	Amendement prévision fin d'année RH	56.00 $	

02-290-00-341		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	3.15 $	
02-290-05-459		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		467.06 $
02-320-00-414		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		400.00 $
02-320-00-455		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	2 630.14 $	
02-320-00-459		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	39.62 $	
02-320-00-624		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	119.41 $	
02-320-00-635		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	3 217.67 $	
02-320-00-722		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	72.28 $	
02-320-00-726		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	17.00 $	
02-320-01-331		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	1 100.79 $	
02-320-01-459		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		6 000.00 $
02-320-04-525		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		2 750.00 $
02-330-00-310		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		300.00 $
02-330-00-455		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	2 702.85 $	
02-330-00-633		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	500.00 $	
02-330-00-649		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		1 800.00 $
02-330-01-639		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits	4 314.15 $	
02-330-02-525		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits		3 000.00 $

02-320-00-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	1 000.00 $	
02-390-00-516		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	197.09 $	
02-390-00-633		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	771.48 $	
02-390-00-650		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures		5 700.00 $
02-390-00-670		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	19.52 $	
02-390-00-725		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	481.88 $	
02-412-30-335		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	914.33 $	
02-412-30-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures		950.36 $
02-412-30-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures		7 434.55 $
02-412-30-643		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	36.03 $	
02-413-30-411		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	6 121.83 $	
02-413-30-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	1 271.88 $	
02-413-30-649		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	40.84 $	
02-414-20-412		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	193.05 $	
02-414-20-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	118.46 $	
02-414-20-649		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures		311.51 $
02-414-30-725		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures	400.79 $	
02-415-30-516		2022-09-27	Ajustement pour combler déficitd - Infrastructures		400.79 $
02-460-00-494		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	2.00 $	
02-460-00-725		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures		1 961.32 $
02-701-20-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	3 500.00 $	
02-701-27-494		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	1.67 $	
02-701-30-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	1 200.00 $	
02-701-50-522		2022-09-27	Ajustement pour combler déficits - Infrastructures	487.68 $	

02-370-00-999		2022-09-27	Dépense Transcollines non-budgété	696.85 $	
02-390-00-526		2022-09-27	Dépense Transcollines non-budgété		696.85 $

02-220-00-454		2022-09-29	Combler dépense pour affiches pour les bornes		2 000.00 $
02-220-00-726		2022-09-29	Combler dépense pour affiches pour les bornes	2 000.00 $	

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Descrption poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-278-00-001		2022-09-21	Revenu supplémentaire - Subvention MRC	5 000.00 $	
02-702-90-321		2022-09-21	Revenu supplémentaire - Subvention MRC	500.00 $	
02-702-90-341		2022-09-21	Revenu supplémentaire - Subvention MRC	500.00 $	
02-702-90-345		2022-09-21	Revenu supplémentaire - Subvention MRC	1 500.00 $	
02-702-90-499		2022-09-21	Revenu supplémentaire - Subvention MRC	1 000.00 $	
02-702-90-639		2022-09-21	Revenu supplémentaire - Subvention MRC	1 500.00 $	

02-414-30-522		2022-09-27	Paiement dépenses usine eaux usées c-v	50 000.00 $	
03-410-00-000		2022-09-27	Paiement dépenses usine eaux usées c-v		50 000.00 $

01-000-00-000 Revenus
01-**279**-00-000 Autres revenus - autres

02-**340**-00-000 Transport - éclairage des rues
02-**390**-00-000 Transport - Autres

01-**381**-00-000	Autres transferts - fonctonnement
02-000-00-000	Charges
02-**110**-00-000	Conseil
02-**120**-00-000	Greffe et application de la loi
02-**130**-00-000	Gestion financièere et administrative
02-**141**-00-000	Communications
02-**160**-00-000	Gestion du personnel
02-**220**-00-000	Sécurité incendie
02-**320**-00-000	Transport - voirie municipale
02-**330**-00-000	Transport - enlèevement de la neige

23-000-00-000	Investissement
23-**020**-00-000	Administration générale
23-**030**-00-000	Sécurité publique
23-**040**-00-000	Transport
23-**050**-00-000	Hygiène de milieu
23-**080**-00-000	Loisirs & culture
23-**610**-00-000	Affectation - activités de fonctionnement
23-**510**-00-000	Financement à long term des activités d'investissement

02-**412**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-**413**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable
02-**414**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées
02-**415**-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût
02-**451**-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-**490**-00-000	Hygièene de milieu - autres
02-**610**-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-**631**-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-**701**-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-**702**-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles

03-**110**-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
03-**310**-00-000	Affectation - activités d'investissement
21-000-00-000	Revenus
21-**490**-00-000	Autres revenus - autres
23-**910**-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-**920**-00-000	Affectation - fond de roulement
03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la visioconférence du 15 août 2022

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the August 15, 2022, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 9h05.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 9:05 a.m.

PRÉSENT / PRESENT

M. Pierre Guénard (Maire/Mayor) ~ M. Enrico Valente (Conseiller/Councillor) ~ Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer) ~ Mme. Lynn Kearney (directrice des finances par intérim) et Mme Laura Rendle Hobbs (employé municipal/municipal staff)

ABSENCE / ABSENT

M. Christopher Blais (Conseillère /Councillor)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

The FAC adopted the agenda unanimously.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 11 juillet 2022, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité

The minutes of the meeting held on July 11, 2022, held by videoconference, were adopted unanimously.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT / 3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 11 juillet 2022 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

- **Recrutement – Directeur (trice) des Finances**
  L'affichage pour le poste de Directeur (trice) des finances sera publié le site web cette semaine. L'affichage sera également sur les réseaux municipaux.
- **États financier audités 2021**
  Mme Kearney informe les membres du comité qu'il reste que quelques détails à finaliser dans le rapport financier 2021. Elle prévoit que le rapport soit complété et présenter au mois de septembre.

Committee members shared comments on the follow-up of July 11, 2022, minutes and more specifically on the following items:

- **Recruitment – Director of Finance**
  The posting for the position of Director of finance will be published on the municipal website this week. The posting will equally be posted on municipal networks.
- **2021 Audited financial statements**
  Mrs. Kearney informs committee members that there are still a few details to finalize in the 2021 financial report. She expects the report to be completed and presented in September.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS / 4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

- **Politique de la dette – Remboursement 2022**
  Mme Kearney présente aux membres du comité le montant total en capital et intérêts qui sera remboursé sur la dette pour 2022.

  Le maire et les membres du comité discutent de quelques points pertinents concernant le remboursement de la dette ainsi que la dette totale pour la Municipalité.
- **Planification budgétaire 2023 – demande de recommandation pour achat de génératrices**
  Le maire et le membres du comité discutent de l'achat de génératrice pour les diverses infrastructures municipales afin d'être mieux préparé lors des sinistres

- **Debt policy – 2022 reimbursement**
  Mrs. Kearney presents to committee members the total amount in interest and capital to be reimbursed on the debt in 2022.

  The mayor and committee members discuss certain pertinent points concerning the reimbursement of debt as well as total debt for the municipality.
- **Budget planning 2023 – request for recommendation for purchase of generators**
  The mayor and committee members discuss the purchase of generators for the various municipal infrastructures to be better prepared in the event of a disaster and to improve services during emergency measures.

ainsi que de bonifier les services dans les cas de mesure d'urgence.

Les membres du comité notent l'importance de l'achat de ces équipements et recommandent que la dépense soit ajoutée à la planification budgétaire pour 2023.

Committee members note the importance of purchasing this equipment and recommend that the expense be added to the 2023 budget planning.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

Mme Kearney donne un suivi sur la discussion qu'elle a eu avec Francois Lanthier de la MRC afin qu'ils assite a la prochaine séance du comité de finances prévu pour le 12 septembre 2022 afin de discuter des enjeux à venir avec le nouveau rôle triennal et la situation économique.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

Mrs. Kearney gives an update on the discussion that she had with François Lanthier from the MRC so he may attend the next Finance Committee meeting scheduled for September 12th, 2022, to discuss the impacts to come with the new three-year assessment role and the current economic situation.

6.0 MISE À JOUR CCN

Aucun point de discussion

6.0 UPDATE ON NCC

No discussion points

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

Le maire réitère l'importance d'appliquer sur tous les subventions possibles.

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

The mayor reiterates the importance to apply on all possible grants

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

Aucun point de discussion

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

No discussion points

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

- **Politique pour l'achat de terrains municipaux**
  Le membres du comité demandent le développement et l'implantation d'une politique d'achat pour les terrains municipaux.

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

- **Policy for purchase of municipal land**
  Members of the committee request the development and implantation of a policy for purchasing municipal land.

10.0 AUTRES

Aucun point de discussion

10.0 OTHERS

No discussion points

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 12 septembre à 9h.

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

The date of the next meeting will be September 12, 2022, at 9 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 10h27

12.0 ADJOURNMENT

The meeting adjourns at 10:27 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR / **RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY**

.....

Laura Rendle Hobbs, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR / **RECORD OF MINUTES SIGNED BY**

.....

Pierre Guénard, président

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the September 7th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h04.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:04 pm.

PRÉSENTS / **PRESENT**

Kimberly Chan, Christopher Blais (conseillers / Councillors) et/and Pierre Guénard (maire / mayor)
Marc Monette ~ Hervé Lemaire ~ Nicole Desroches ~ Matthew Smith ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS / **REGRETS**

Sarah Anne Fleming ~ George Claydon

AUTRES / **OTHERS**

Aucun / None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Christopher Blais and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 10 août 2022 / 2.1 Ordinary meeting held on August 10, 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 août 2022 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. Christopher Blais and resolved that the minutes of the ordinary meeting held August 10th, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS / 3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants des dossiers 6.1, 6.2, 6.3 et 7.1 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD et deux résidents étaient présents.

The applicants for files 6.1, 6.2, 6.3 and 7.1 were present to answer questions from the members of the PSDAC and two residents were present.

4.0	**DEMANDES MULTIPLES**	**4.0**	**MULTIPLE REQUESTS**
Nil		None	
5.0	**DÉROGATION MINEURE**	**5.0**	**MINOR EXEMPTION**
Nil		None	
6.0	**PIIA**	**6.0**	**SPAIP**

6.1 2022-20038
Lot 2 635 547 au cadastre du Québec
245, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 547 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la reconstruction du mur de soutènement qui longe le sentier qui mène au cimetière;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 septembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont questionné le matériau proposé et son aspect, le manque de détails pour la construction des murs et le manque de proposition d'aménagement;

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande de PIIA sur le lot 2 635 547 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin d'Old Chelsea soit reportée à une rencontre ultérieure;

ATTENDU QUE le Service des loisirs nécessite une recommandation du CCUDD pour déposer le dossier au conseil;

IL EST DONC PROPOSÉ le 14 septembre 2022 par M. Benoît Delage, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable **ne recommande pas** au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 2 635 547 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin d'Old Chelsea étant donné que :

- le matériau proposé et son aspect ne reflète pas le site historique et les matériaux et techniques de construction de l'époque;
- des détails sont manquants dans l'élaboration des murs;
- des arbustes devraient être prévus pour aider à la stabilisation du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 2022-20038
Lot 2 635 547 of the Québec cadastre
245, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 2 635 547 in the cadastre of Quebec, property also known as being 245, chemin d'Old Chelsea presented to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning and integration architectural to allow the reconstruction of the retaining wall that runs along the path leading to the cemetery;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on September 2, 2022 by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the members questioned the proposed material and its appearance, the lack of details for the construction of the walls and the lack of a landscaping proposal;

IT IS THEREFORE PROPOSED that the SPAIP request for lot 2 635 547 of the Quebec cadastre, property also known as 245, chemin d'Old Chelsea, be postponed to a later meeting;

WHEREAS the Recreation Department requires a recommendation from the PSDAC to submit the file to Council;

IT IS THEREFORE PROPOSED on September 14, 2022 by Mr. Benoît Delage, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee **does not recommend** that the municipal council approve this PIIA request on the lot 2 635 547 of the cadastre of Quebec, property also known as being 245, chemin d'Old Chelsea since:

- the proposed material and its appearance does not reflect the historic site and the construction materials and techniques of the time;
- details are missing in the elaboration of the walls;
- shrubs should be provided to help stabilize the ground.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2022-20030
Lot 5 695 738 au cadastre du Québec
193, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin

6.2 2022-20030
Lot 5 695 738 of the Québec cadastre
193, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d'Old Chelsea, has presented

d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé avec cadrage en bois sur le bâtiment de 0,89 m X 3.3 m pour le commerce «Olivia»;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 septembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoît Delage, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 5 695 738 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an extruded polyurethan with wooden frame sign of 0,89 m X 3.3 m on the building for the merchant "Olivia".

WHEREAS the proposed sign complies with the criteria of by-law 681-06 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on September 2nd, 2022, by the Planning and Sustainable Development Service;

IT IS THEREFORE PROPOSED by M. Benoît Delage, seconded by M. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.3 2022-20043
Lot 6 158 586 au cadastre du Québec
58, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 158 586 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 58, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé sur le bâtiment de 0,98 m X 3.66 m pour le commerce « Kundstat »;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 septembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont questionné l'emplacement de l'enseigne, l'échelle de celle-ci, le nombre d'enseignes pour le même commerce, l'harmonisation de l'enseigne avec celle existante sur le bâtiment, si d'autres enseignes rattachées au bâtiment seront installées;

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande de PIIA sur le lot 6 158 586 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 58, chemin d'Old Chelsea soit reportée à une rencontre ultérieure et que deux propositions d'affichage soit soumises, soit une enseigne à plat et une autre perpendiculaire au bâtiment.

6.3 2022-20043
Lot 6 158 586 of the Québec cadastre
58, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of lot 6 158 586 of the Québec cadastre, property also known as 58, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an extruded polyurethan sign of 0,98 m X 3.66 m on the building for the merchant " Kundstat ";

WHEREAS the members read the analysis report submitted on September 2nd, 2022, by the Planning and sustainable development department;

WHEREAS the members questioned the location of the sign, its scale, the number of signs for the same business, the harmonization of the sign with the existing one on the building, if other signs attached to the building will be installed;

IT IS THEREFORE PROPOSED that the SPAIP request for lot 6 158 586 of the Quebec cadastre, property also known as 58, chemin d'Old Chelsea, be postponed to a later meeting and that two signage proposals be submitted, a flat sign and another perpendicular to the building.

7.0 LOTISSEMENT

7.1 2021-20100
Lot 6 308 410 au cadastre du Québec
Projet Ferme Hendrick – Phase 5 – Chemin de Lamoille

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 308 410 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la phase 5 du projet Ferme Hendrick, a effectué une demande d'approbation

7.0 SUBDIVISION

7.1 2021-20100
Lot 6 308 410 of the Québec cadastre
Hendrick Farm Project – Phase 5 – Chemin de Lamoille

WHEREAS the owner of lot 6 308 410 of the Québec cadastre, property also known as being phase 5 of Hendrick Farm project, has applied for approval of a preliminary subdivision proposal, in

d'un avant-projet de lotissement, afin de créer 24 lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 29 août 2022;

order to create 24 lots from the existing lot, as shown on the subdivision draft plan prepared by land surveyor Marie Eve R. Tremblay, file 94354-6, minute 1842, dated November 21, 2018 and revised August 29, 2022;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement 637-05;

WHEREAS the proposed subdivision complies with subdivision by-law 637-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 septembre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on September 2, 2022 by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

ATTENDU QUE les membres questionnent une accumulation d'eau sur le terrain réservé à des résidences pour aînés et le drainage du projet;

WHEREAS the members question an accumulation of water on the land reserved for seniors' residences and the drainage of the project;

IL EST DONC PROPOSÉ que la demande d'avant-projet de lotissement sur le lot 6 308 410 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la phase 5 du projet de développement Ferme Hendrick, soit reportée à une rencontre ultérieure.

IT IS THEREFORE PROPOSED that the request for a preliminary subdivision proposal on lot 6 308 410 of the Quebec cadastre, property also known as phase 5 of the Hendrick Farm project, be postponed to a later meeting.

8.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

Nil

8.0 PLANNING BY-LAWS

None

9.0 INFORMATION DU CONSEIL

9.1 Session extraordinaire du 31 août 2022

Lors de cette séance, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement de construction numéro 1217-22
- Règlement sur les PIIA numéro 1218-22
- Règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22
- Règlement sur les PPCMOI numéro 1220-22
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 1221-22

Le conseil a aussi adopté les seconds projets de règlement suivants :

- Règlement de zonage numéro 1215-22
- Règlement de lotissement numéro 1216-22

9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

9.1 August 31st, 2022, Extraordinary meeting

During this meeting, the council adopted the following by-laws:

- Construction by-law number 1217-22
- SPAIP by-law number 1218-22
- Permits and certificates by-law number 1219-22
- SBCMOP by-law number 1220-22
- Minor exemptions by-law number 1221-22

Council also adopted the following second draft by-laws:

- Zoning by-law number 1215-22
- Subdivision by-law number 1216-22

9.2 Session ordinaire du 6 septembre 2022

On explique que la demande de dérogation mineure pour le 9, chemin Cross Loop a été accordée par le conseil, bien que deux conseillers aient voté contre celle-ci en justifiant qu'il faut plutôt minimiser le nombre d'enseignes.

9.2 September 6th, 2022, Ordinary meeting

It is explained that the request for a minor exemption for 9, chemin Cross Loop was granted by council, although two councillors voted against it, justifying that the number of signs should be minimized instead.

10.0 AUTRE

10.1 300 m² – Phasage de l'implantation de la norme

On explique que le conseil a décidé de limiter la superficie totale de plancher de la résidence principale à 300 m², mais en excluant

10.0 OTHER

10.1 300 m² – Phase approach for the implementation

It is explained that the council has decided to limit the total floor area of the main residence to 300 m², but excluding the area occupied by additional housing, which can go up to 90 m².

la superficie occupée par un logement additionnel, pouvant aller jusqu'à 90 m².

10.2 Projet Ferme Hendrick – Résumé de l'architecture et des phases approuvées

Les documents ont été déposés pour information afin que les nouveaux membres du comité aient connaissance des phases de développement approuvées, ainsi que de l'architecture.

10.2 Hendrick Farm Project – Summary of Architecture and Approved Phases

The documents have been tabled for information so that new committee members are aware of the approved development phases, as well as the architecture.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Christopher Blais et résolu que cette rencontre soit levée à 21 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Christopher Blais and resolved that this meeting be adjourned at 9:34 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

C. Jean

.....

Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officier

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES SUBMITTED BY

Kim Chan

.....

Kimberly Chan, Présidente / Chair

MINUTES APPROVED BY

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.224)

COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITIONS

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022

DEMOLITION REQUESTS COMMITTEE

Minutes of the June 30th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, présidant cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 12 h08.

Having noticed that there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 12:08 p.m.

PRÉSENTS / **PRESENT**

Dominic Labrie (conseiller / Councillor)
Pierre Guénard (maire / mayor)
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS / **REGRETS**

Kimberley Chan (conseillère / Councillor)

AUTRES / **OTHERS**

Nil / None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu que le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2022 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on May 25th, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS / 3.0 QUESTION PERIOD

Aucune personne du public n'était présente.

No one from the public was present.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.1 2022-20037
Lot 3 031 004 au cadastre du Québec
12, chemin Davy-John

CDD-08-22

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal servant de chalet trois (3) saisons au 12, chemin Davy-John;

ATTENDU QUE le bâtiment est en très mauvais état et que sa valeur est passé de 56 400 $ au rôle de 2018-2020 à 54 100 $ au rôle de 2021-2023;

ATTENDU QU'aucun projet de remplacement n'a été déposé, mais que le bâtiment est vétuste;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un certificat de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1066-20, la démolition du bâtiment principal résidentiel situé au 12, chemin Davy-John, conditionnellement :

- à la délivrance d'un permis pour les travaux de démolition;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5 000 $ assurant la réalisation des travaux de démolition.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (30 juillet 2022, 16 h 30), un avis écrit motivé à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (9 août 2022).

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2022-20037
Lot 3 031 004 of the Quebec cadastre
12, chemin Davy-John

DRC-08-22

WHEREAS a request has been made to demolish the main building serving as a three (3) season cottage at 12, chemin Davy-John;

WHEREAS the building is in very poor condition and its value has gone from $56,400 on the 2018-2020 roll to $54,100 on the 2021-2023 roll;

WHEREAS no replacement project has been submitted, but the building is dilapidated;

WHEREAS the building is not listed on the website of the ministère de la Culture et des communications;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) can set the conditions necessary for the issuance of a demolition certificate;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law number 1066-20 relating to demolition requests, the demolition of the main residential building located at 12, chemin Davy-John, conditionally:

- the issuance of a permit for demolition work;
- the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the certificate of authorization for the demolition, of an irrevocable financial guarantee of $ 5 000 ensuring the completion of the demolition work.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal this decision to the Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the clerk, within the above-mentioned deadline (July 30th, 2022, 4:30 p.m.), a reasoned written notice to this effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by Municipal Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (August 9th, 2022).

5.0 SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ

5.1 20, chemin du Verger – Démolition d'une résidence unifamiliale isolée

Le site a été sécurisé. Le système septique et le puits sont conservés pour la nouvelle construction. Un délai est à prévoir pour que les propriétaires et l'entrepreneur reçoivent l'amende.

5.0 FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS

5.1 20, chemin du Verger – Demolition of detached single-family dwelling

The site has been secured. The septic system and the well are kept for the new construction. A delay is to be expected for the owners and the contractor to receive the fine.

5.2 4, chemin Susan – Démolition d'une résidence unifamiliale isolée

La demande de permis est effectuée. Le propriétaire procédera avec la construction de la nouvelle maison sur un autre emplacement du terrain avant de démolir la résidence existante.

5.2 4, chemin Susan – Demolition of detached single-family dwelling

The permit application is made. The owner will proceed with the construction of the new house on another site of the land before demolishing the existing residence.

6.0 AUTRE

6.0 OTHER

6.1 507, route 105 – Suivi après incendie de 2021

Il est proposé de recontacter le propriétaire une dernière fois et de lui donner trois (3) mois pour procéder à la démolition du bâtiment. Après ces trois (3) mois, la municipalité pourra mettre en branle la procédure pour procéder elle-même à la démolition et imposer les frais sur le compte de taxes municipales.

6.1 507 route 105 – Follow-up after the 2021 fire

It is proposed to contact the owner one last time and give him three (3) months to proceed with the demolition of the building. After these three (3) months, the municipality will be able to set in motion the procedure to carry out the demolition itself and impose the costs on the municipal tax account.

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

7.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu que cette rencontre soit levée à 12h25.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard and resolved that this meeting be adjourned at 12:25 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR **MINUTES SUBMITTED BY**

…….
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officier

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **MINUTES APPROVED BY**

…….
Pierre Guénard, Président / Chair

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2022

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the July 15, 2022, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENTS / **PRESENT**

Enrico Valente & Cybèle Wilson (Conseillers / Councillors)
Frédéric Rioux & Danik Chamberland (Employés municipaux / Municipal Officers)
Catherine Barrette, Robert Arnold, Michel Hébert (Membres externes / External Members)
Cynthia Lachance (Conseillère à la SAAQ / Advisor to the SAAQ)

ABSENTS / **REGRETS**

Manon Marenger & Marc-Antoine Biron ((Employés municipaux / Municipal Officers)

AUTRES / **OTHERS**

François Filion (Résident / Resident)

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 Route 105 – Risque d'accidents à la sortie du chemin Loretta en direction nord et sud

Un résident a exprimé ses inquiétudes concernant le risque d'accident à la sortie du chemin Loretta pour s'engager sur la Route 105 particulièrement en direction nord, mais également en direction sud. Il explique que la densité croissante de la circulation et la vitesse excessive sont des facteurs à risque dans les deux directions de la Route 105. La problématique concerne principalement les automobilistes circulant en direction nord vers le secteur Gatineau.

Le comité est informé que deux résolutions ont été envoyées au ministère des Transports pour demander qu'une étude d'atténuation au niveau sonore soit effectuée, une analyse sur la sécurité de la Route 105, de réévaluer la circulation et la sécurité des tronçons au niveau de la vitesse et des intersections.

1.0 QUESTION PERIOD

1.0 Route 105 – Risk of accidents at chemin Loretta exit North and South

A resident expressed concern about the risk of accidents when exiting Loretta Road onto Route 105, particularly northbound but also southbound. He explained that increasing traffic density and excessive speed are risk factors in both directions on Route 105. The problem is mainly with motorists travelling northbound towards the Gatineau sector.

The Committee was informed that two resolutions were sent to the Ministry of Transportation requesting that a noise mitigation study be conducted, a safety analysis of Route 105, to re-evaluate traffic and safety of speed and intersection sections.

2.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

- Réunion ordinaire du 17 juin 2022

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

- Ordinary meeting of June 17, 2022

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.0 SUIVI DES DOSISERS EN COURS

4.1 Mise à jour des travaux en cours

Reconstruction d'un nouveau chalet de service - 311, chemin de la Rivière parc Farm Point

En attente de recevoir les plans révisés pour la construction d'un nouveau chalet de service au parc Farm Point. Les plans devraient être reçus en début de semaine pour soumission et par la suite l'appel d'offres sera lancé pour construction.

Expertise technique au niveau de la ventilation - Centre Meredith

Tous les documents ont été envoyés à la firme d'ingénierie pour qu'il puisse faire leur expertise. Les professionnels sont présentement en analyse des plans et nous devrions recevoir un suivi sous peu.

Centre Meredith

Le 8 juillet 2022, l'inspection finale pour la décontamination et du plafond a été effectuée au Centre Meredith et aucun accroissement, aucune moisissure n'a été trouvé sur le plafond. Au niveau du mur central en arrière des gradins, nous avons dû le refaire et les travaux ont été effectués à l'interne et les résultats sont excellents.

4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

4.1 Update on work on progress

Reconstruction of a new service chalet - 311 River Road, Farm Point Park

Waiting to receive the revised plans for the construction of a new service chalet at Farm Point Park. The plans should be received early this week for tender and then the call for tenders will be launched for construction.

Technical expertise in ventilation – Centre Meredith

All the documents were sent to the engineering firm so that they can make their expertise. The professionals are presently analyzing the plans and we should receive a follow-up shortly.

Centre Meredith

On July 8, 2022, the final inspection for decontamination and the ceiling was done at the Meredith Center and no growth, no mold was found on the ceiling. On the center wall behind the bleachers, we had to redo it and the work was done in-house and the results are excellent.

Projet New Chelsea - Urbanisation du secteur de la Route 105 jusqu'au Freshmart à partir du chemin Old Chelsea

- Le relevé technique a été effectué
- Une étude de circulation et des comptages ont été réalisés.
- Une étude hydrique est en cours.
- Une étude de caractérisation au niveau du site au niveau des prélèvements de chaque côté est en cours et sera effectuée le 21 juillet 2022.
- Les forages pour l'étude géotechnique pour la phase 1 seront effectués le 20 et 21 juillet 2022.

New Chelsea Project - Urbanization of the Route 105 to Freshmart Area from Old Chelsea Road

- The technical survey has been completed
- A traffic study and counts have been completed.
- A water study is underway.
- A site-level characterization study at the outlets on each side is underway and will be completed on July 21, 2022.
- Drilling for the geotechnical study for Phase 1 will be performed on July 20 and 21, 2022.

Plan directeur de l'eau potable

- Le rapport final a été reçu et le coordonnateur du Service de l'infrastructure en prendra connaissance et l'étudier à son retour de vacances.

Drinking Water Master Plan

- The final report has been received and the Coordinator of the Infrastructure Department will review it upon his return from vacation.

Plan directeur du réseau pluvial du Centre Village

- Nous avons reçu deux soumissions qui dépassent largement notre budget et seront remises pour le budget 2023.

Village Centre Stormwater Master Plan

- We have received two bids that are well over our budget and will be submitted for the 2023 budget.

Mise à jour – Station d'épuration

- Les plans préliminaires ont été reçus à 50% pour commentaires et le responsable du Service des infrastructures en prendra connaissance à son retour de vacances avec le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures.

Update - Wastewater Treatment Plant

- The preliminary plans have been received at 50% for comments and the person in charge of the Infrastructure Department will review them upon his return from vacation with the Director of the Public Works and Infrastructure Department.

Projet Bouladier

- Toujours en attente de l'agrandissement de l'usine pour qu'il puisse mettre en place leur projet.

Bouladier project

- Still waiting for the expansion of the plant so that they can set up their project.

Drainage - Domaine du ruisseau

- Une inspection a été effectuée avec les différents constructeurs avec le développeur
- L'ingénieur de Multivesco va procéder à un rapport détaillé de toutes les problématiques
- Certains résidents ont des problématiques de drainage suite à des aménagements qui ont eux-mêmes faits et qui bloque le drainage

Drainage - Domaine du ruisseau

- An inspection was carried out with the various builders with the developer
- The Multivesco engineer will proceed with a detailed report of all the problems
- Some residents have drainage problems following developments that they themselves have made and that block the drainage.

Agrandissement de l'hôtel de ville

- Aucune soumission n'a été reçue suite à la publication de l'appel d'offres au niveau architecture pour faire les plans et devis.
- La mise à jour du certificat de localisation de l'hôtel de ville a été effectuée
- En attente de voir si nous pouvons lancer un appel d'offres pour une étude de faisabilité pour avancer le dossier afin que les firmes d'architectures soient plus intéressées à soumissionner sur des projets.

Élargissement du chemin Old Chelsea

- En attente d'une planification du ministère du Transport du Québec. Aussi, il a été demandé dans la résolution envoyée qu'une étude de sécurité au niveau du chemin soit effectuée et aussi demandé l'élargissement du chemin où il y a eu un rétrécissement suite à l'ajout de stationnement sur rue.

Nettoyage des conduites de ventilation - Centre Meredith

- Un contrat a été donné afin de s'assurer que le système de ventilation est nettoyé. Le nettoyage est prévu approximativement le 15 août 2022.

Distillerie du Square

- Le protocole t'entente a été rédigé et soumis à Madame Manuela Teixteira et aux différents services. Nous sommes en attente d'une date pour la signature du protocole pour émettre le permis de construction.

- Le comité demande qu'une vérification soit effectuée pour le nombre de cases de stationnement et aussi pour le stationnement pour personne à mobilité réduite.

Lignage de rues

- Le lignage des chemins a été complété

Installation des bollards et des balises

- L'installation des bollards et des balises sera effectuée dans la semaine du 19 juillet 2022.

Extension of the Town Hall

- No tender was received following the publication of the call for tenders at the architectural level to be able to make the plans and specifications
- Update of the certificate of location of the Town Hall has been done
- Waiting to see if we can launch a call for tenders for a feasibility study to advance the file so that architectural firms are more interested in taking on projects

Widening of Old Chelsea Road

- Waiting for a planning from the Ministry of Transport of Quebec which was also requested in the resolution sent to ensure a safety study at the level of the road and also requested the widening of the road where there was a narrowing following the addition of parking on the street.

Cleaning of the ventilation ducts - Meredith Centre

- A contract was given to ensure that the ventilation system is cleaned. The cleaning is scheduled for approximately August 15, 2022.

Square Distillery

- The Memorandum of Understanding has been drafted and submitted to Ms. Manuela Teixteira and the various departments and we are waiting for a date for the signature of the memorandum to issue the building permit.

- The committee requests that a verification be done for the number of parking spaces and also for the parking for disabled persons.

Street lining

- The lining the roads has been completed

Installation of bollards and markers

- The installation of the bollards and markers will be done during the week of July 19, 2022.

Marquage de la chaussée

- Le marquage de la chaussée est débuté et devrait s'étendre sur une période de deux semaines.

Travaux de drainage - Chemins Patrick, Wright et de la Vallée

- Les travaux devraient se terminer le 15 juillet 2022.

Travaux de drainage temporaires sur les chemins des Artisans et des Métiers

- Des travaux de drainage temporaires ont été effectués pour permettre à l'eau de circuler et pour éviter que cela n'occasionne aucun problème aux résidents.

Travaux de stabilisation au niveau du chemin Fleury - voie verte

- Des travaux de stabilisation ont été effectués au niveau du chemin Fleury sur la voie verte pour la réparation d'érosion.

Chemin Notch

- Les nouvelles bordures de béton ont été reçues et des balises bizutées et une balise indiquant le danger seront installées approximativement la semaine du 19 juillet 2022.

Chemin Kingsmere

- Les bollards ont été installés
- Le marquage des lignes a été effectué
- Installation d'un Ped Zone à la traverse piétonnière
- Les accotements ont été nivelés à deux endroits pour obtenir la plaine largeur de la bande cyclable
- Les accotements ont été balayés
- L'herbe a été fauchée sur les deux côtés
- Les branches ont été taillées

Appel d'offres - Achat d'une pelle mécanique

- Le contrat pour l'achat d'une pelle mécanique a été octroyé par contre malgré une demande de prix tard à l'automne de l'année dernière, le coût est plus élevé que prévu, donc nous avons dû faire l'achat de la pelle sans le marteau concasseur. La nécessité d'avoir un marteau concasseur est que

Pavement Marking

- Pavement marking has begun and is expected to take place over a two-week period.

Drainage Work - Patrick, Wright and Valley Roads

- Work is expected to be completed by July 15, 2022.

Temporary Drainage Work on chemin des Artisans and chemin des Métiers

- Temporary drainage work has been done to allow water to circulate and not cause any problems for residents.

Stabilization work on Chemin Fleury - voie verte

- Stabilization work was done on chemin Fleury on the greenway to repair erosion.

Notch Road

- New concrete curbs have been received and pledge markers and a hazard marker will be installed approximately the week of July 19, 2022.

Chemin Kingsmere

- Bollards have been installed
- Line marking has been completed
- Ped Zone installed at pedestrian crossing
- The shoulders have been graded in two locations to achieve the full width of the bike lane
- The shoulders have been swept
- Grass was mowed on both sides
- Branches were trimmed

Call for tenders - Purchase of an excavator

- The contract for the purchase of a mechanical shovel was awarded but despite a request for quotation late in the fall last year, the cost is higher than expected, so we had to purchase the shovel without the breaker. The necessity of having a breaker is that we now have a sewer

maintenant nous avons un réseau d'égout et lors de bris durant l'hiver nous serons en mesure de briser le gel. L'achat du marteau concasseur sera mis au PTI 2023.

Achat pelle de déneigement - Tracteur Kubota

- Une résolution a été préparée pour l'achat d'une pelle de déneigement frontale pour le tracteur Kubota

Appel d'offres - Location d'un chargeur frontal

- Le contrat pour la location d'un chargeur frontal avec option d'achat a été octroyé.

Service professionnel d'ingénierie - Réfection du mur de tête du ponceau sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose.

- La réunion de démarrage a été tenue le 11 juillet 2022 concernant la réfection du mur de tête du ponceau sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose, une étude de faisabilité a été effectuée pour voir quels optons s'offrent pour faire la réparation ou la réfection de ce ponceau.

system and when we have to of breakage during the winter, we will be able to break the frost. The purchase of the crusher hammer will be put in the PTI 2023.

Purchase of snow shovel - Kubota tractor

- A resolution was prepared for the purchase of a front shovel for the Kubota tractor

Call for tenders - Front end loader rental

- A contract for the rental of a front-end loader with option to purchase.

Professional Engineering Services - Rehabilitation of the culvert headwall on Route 105 at chemin Montrose

- The start-up meeting was held on July 11, 2022, concerning the repair of the culvert headwall on Route 105 at Montrose Road. A feasibility study was done to see what options are available for the repair or the rehabilitation of this culvert.

4.2 Suivi travaux - Chemin de la Mine

L'inspection finale a été effectuée la semaine du 4 juillet 2022 avec l'entrepreneur et le surveillant. Les déficiences qui restaient à corriger ont été relevées et d'autres déficiences qui ont apparu au travers le temps les cycles de gel et dégel. Le surveillant va émettre la liste à jour des déficiences à corriger. L'entrepreneur a déjà débuté la correction des déficiences soulevées au cours des derniers jours, dont la largeur de la chaussée et des bandes cyclables.

4.2 Work follow-up - Chemin de la Mine

The final inspection was done the week of July 4, 2022, with the contractor and the supervisor. The deficiencies that remained to be corrected were noted and other deficiencies that appeared through the freeze and thaw cycles. The supervisor will issue the updated list of deficiencies to be corrected. The contractor has already started the correction of the deficiencies that have been identified over the last few days, including the width of the roadway and the bike lanes.

4.3 Suivi travaux - Chemin du Lac-Meech

Les estimations de Bell Canada et d'Hydro-Québec ont été reçues et les coûts sont au-dessous de ce qu'il avait été budgétés. Pour ce qui est des travaux pour le déplacement des poteaux pour Hydro-Québec, ils peuvent être effectués rapidement dans les prochains mois étant donné qu'il y a seulement 4 poteaux à déplacer. Pour ce qui est de Bell Canada, dans leur envoi un délai à prévoir de 6 à 12 mois. Un suivi sera effectué auprès de Bell afin d'éclaircir certains points.

4.3 Work follow-up - Chemin du Lac-Meech

Estimates from Bell Canada and Hydro-Quebec have been received and the costs are below what was budgeted. As for the work to move the poles for Hydro-Quebec, it can be done quickly in the next few months since there are only 4 poles to move. As for Bell Canada, in their dispatch a delay of 6 to 12 months is to be expected. A follow-up will be done with Bell to clarify certain points.

Stabilisation du talus

- Le coordonnateur du Service des travaux publics a procédé à la révision des plans et devis et renvoyé à la firme pour la correction pour éviter des problèmes futurs.

- Le coordonnateur du Service des travaux publics devra procéder au renouvellement du permis d'accès au terrain de la CCN qui tombe à échéance à la fin du mois.

Slope Stabilization

- The Public Works Coordinator reviewed the plans and specifications and sent them back to the firm for correction to avoid future problems.

- The Public Works Coordinator will have to proceed with the renewal of the access permit to the NCC land which expires at the end of the month.

4.4 Suivi travaux - Chemin de la Rivière

- Avancement au niveau du ministère de l'Environnement et des demandes de CA
- Quelques modifications ont été faites aux plans au niveau des fossés qui n'étaient pas existants auparavant
- Le CA doit être reçu approximativement à la fin août
- Une réunion avec l'entrepreneur est prévue sous peu
- Une demande de déplacement de poteaux a été faite à Hydro-Québec et Bell Canada
- La firme fera une visite de chantier possiblement la semaine du 18 juillet 2022

4.4 Work follow-up - Chemin de la Rivière

- Progress with the Ministry of the Environment and CA applications
- Some modifications have been made to the plans for the ditches that were not there before
- The CA should be received approximately at the end of August
- A meeting with the contractor is scheduled shortly
- A request to move poles was made to Hydro-Quebec and Bell Canada
- The firm will make a site visit possibly the week of July 18, 2022

4.5 Stabilisation des chemins Link et Wallace

- L'étude de faisabilité est commencée
- Le relevé et forage a été effectué aux deux endroits
- Il reste à faire l'analyse de sol et l'étude environnementale en cours.
- Une réunion de suivi est à prévoir

4.5 Stabilization of Link and Wallace roads

- The feasibility study has been started
- The survey and drilling have been done at both locations
- The soil analysis and the environmental study are still to be done.
- A follow-up meeting is to be scheduled

4.6 Réfection du mur de tête du ponceau sur la Route 105 à la hauteur du chemin Montrose

- Une réunion de démarrage a été tenue le 11 juillet 2022 avec la firme qui a le mandat de faire l'étude de faisabilité
- Une visite de site a été effectuée par le directeur et le coordonnateur du Service des travaux publics
- La firme fera aussi une visite de site pour continuer leur conception
- Une réunion est prévue le 20 juillet 2022 pour un suivi

4.6 Rehabilitation of the culvert headwall on Route 105 at chemin Montrose

- A kick-off meeting was held on July 11, 2022, with the firm mandated to do the feasibility study
- A site visit was made by the Director and the Coordinator of the Public Works Department
- The firm will also do a site visit to continue their design
- A meeting is scheduled for July 20, 2022, for a follow-up

4.7 Suivi intersection des chemins Brown et Reid

Une inspection a été effectuée par le directeur et le coordonnateur du Service des travaux publics et un croquis sera préparé pour démontrer ce qui a été constaté sur le site.

4.7 Follow-up intersection of Brown and Reid roads

An inspection was conducted by the Director and Coordinator of the Public Works Department and a sketch will be prepared to show what was found at the site.

4.8 Règlement pour abroger et remplacer le numéro 188 concernant la construction et l'entretien des ponceaux

Le comité est informé que la politique sera révisée et leur sera présentée sous peu.

4.8 By-law to repeal and replace number 188 regarding the construction and maintenance of culverts

The committee was informed that the policy will be revised and presented to them shortly.

4.9 Demande d'enseigne de non-stationnement sur le chemin Dupuis

Une évaluation sera faite par le Service des travaux publics.

4.9 Request for a no parking sign on Dupuis Road

An evaluation will be done by the Public Works Department.

4.10 Demande d'enseigne de non-stationnement sur le chemin Duguay

Un courriel sera envoyé au résident qui a fait la demande pour l'informer que lorsque les automobilistes stationneront à l'intersection, les policiers vont intervenir et donneront des contraventions.

4.10 Request for a no parking sign on Duguay Road

An email will be sent to the resident who made the request to inform him that when motorists park at the intersection, the police will respond and issue tickets.

5.0 SUIVI DU PTI ET DU BUDGET 2022 - TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Les tableaux du PTI et du budget 2022 ont été mis à jour et envoyés aux membres du comité.

5.0 FOLLOW-UP OF THE 2022 TCEP AND BUDGET - PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES

The TCEP and 2022 budget tables were updated and sent to the committee members.

6.0 PRÉSENTATION DES ÉQUIPES DE TRAVAILLENT POUR 2023 - TRAVAUX PUBLICS

Le chef de division du Service des travaux publics a présenté les équipes de travaillent actuelles et celle proposée pour 2023.

Le chef de division du Service des travaux publics demande que la durée de travail pour les employés saisonniers soit de 6 à 8 mois pour 2023 du 15 avril au 15 décembre et que les postes soient permanents, mais saisonniers.

Le comité recommande qu'un plan financier pour l'ajout d'employés au Service des travaux publics soit préparé.

6.0 PRESENTATION OF THE WORK TEAMS FOR 2023 - PUBLIC WORKS

The Division Chief of Public Works presented the current and proposed 2023 work crews.

The Division Chief of Public Works is requesting that the seasonal employees work 6 to 8 months for 2023 from April 15 to December 15 and that the positions be permanent but seasonal.

The Committee recommends that a financial plan for the addition of employees to the Public Works Department be prepared.

7.0 AUTRE

Chemin Gleneagle

Le comité est informé que les travaux sont sur la liste de travail.

7.0 OTHER

Chemin Gleneagle

The committee was informed that the work is on the work list.

8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	8.0 ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que cette rencontre soit levée à 11h00.	IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that this meeting be adjourned at 11:00 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR — **MINUTES SUBMITTED BY**

……
Manon Marenger

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL — **MINUTES APPROVED BY**

……
Enrico Valente, Président / President

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2022

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the September 23, 2022, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENTS / **PRESENT**

Enrico Valente & Cybèle Wilson (Conseillers / Councillors)
Frédéric Rioux & Danik Chamberland (Employés municipaux / Municipal Officers)
Catherine Barrette, Robert Arnold, (Membres externes / External Members)
Cynthia Lachance (Conseillère à la SAAQ / Advisor to the SAAQ)

ABSENTS / **REGRETS**

Manon Marenger & Marc-Antoine Biron (Employés municipaux / Municipal Officers)
Michel Hébert (Membre externe / External Member)

AUTRES / **OTHERS**

Dominic Labrie & Rita Jain (Conseillers / Councillors)
Paula Bolluck, Bernard Benoit & Christina Jando / Résidents / Residents

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 Vitesse sur le chemin St-Clément

Des résidents du chemin St-Cément sont venus exprimer leur inquiétude concernant la vitesse sur le chemin. Ils demandent que la vitesse soit changée de 50 km/h à 40 km/h.

1.0 QUESTION PERIOD

1.0 Speed on chemin St-Clément

Residents of chemin St-Clément have expressed their concern regarding the speeding on the road. They are asking that the speed limit be changed from 50 km/h to 40 km/h.

2.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR / 2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Madame Cybèle Wilson, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Cybèle Wilson, seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL	3.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES
- Réunion ordinaire du 15 juillet 2022	- Ordinary meeting of July 15, 2022
IL EST PROPOSÉ par Madame Cybèle Wilson, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.	IT IS PROPOSED by Mrs. Cybèle Wilson, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	ADOPTED UNANIMOUSLY
4.0 SUIVI DES DOSISERS EN COURS	**4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES**
4.1 Mise à jour des travaux en cours	**4.1 Update on work on progress**
Travaux effectués en régie interne	**Work carried out in-house**
- Un tableau des travaux en régie interne en cours et à terminer en 2023 a été présenté aux membres du comité.	- A table of in-house work in progress and to be completed in 2023 was presented to the committee members.
Travaux de drainage - Chemins Patrick, Wright et de la Vallée	**Drainage work - Chemin Patrick, Wright and de la Vallée**
- Le comité est informé que les travaux de drainage sont terminés.	- The committee was informed that the drainage work has been completed.
Fauchage de l'herbe sur le bord des chemins municipaux	**Mowing of grass on municipal roadsides**
- Le comité est informé que le fauchage du gazon sur le bord des chemins est terminé.	- The committee was informed that the mowing of grass on municipal roadsides has been completed.
5.0 SUIVI DU PTI ET DU BUDGET 2022 - TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES	**5.0 FOLLOW-UP OF THE 2022 TCEP AND BUDGET - PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES**
Les tableaux du PTI et du budget 2022 ont été mis à jour et envoyés aux membres du comité.	The TCEP and 2022 budget tables were updated and sent to the committee members.
6.0 SUIVI - PRÉSENTATION DES ÉQUIPES DE TRAVAILLENT POUR 2023 - TRAVAUX PUBLICS	**6.0 PRESENTATION OF THE WORK TEAMS FOR 2023 - PUBLIC WORKS**
Suite à la demande du comité à la réunion du 15 juillet 2022, une présentation a été faite par le chef de division du Service des travaux publics concernant le besoin de personnel additionnel pour l'équipe des travaux publics pour 2023 et 2024.	Pursuant to the Committee's request at the July 15, 2022 meeting, a presentation was made by the Division Chief of the Public Works Department regarding the need for additional staff for the Publics Works crew for 2023 and 2024.
7.0 CHEMIN BURNETT - STATIONNEMENT INTERDIT	**7.0 CHEMIN BURNETT – NO PARKING**
Suite à présentation du plan et à l'explication de la problématique, le comité recommande l'installation d'enseigne de non-stationnement sur une partie du chemin Burnett.	Following the presentation of the plan and the explanation of the problem, the committee recommends the installation of no parking sign on a portion of chemin Burnett.

8.0 RUE MARIE-BURGER - STATIONNEMENT INTERDIT

Suite à une présentation du plan et à l'explication de la problématique, le comité recommande l'installation d'enseignes de non-stationnement sur le chemin Marie-Burger sur le côté sud.

8.0 MARIE-BURGET STREET - NO PARKING

Following a presentation of the plan and an explanation of the problem, the committee recommends the installation of no parking signs on chemin Marie-Burger on the south side.

9.0 POLITIQUE DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS PRIVÉS

La procédure de la politique de municipalisation des chemins privés a été expliquée aux membres du comité et leur sera envoyée pour commentaire.

9.0 MUNICIPALIZATION POLICY FOR PRIVATE ROADS

The procedure for the municipalization policy for private roads was explained to the committee members and will be sent to them.

10.0 AUTRE

10.1 Vitesse chemin St-Clément

Suite à une discussion le comité recommande que :

- Un radar éducatif soit installé en permanence
- Continuer le contrôle de la vitesse
- Élaguer la végétation sur la voie verte du côté nord au chemin St-Clément pour améliorer la visibilité
- Maintien de la vitesse à 50 km/h
- Si les radars n'améliorent pas la situation, des mesures d'atténuation de vitesse supplémentaire seront ajoutées

10.2 Stationnements chemin Scott

Suite à des requêtes concernant la sécurité à la sortie du stationnement du 10, chemin Scott, le comité recommande que des enseignes de sens unique soient installées, mais demande que le Service des travaux publics communique avec la propriétaire pour en discuter.

10.3 Campagne de sensibilisation – initiative locale en sécurité routière pour de la Municipalité de Chelsea aux abords des écoles primaires

La conseillère à la SAAQ a fait une mise à jour sur le lancement de la campagne sécurité en zone scolaire - Municipalité de Chelsea qui sera lancé à la fin octobre ou début novembre 2022.

10.0 OTHER

10.1 Speed chemin St-Clément

Following a discussion, the committee recommend that:

- Educational radar be permanently installed
- Continue speed enforcement
- Prune vegetation on the north side of the voie verte at chemin St-Clément to improve visibility
- Maintain the speed limit of 50 km/h
- If speed cameras do not improve the situation, additional speed mitigation measures will be added

10.2 Parking on chemin Scott

Further to requests regarding safety at the exit of the parking at 10, chemin Scott, the committee recommends that one-way signs be installed but requests that the Public Works Department contact the owner to discuss the matter.

10.3 Municipality of Chelsea Awareness Campaign - Local Initiative of Elementary Schools

The SAAQ Advisor provided an update on the launch of the School Zone Safety Campaign - Municipality of Chelsea which will be launched in late October or early November 2022.

11.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	11.0 ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que cette rencontre soit levée à 11h00.	IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that this meeting be adjourned at 11:00 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ — ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR — **MINUTES SUBMITTED BY**

……
Manon Marenger

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL — **MINUTES APPROVED BY**

……
Enrico Valente, Président / President

Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.205)

COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022

RECREATION, SPORTS, CULTURE AND COMMUNITY LIFE ADVISORY COMMITTEE (RSCCLAC)

Minutes of April 28, 2022, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h02

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:02pm

PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, conseillère et présidente du CCLSCVC, Enrico Valente, conseiller, Ronald Rojas, directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Lynda Pedley, membre du comité, Elisabeth Veyrat, membre du comité, David Marchesseault (arrivé à 20h00), membre du comité, Julie DuPont, membre du comité, Christine Butt, membre du comité, Luc Gervais, adjoint au service des loisirs.

ABSENCES / ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Catherine Knight, membre du comité

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Christine Butt, appuyé par Julie DuPont et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté avec l'ajout du point - 6.1 Gare patrimoniale de Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IT IS PROPOSED by Christine Butt, seconded by Julie DuPont and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted with the addition of the point - 6.1 Chelsea Train Station.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 APPROVAL OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars, 2022 est adopté tel que présenté. Proposé par Lynda Pedley et secondé par Élisabeth Veyrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

The minutes of the meeting held March 31, 2022, are adopted as presented. Proposed by Lynda Pedley and seconded by Élisabeth Veyrat.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL / 3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

3.1 Demande de fonds pour le projet - Le fil du vent - a été approuvée.

3.2 Demande de fonds par l'association du Parc Chelsea approuvée.

3.1 Funding request for the project - Le fil du vent - was approved.

3.2 Chelsea Park Association funding request approved.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Résolution pour le document cadre passera à la prochaine session du conseil.

4.2 Le questionnaire pour les associations de résidents leur sera bientôt envoyé.

4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

4.1 Resolution for the framework document will be passed at the next council meeting.

4.2 The questionnaire for the resident's associations will be sent to them soon.

5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

5.1 Demande fonds des loisirs – Marché Chelsea

La demande de fonds par le Marché de Chelsea a été révisée par les membres du comité. Un membre mentionne son appréciation pour le fait que la demande que le marché est un événement qui concerne l'ensemble des résidents de la municipalité. Un membre pose la question à savoir si le marché a d'autres sources de revenus pour financer l'ajout de musicien au marché cette année. Il est mentionné que les autres sources de revenus potentiels pour le marché tels les commanditaires sont limités en raison de la nature de l'événement. Une discussion sur la nécessité de faire un envoi de carte postale ensuit. Il en convient que pour minimiser l'impact environnemental, il serait préférable que l'envoi des cartes postales ne soit pas répété d'année en année mais plutôt utilisé une fois cette année comme outil de promotion en début de saison. Une seconde option efficace serait de coupler cette publicité avec celle des Mardis en musique. Les membres passent au vote sur la demande.

Le comité vote **EN FAVEUR à l'UNANIMITÉ** de contribuer avec 3000$ du fond de loisirs.

5.2 Discussions P.T.I.

Les conseillers municipaux ont voté afin de prioriser les valeurs et les dossiers qu'ils jugent les plus importants, comme l'ont fait les membres du CCLSCVC lors de la précédente rencontre. L'environnement et la proximité sont les deux valeurs qui apparaissent en tête, Cet outil préliminaire permettra de tenir compte des priorités retenues par le conseil pour servir à l'analyse des projets que le comité recommandera. L'objectif de la grille d'analyse serait de venir structurer les recommandations du comité des loisirs. Est-ce qu'on répond à la question, est ce que ce projet répond à un besoin? Un besoin urgent? Suggestion, en dessous de la section budget – ajouté autre source potentiel de financement.

M. Valente fait mention qu'il serait vraiment intéressant d'aller chercher une position à la Municipalité qui pourrait préparer des demandes de subventions. Compte tenu des ressources humaines limitées de Chelsea, il faut se méfier néanmoins de ne pas sauter sur toutes les possibilités de financement sans être en capacité, ensuite, de les instruire et de les utiliser.

5.0 ITEMS UNDER STUDY

5.1 Recreation Fund Application - Chelsea Market

The request for funds by the Chelsea Market was reviewed by the committee members. A member mentioned his appreciation for the fact that the request that the market is an event that concerns all residents of the municipality. A member asked if the market has other sources of revenue to finance the addition of a musician to the market this year. It was mentioned that other potential sources of revenue for the market such as sponsors are limited due to the nature of the event. A discussion on the need for a postcard mailing ensued. In order to minimize the environmental impact, it would be best if the postcard mailing was not repeated year after year but rather used once this year as a promotional tool at the beginning of the season. A second effective option would be to couple this advertisement with the Tuesdays in Music advertisement. Members voted on the request.

The committee voted **UNANIMOUSLY** in favour of contributing $3000 from the recreation fund.

5.2 P.T.I. Discussions

The municipal councillors voted to prioritize the values and issues that they consider most important, as did the members of the CCLSCVC at the previous meeting. The environment and proximity were the two values that came out on top. This preliminary tool will allow the priorities selected by Council to be considered in the analysis of the projects that the committee will recommend. The objective of the analysis grid would be to structure the recommendations of the recreation committee. Does it answer the question, does this project meet a need? An urgent need? Suggestion, under the budget section - add another potential source of funding.

Mr. Valente mentioned that it would be interesting to get a position at the Municipality that could prepare grant applications. Given Chelsea's limited human resources, it was mentioned that one must be wary of jumping at funding opportunities without being able to investigate and use them.

5.3 Request for Commemorative Plaque

A request to add a commemorative plaque on the bench in Peace Park in Hollow Glen was reviewed by the committee members. A

5.3 Demande pour plaque commémorative

Une demande d'ajout d'une plaque commémorative sur le banc dans le parc de la Paix à Hollow Glen est révisée par les membres du comité. Un membre se questionne sur la façon dont le comité peut s'assurer de l'authenticité des faits présentés et quelle est la responsabilité du comité de faire une vérification de l'information présentée. Ce questionnement est basé sur le fait que plusieurs noms commémoratifs attribué à des parcs, rues, édifices publics font les manchettes dans les dernières années en raison des affiliations douteuses ou des actions répréhensibles de certaines personnes qui font lumières avec le temps. Il est discuté que le processus en place fait en sorte que le comité seul ne peut être responsable de faire une vérification complète de l'information présenté dans une demande. Le processus de demande d'attribution de nom commémoratif affiche publiquement l'Avis de motion pendant 60 jours ouvrables donnant ainsi la chance à quiconque de se prononcer le cas échéant.

Il est confirmé que les requérants ont acceptés de payer pour la plaque.

Le comité vote de recommander la demande au conseil à la condition expresse que les requérants financent la plaque:

- **5 EN FAVEUR**
- **1 ABSTENU**

member questioned how the committee can ensure the authenticity of the facts presented and what responsibility the committee must verify the information presented. This questioning is since many commemorative names assigned to parks, streets, public buildings have been in the news in recent years due to questionable affiliations or reprehensible actions of certain individuals that have come to light over time. It was discussed that the process in place is such that the committee alone cannot be responsible for fully verifying the information presented in an application. The memorial naming process posts the Notice of Motion publicly for 60 working days, giving anyone a chance to comment if necessary.

It is confirmed that the applicants have agreed to pay for the plaque.

The committee voted to recommend the request to council with the express condition that the applicants fund the plaque:

- **5 IN FAVOR**
- **1 ABSTAIN**

6.0 AUTRES

6.1 Gare patrimoniale de Chelsea

Une présentation sur la gare qui a été sauvée en 2021 est faite par un membre. La question de relocalisation est relancée. Il est mentionné qu'il faudrait reprendre ce dossier et continuer les démarches pour compléter le projet. Les consultations publiques seront nécessaires pour assurer une analyse complète des emplacements suggérés. On rappelle que l'aiguillage du train est conservé au garage municipal et qu'il serait souhaitable de rassembler la gare et l'aiguillage sur le tracé de la Voie verte, afin de rappeler le passé de Chelsea et l'importance qu'y a joué le chemin de fer pour le développement de la ville.

6.2 La présidente du comité souligne que le marché d'Hollow Glen et le nettoyage communautaire ont été un succès et félicite tous ceux qui ont participé à l'organisation de ces événements.

6.0 OTHER

6.1 Chelsea Heritage Train Station

A presentation on the station that was saved in 2021 was made by a member. The question of relocation was raised again. It was mentioned that this file should be revisited and that steps should be taken to complete the project. Public consultations will be necessary to ensure a complete analysis of the suggested locations. It was recalled that the train switch is kept at the municipal garage and that it would be desirable to put the station and the switch together on the Voie Verte, to recall Chelsea's past and the importance that the railroad played in the development of the city.

6.2 The Committee Chair noted that the Hollow Glen Market and Community Clean-up were a success and congratulated all those involved in organizing these events.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Élisabeth Veyrat, secondé par Enrico Valente et résolu que cette rencontre soit levée à 21h06.

7.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Élisabeth Veyrat, seconded by Enrico Valente, and resolved that this meeting be adjourned at 9:06pm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
.....	
Luc Gervais	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
.....	
Cybèle Wilson, Présidente	

Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.213)

COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE (CMAD) Procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022	ACITVE AND SUSTAINABLE MOBILITY COMMITTEE (ASMC) Minutes of July 8, 2022, meeting
Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, la présidente du CMAD, ouvre la rencontre, il est 8h18.	Having noticed there is quorum, Mrs Kimberly Chan, Chair of the ASMC, declares the meeting open, it is 8:18am
PRÉSENCES	**ATTENDANCE RECORD**
Étaient présents / Were present Pierre Guénard, maire de Chelsea, Kimberly Chan, vice-présidente et conseillère, Alain Piché, membre du comité, Heather MacDonald (8h45), membre du comité, Andy Ball, membre du comité, Allana Leblanc (8h30), membre du comité, Pamela Aung Thin, membre du comité, Ronald Rojas, directeur du service des loisirs, Nicolas Falardeau, directeur service de l'urbanisme et du développement durable, Manon Lafontaine, agente de développement communautaire.	
ABSENCES	**ABSENTS**
Étaient absents / Were absent Christopher Blais, Conseiller; Frédéric Rioux, directeur de travaux publics	
1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**
IL EST PROPOSÉ par Andy Ball, appuyé par Alain Piché et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté tel que présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	IT IS PROPOSED by Andy Ball, seconded by Alain Piché and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted as presented. ADOPTED UNANIMOUSLY
2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	**2.0 APPROVAL OF THE MINUTES**
À la suite des corrections discutés, IL EST PROPOSÉ par Alain Piché, appuyé par Andy Ball et résolu que le procès-verbal du 10 juin 2022 soit et est par la présente adopté tel que présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	Following the corrections discussed, IT IS PROPOSED by Alain Piché, seconded by Andy Ball and resolved that the minutes for June 10, 2022, be and are hereby adopted as presented. ADOPTED UNANIMOUSLY
3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL	**3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL**
Nouveau poste au loisir a été approuvé par le conseil : la rédaction du poste est en cours et on devrait afficher au mois d'août. 2 options soit un technologue pour le transport actif ou un agent de développement et former quelqu'un d'autre à l'interne de l'équipe. MTQ : deux résolutions sont à venir en juillet, afin de relancer des éléments de sécurité, au Sud de la 105 et une demande d'uniformisé les traverses de piétons, sur Old Chelsea, puisqu'elles ne sont pas tous prioritaires. De plus, une rencontre est prévue à la mi-août avec le MTQ pour discuter :	New Recreation position has been approved by council: the position is being drafted and should be posted in August. 2 options either a technologist for active transportation or a development officer and train someone else from within the team. MTQ: two resolutions are to come in July, to re-launch safety elements, south of 105 and a request to standardize the pedestrian crossings, on Old Chelsea, since they are not all prioritised. In addition, a meeting is scheduled for mid-August with the MTQ to discuss :

- Zone scolaire, 30km/h, en face de Chelsea Elementary, sur Old Chelsea; - Intersections en avant du M&R, Pharmacie… les piétons n'ont pas priorité. Afin d'améliorer la signalisation. Nous sommes ouverts à un échange de service avec le MTQ pour faciliter les travaux/ trouver des solutions. Nouveau projet avec SAAQ pour les 2 prochaines années, débutant en septembre: à venir pour 2023.	- School zone, 30km/h, in front of Chelsea Elementary, on Old Chelsea; - Intersections in front of M&R, Pharmacy... pedestrians do not have priority. In order to improve the signage. We are open to a service exchange with the MTQ to facilitate the work and find solutions. New project with the SAAQ for the next 2 years, starting in September: upcoming 2023.
4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	**4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES**
Chemin de la Rivière : Un échange a eu lieu entre les maires de Chelsea et La Pêche afin d'inviter les directeurs des travaux publics à se concerter afin d'arrimer le marquage et la signalisation sur le chemin de la Rivière, à la suite de sa réfection. **Marquage et signalisation piétonnière :** La compagnie de marquage est sur le territoire pour refaire la peinture, à la suite du dernier nettoyage/balayage de l'équipe des travaux publics.	**Chemin de la Rivière :** A discussion took place between the mayors of Chelsea and La Pêche to invite the public works directors to work together to align the markings and signs on chemin de la Rivière, following its repairs. **Pedestrian markings and signs:** The marking company is on the territory to repaint, following the last cleaning/sweeping by the public work team.
5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE	**5.0 ITEMS UNDER STUDY**
5.1 Mobilité active et sécurité des piétons sur les routes principales de Chelsea Il est recommandé que le CMAD soit consulté dorénavant afin de réviser et mettre à jour les marquages pour la mobilité active et la sécurité des piétons. L'affichage et le marquage, par exemple, sur les chemins Notch/Kingsmere/Old Chelsea devrait être réviser et mise à jour, au lieu de juste repeinturer ce qui est déjà là depuis des années. Afin d'aider à la diffusion d'information et aux communications, afin qu'ils soient plus dynamiques, les membres du comité sont invités à publier, partager les annonces fait par le conseil, concernant la mobilité active et durable de Chelsea. **Chemin de la Mine** Il est aussi important de noter que le chemin de la Mine, n'est toujours pas réglementaire aux exigences de la municipalité, même après deux ans de la fin de la construction. Le comité souhaite que le conseil porte une action afin de régler la situation. (Prochaine rencontre – une mise à jour et les prochaines étapes seront présenté au comité) **A. SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU PIÉTONNIER** - Une étude de trafic sur Scott/Old Chelsea est en cours, les résultats ne sont pas encore publiés. - PTI : l'étude de trafic de la 105, a été reportée à l'année prochaine.	**5.1 Active mobility and pedestrian safety on Chelsea's main roads** It is recommended that ASMC be consulted in the future to review and update the markings for active mobility and pedestrian safety. Signage and markings, for example, on Notch/Kingsmere/Old Chelsea Road should be reviewed and updated, rather than just repainting what has been there for years. In order to help disseminate information and communications, and to make them more dynamic, committee members are invited to publish and share announcements made by council regarding active and sustainable mobility in Chelsea. Mine Road It is also important to note that the Mine Road, is still not in accordance with the requirements of the municipality, even after two years of the end of the construction. The committee would like the council to take action to resolve the situation. (Next meeting - an update and next steps will be presented to the committee) **A. PEDESTRIAN NETWORK SAFETY AND ACCESSIBILITY** - A traffic study on Scott/Old Chelsea is underway, results are not yet available. - PTI: the traffic study on the 105 has been postponed to next year. - Council discussed the clean-up schedule at a public meeting. - New type of signs, flashing lights...

- Le conseil a discuté le calendrier de nettoyage lors d'une réunion publique. - Affiches de nouveau genre, lumières clignotantes… - Créer des partenariats avec les commerces pour des affichages/marquages pour faciliter la mobilité active à des endroits clés, tout en respectant la règlementation de la province.	- Partnering with businesses for signage/marking to facilitate active mobility at key locations, while respecting the province's regulations.
5.2 Les axes de transport actif de Chelsea **AXE OUEST - Chelsea Creek au boulevard de la technologie et AXE EST - Marie-Burger à la Ferme Hendricks** Étapes faites/ à venir : - Plusieurs études ont eu lieu pour identifier les enjeux; - Beaucoup d'investissement pour réaliser un tronçon/pont pour palier à la qualité des sols/terrains; - Des nouvelles suggestions/options seront apporter au MTQ. - Plusieurs personnes utilisent déjà la traverse. - Il y a des subventions auxquels nous avons appliqué pour la construction. (1.6 millions $) malheureusement ce n'est pas suffisant à la suite des résultats des études. Depuis 2015, il y a des discussions entre la municipalité et le MTQ. Il y a une grande volonté de faire des connexions pour le transport actif avec les divers paliers de gouvernements, depuis les dernières années.	**5.2 Chelsea's active transportation axes** **WEST AREA - CHELSEA CREEK AT TECHNOLOGY BOULEVARD AND EAST AREA - MARIE BURGER AT HENDRICKS FARM** Steps taken/ to come : - Several studies have taken place to identify issues; - A lot of investment to build a section/bridge to address soil/terrain quality; - New suggestions/options will be brought to the MTQ. - Many people are already using the crossing. - There are grants that we have applied for the construction (1.6 million $) unfortunately this is not enough following the results of the studies. Since 2015, there are discussions between the municipality and the MTQ. There is a great willingness to make connections for active transportation with the various levels of government since the last few years.
5.3 *Mobilité active vers les écoles* A. CONNECTION **–** VOIE VERTE CHELSEA ET GRAND-BOISÉ Étapes suivantes; à la suite des identifications de lacunes/besoins Une étude et des discussions sont en cours avec les ingénieurs pour continuer la bordure de ciment jusqu'à l'école. Cet ajout pourrait faire partie intégrante du projet SAAQ, puisque c'est un enjeu de sécurité avec les piétons/automobilistes. Le comité recommande d'ajouté ses 5 éléments pour le budget 2023 : - Compteurs; - Études avec les travaux publics, dont la route 105; - Prolongation de la bordure de ciment sur la rue Scott; - Sécurisé et signalisé la traverse de Glen Eagle; - Brigadiers scolaires. Le comité a approuvé avoir comme objectif commun, pour les rues Scott et Old Chelsea (dont l'école Grand-Boisé), que les enfants peuvent se rendre à l'école seul, de tous âges ainsi que mobilités.	**5.3 *Active mobility to schools*** A. CONNECTOR - VOIE VERTE CHELSEA AND GRAND-BOISÉ Next steps; as a result of the gap/need identification A study and discussions are underway with engineers to continue the cement curb to the school. This addition could be part of the SAAQ project, as it is a safety issue with pedestrians/motorists. The committee recommends adding these 5 items for the 2023 budget: - Counters; - Studies with Public Works, including Route 105; - Extension of the cement curb on Scott Street; - Secure and signalize the Glen Eagle crossing; - School crossing guards. The committee agreed to have a common goal for Scott Street and Old Chelsea Street (including Grand-Boisé School) that children of all ages and mobility can get to school alone.

B. AMÉLIORATION DES LIAISONS ENTRE LA FORÊT ET CHELSEA ELEMENTARY. Étapes suivantes; à la suite des identifications de lacunes/besoins (PROCHAINE RENCONTRE – CARTE SERA APPORTER (ALAIN OU ALLANA) QUI AVAIT ÉTÉ PRÉSENTER À L'ÉCOLE)	B. BETTER IN-FOREST CONNECTORS TO CHELSEA ELEMENTARY Next steps; as a result of the gap/need identification (NEXT MEETING – CARD WILL BE BROUGHT (ALAIN OR ALLANA) WHICH HAD BEEN PRESENTED AT THE SCHOOL)
5.4 ***Politiques et normes en matière de transport actif*** **A. POLITIQUE VISION ZÉRO** Avait été budgété en 2022, mais a dû être coupé à 75%, donc certaines actions seront faites en fin d'année 2022. Vélo Québec et Piéton Québec seront contacté pour réaliser la politique vision zéro. Se sera remis au budget 2023.	5.4 ***Active transportation policies* and standards** **A. VISION ZERO POLICY** Had been budgeted in 2022, but had to be cut back by 75%, so some actions will be done at the end of 2022. Vélo Québec and Piéton Québec will be contacted to realize the vision zero policy. It will be put back in the 2023 budget.
6.0 AUTRE	**6.0 OTHERS**
6.1 *Campagne de sensibilisation pour le code de conduite de la VVC* Une vidéo sera mise en ligne sous peu. Le lien sera envoyé aux membres du comité, svp le partager. **6.2 *VVC : Bollards à venir*** Félicitations et merci à l'équipe des Travaux Publics et Infrastructures d'avoir installé les bollards, sur la VVC.	***6.1 VVC Code of Conduct Awareness Campaign*** A video will be posted soon. The link will be sent to the committee members, please share it. ***6.2 VVC: Bollards to come*** Congratulations and special thanks to the Public Works and Infrastructures team for the installation of the bollards on the VVC.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	**7.0 ADJOURNMENT**
IL EST PROPOSÉ par Alain Piché, secondé par Allana Leblanc et résolu que cette rencontre soit levée à 10h02.	IT IS PROPOSED by Alain Piché, seconded by Allana Leblanc, and resolved that this meeting be adjourned at 10:02am.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

…… MINUTES SUBMITTED BY

Manon Lafontaine

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL MINUTES APPROVED BY

……

Kimberly Chan, Présidente

Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire
Municipalité de Chelsea
101, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Téléphone : 819 827-1124 |Télécopieur : 819 827-2672
www.chelsea.ca

COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES PROTESTANT OLD CHELSEA ET DES PIONNIERS

Procès-verbal de la réunion du mercredi 17 août 2022.

OLD CHELSEA PROTESTANT AND PIONEER CEMETERIES MANAGEMENT COMMITTEE

Minutes of the meeting held on Wednesday, August 17, 2022.

Constatant qu'il y a quorum, Madame Cybèle Wilson présidente, déclare la présente séance du comité de gestion des cimetières protestant Old Chelsea et des pionniers ouverte à 15h06.

Having noted there is quorum, Ms. Cybèle Wilson presided over this videoconference meeting, declares this sitting of the Old Chelsea Protestant and Pioneer Cemeteries Management Committee open at 3:06 p.m.

PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson (présidente), John Udvarhelyi, Louise LeBrun, Margot Smits, Roxanne Laframboise-Larose, coordonatrice du Service des loisirs, Monique Chartrand (replacing Luc)

ABSENCES / ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Al Green

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres après y avoir ajouté les points suivants :

7.0 Recrutement et communication
8.0 Modes de rencontres du comité

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The agenda is adopted unanimously by the members after having added the following item:

7.0 Recruitment and communication
8.0 Committee ways of meetings

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2022

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres après y avoir ajouté le point suivant :

- Féliciter Mme Roxanne Larose pour son poste de coordonnatrice du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

2.0 ADOPTION OF THE MAY 18, 2022, MINUTES

The minutes of the May 18, 2022 meeting were unanimously approved by the members after adding the following item:

- Congratulate Ms. Roxanne Larose on her position as Coordinator of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Department.

3.0 SUIVI DES DOSSIERS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun point n'est discuté ici.

3.0 FOLLOW UP ON LAST MEETING

No points are discussed here.

4.0 CIMETIÈRE PROTESTANT

Situation du muret de pierre

Les membres discutent du muret de pierre qui est situé au cimetière prostestant. La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne aux membres que la proposition pour le nouveau muret a été présenté au comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable (CCUDD) le 6 juillet 2022 mais la proposition a été refusée. Il est entendu qu'une nouvelle présentation sera faite au CCUDD le 7 septembre 2022 pour proposer l'alternative.

De plus, les membres discutent de l'arbre qui sera planté au cimetière Protestant. L'entrepreneur qui s'occupera de ces travaux, a confirmé qu'il est possible de le faire jusqu'au 1er décembre 2022, s'il n'est pas possible, le tout sera reporté en 2023.

Demande d'investissement

La coordonnatrice du Service des loisirs explique aux membres du comité la résolution qui passera à la séance du conseil du 6 septembre 2022.

ATTENDU QUE le sous-comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea désire procéder à l'achat des certificats de placement
garanti (CPG) suivants :

- 75 000,00 $ pour terme de 6 mois
- 80 000,00 $ pour terme de 2 ans

De plus, les membres se sont entendus pour garder 20 000,00 $ à titre de montant tampon en cas d'urgence.

4.0 PROTESTANT CEMETERY

Stone wall situation

Members discuss the stone wall that is located at the protestant cemetery. The Coordinator of the Recreation Department informed the members that the proposal for the new stone wall was presented to the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) on July 6, 2022 but the proposal was refused. It was agreed that a new presentation will be made to the PSDAC on September 7, 2022 to propose the alternative.

In addition, members discussed the tree that will be planted at the Protestant Cemetery. The contractor who will be doing the work, confirmed that it is possible to do it until December 1, 2022, if it is not possible, it will be postponed to 2023.

Investment request

The Coordinator of the Recreation Department explained to the committee members the resolution to be passed at the September 6, 2022 Council meeting.

ATTENDU QUE le sous-comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea désire procéder à l'achat des certificats de placement
garanti (CPG) suivants :

- 75 000,00 $ pour terme de 6 mois
- 80 000,00 $ pour terme de 2 ans

In addition, the members agreed to keep $20,000.00 as an emergency reserve.

5.0 CIMETIÈRE DES PIONNIERS

Map entrée

Les membres discutent du panneau situé à l'entrée du cimetière des Pionniers. Dû à la condition dans lequel il est rendu, le panneau devra être remplacé et mis à jour. La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne que les démarches sont déjà en cours et une proposition du nouveau panneau sera présentée au comité avant la fin de l'année 2022.

5.0 PIONEER CEMETERY

Entrance map

Members discuss the sign located at the entrance of the Pioneer Cemetery. Due to the condition of the sign, it will have to be replaced and updated. The Coordinator of the Recreation Department mentioned that the process is already underway and a proposal for a new sign will be presented to the committee before the end of 2022.

6.0 JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Les membres discutent de l'événement qui se déroulera le 10 et 11 septembre 2022. Un rallye extérieur sera mis sur pied par le Service des loisirs en partenariat avec la Fab sur Mill, l'Église St-Stephen et l'Église Mary Magdalene. Le but est de faire découvrir le patrimoine religieux de la municipalité de Chelsea aux résidents. Le questionnaire sera envoyé aux membres du comité par courriel afin de confirmer les informations qui se retrouvent à l'intérieur.

6.0 RELIGIOUS HERITAGE DAYS

Members discuss the event that will take place on September 10 and 11, 2022. An outdoor rally will be organized by the Recreation Department in partnership with la Fab sur Mill, St. Stephen's Church and Mary Magdalene Church. The goal is to introduce residents to the religious heritage of the Municipality of Chelsea. The questionnaire will be sent to the committee

members by email to confirm the information contained inside of it.

7.0 RECRUTEMENT ET COMMUNICATION	7.0 RECRUITMENT AND COMMUNICATION
Le comité discute la possibilité de recruter un nouveau membre. La présidente mentionne qu'elle fera un suivi.	The committee discusses the possibility of recruiting a new member. The Chair mentioned that she would do a follow-up.

8.0 MODES DES RENCONTRES	8.0 WAYS OF MEETINGS
La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne aux membres la possibilité de faire les rencontres en présentiel à partir du mois de septembre. Les membres sont en accord.	The Coordinator of the Recreation Department mentions to the members the possibility of doing the meetings in person starting in September. The members agreed.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	9.0 ADJOURNMENT
Mme Cybèle Wilson met fin aux discussions, il est 15h55.	Ms. Cybèle Wilson ends the discussion, it is 3:55 p.m.

PROCÈS VERBAL PRÉPARÉ PAR — MINUTES SUBMITTED BY

……

Monique Chartrand

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL — MINUTES APPROVED BY

……

Cybèle Wilson, Présidente

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Municipalité de Chelsea

Je, Me John-David McFaul
Greffier ou secrétaire-trésorier ,

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

☑ au règlement ☐ à la résolution 1216-22
Numéro

ayant pour titre : Règlement de lotissement

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 5 836
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 595
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 545
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

☑ le règlement ☐ la résolution 1216-22
Numéro

☑ est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

☐ un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Chelsea (Endroit) ce 25 october 2022 (Date) à 14h (Heure)

Signature

John-David McFaul
Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 (année) 10 (mois) 25 (jour)

SR-1.2 (10-10) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 555 et 556

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Municipalité de Chelsea

Je, Me John-David McFaul
Greffier ou secrétaire-trésorier ,

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

☑ au règlement ☐ à la résolution 1215-22
Numéro

ayant pour titre : Règlement de zonage

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 5 836
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 595
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 544
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

☑ le règlement ☐ la résolution 1215-22
Numéro

☑ est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

☐ un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Chelsea (Endroit) ce 25 october 2022 (Date) à 14h (Heure)

Signature

John-David McFaul
Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 (année) 10 (mois) 25 (jour)

SR-1.2 (10-10) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 555 et 556

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DE L'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

ATTENDU QUE par la résolution numéro 278-22, le conseil a octroyé le contrat pour la fourniture d'abrasifs 5-10 pour la saison hivernale 2022-2023 à la compagnie Construction DJL inc.;

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de sable hivernal 2022-2023 a été octroyé à la compagnie Ronald O'Connor Construction inc. par le Directeur général et Secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2022, le transport des des abrasifs hivernaux a été approuvé et un montant net de 80 000,00 $ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour le transport de ces abrasifs hivernaux;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 25 octobre 2022:

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
Ray A. Thompson Camionnage Ltée	66 283,09 $	60 525,29 $
Ronald O'Connor Construction inc.	71 112,04 $	64 934,77 $
7289243 Canada inc. (Gauvreau Transport)	90 197,89 $	82 362,69 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Ray A. Thompson Camionnage Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Ray A. Thompson Camionnage Ltée au montant de 66 283,09 $, incluant les taxes, pour le transport des abrasifs hivernaux 2022-2023, représente un montant net de 60 525,29 $;

ATTENDU QUE le coût du transport des abrasifs hivernaux sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour le transport des abrasifs hivernaux 2022-2023, au montant de 66 283,09 $, incluant les taxes, à la compagnie Ray A. Thompson Camionnage Ltée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-516 (Location – Machinerie, outillage et équipement).

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées de la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 n'est pas conforme;

ATTENDU QUE selon les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée pour le rendre conforme;

ATTENDU QUE selon l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute somme due à la Municipalité à la suite de son intervention, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour l'installation du système de traitement des eaux usées sur ladite propriété;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 30 septembre 2022:

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**	**PRIX (taxes nettes)**
7302576 Canada inc. (Septique DD)	45 451,18 $	39 531,36 $

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) au montant de 45 451,18 $, incluant les taxes, pour l'installation du système de traitement des eaux usées représente un montant net de 39 531,36 $;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'installation du système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 à la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) pour un montant de 45 451,18 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les coûts reliés à l'installation du système de traitement des eaux usées sur la propriété portant le numéro de lot 2 636 506 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-470-00-999 (Dépenses exécution jugement – Installation septique).

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

MANDAT POUR DES SERVICES JURIDIQUES À LA FIRME D'AVOCATS RPGL S.E.N.C.R.L. POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024

ATTENDU QUE la Municipalité désire centraliser la majorité de ses services juridiques sous une seule firme d'avocats;

ATTENDU QU'IL y a lieu de réaliser des économies en demandant une banque de temps de 100 heures à un taux préférentiel afin de couvrir les honoraires des avocats afférents aux consultations demandées par la Municipalité et ce, pour l'analyse des contrats, des résolutions et des règlements et pour les avis juridiques verbaux et écrits;

ATTENDU QUE la firme d'avocats RPGL S.E.N.C.R.L. a déposé une offre de service en date du 21 octobre 2022 à titre de conseillers juridiques de la Municipalité de Chelsea pour les années 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le mandat pour des services juridiques à la firme d'avocats RPGL S.E.N.C.R.L. pour les années 2023 et 2024, selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire relié aux honoraires professionnels – services juridiques des divers départements de la Municipalité.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 550-17-008594-150

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a intenté des poursuites en 2019 contre Groupe Dessau inc. et Dessau inc, BPR Infrastructure Inc. , Maxi-Toit Construction Inc. et Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance dans le cadre d'un projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QU'après d'importants allers-retours avec les différents procureurs au dossier et discussions serrées, les parties impliquées ont convenu de régler leur différend et de mettre un terme aux procédures les concernant par voie de règlement à l'amiable, sans admission de quelque nature que ce soit, dans le seul but d'acheter la paix et d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et quittance » résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et quittance » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-008594-150, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET ACTE D'ACQUIESCEMENT À LA DEMANDE – DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 550-17-011555-206

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a intenté des poursuites contre l'Association des propriétaires de Tenaga;

ATTENDU QU'après des discussions, les parties impliquées ont convenu de régler leur différend dans le seul d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et acte d'acquiescement à la demande » résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et acte d'acquiescement à la demande » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-011555-206, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT

ATTENDU QU'IL est permis au maire, conseillers et autres fonctionnaires désignés de célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE cette désignation est sujette à l'approbation du Directeur de l'état civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner comme célébrant compétent la personne suivante :

- Monsieur Pierre Guénard, Maire

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE DE CONSTRUCTION – 36, CHEMIN DE LA CÔTE-D'UN-MILLE – DISTRICT ÉLECTORAL 1

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 549 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 36, chemin de la Côte-d'un-Mille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre :

- la construction d'un bâtiment de 1 390 m² (812 m² de bureaux et 578 m² de garage attenant), plutôt que 395,41 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;
- la construction de bureaux d'une superficie de 812 m², plutôt que 278 m²;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion tenue le 5 octobre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 7 octobre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 636 549 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 36, chemin de la Côte-d'un-Mille, afin de permettre :

- la construction d'un bâtiment de 1 390 m² (812 m² de bureaux et 578 m² de garage attenant), plutôt que 395,41 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;
- la construction de bureaux d'une superficie de 812 m², plutôt que 278 m².

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNES – 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 493 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Notch, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane extrudé de 2,01 m X 1,34 m sur le bâtiment pour le commerce « Mini Golf Dunn-D's »;

ATTENDU QUE la demande est aussi à l'effet d'approuver deux autres enseignes directionnelles en polyuréthane extrudé de 1,98 m X 0,86 m et 1,83 m X 1,07 m;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement numéro 681-06 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment et de deux enseignes directionnelles pour le commerce « Mini Golf Dunn-D's » sur le lot 2 635 493 au cadastre du Québec, connu comme le 11, chemin Notch, conformément :

- à la demande numéro 2022-20049;
- aux documents transmis par courriel le 26 septembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 6 308 410 AU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET DE LA FERME HENDRICK PHASE 5 – DISTRICT ELECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 308 410 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la phase 5 du projet de la Ferme Hendrick, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer 24 lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme aux règlements de lotissement numéros 637-05 et 1216-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa réunion le 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer 24 lots à partir du lot 6 308 410 existant, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-6, minute 1842, daté du 21 novembre 2018 et révisé le 6 septembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

La conseillère/le conseiller présente le projet et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1242-22 intitulé « Règlement sur les demandes de démolition » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et remplacer le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea afin de se conformer aux modifications des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), et de prévoir les conditions permettant l'autorisation de démolir des bâtiments, de même que des amendes conséquentes dans le cas de non-respect du règlement.

_____
(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22

RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt du public de régir les demandes de démolition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la Municipalité peut régir par règlement les demandes de démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives,* est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1er avril 2023 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement abroge le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et le remplace, dès son entrée en vigueur, par le « Règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 1er jour du mois de novembre 2022.

Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier	Pierre Guénard, Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :……..	1er novembre 2022
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :……	1er novembre 2022
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :…..	
DATE DE L'ADOPTION :…….	
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :……	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :…….	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..	

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22 – RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt du public de régir les demandes de démolition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la Municipalité peut régir par règlement les demandes de démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives,* est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1er avril 2023 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Projet de règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION
N^{O} 1242-22

PROJET DE RÈGLEMENT – NOVEMBRE 2022

EN VIGUEUR JJ MMMM 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

RÈGLEMENT Nº 1242-22

RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

AVIS DE MOTION : 1ER NOVEMBRE 2022

ADOPTION : XX

ENTRÉE EN VIGUEUR : XX

Modifications incluses à ce règlement	
Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur les demandes de démolition No 1242-22

TABLE DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **1**

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ET INTERPRÉTATIVES **1**

SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES 2

Article 1.1.1 : Titre du règlement 2
Article 1.1.2 : Abrogation 2
Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti 2
Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois 2
Article 1.1.5 : Immeubles assujettis 2
Article 1.1.6 : Travaux assujettis 3
Article 1.1.7 : Domaine d'application 3
Article 1.1.8 : Lois et règlements 3

SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES 4

Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions 4
Article 1.2.2 : Renvoi 4
Article 1.2.3 : Terminologie 4
Article 1.2.4 : Temps du verbe 5
Article 1.2.5 : Obligation 5
Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot 5
Article 1.2.7 : Personne, quiconque 5

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT **6**

SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES 7

Article 2.1.1 : Administration et application 7

SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE 8

Article 2.2.1 : Administration du règlement 8
Article 2.2.2 : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable 8

CHAPITRE 3. LE COMITÉ **9**

SECTION 3.1 : CONSTITUTION, COMPOSITION ET SÉANCE DU COMITÉ 10

Article 3.1.1 : Constitution du Comité 10
Article 3.1.2 : Composition du Comité 10
Article 3.1.3 : Durée du mandat 10
Article 3.1.4 : Séance du comité 10
Article 3.1.5 : Quorum 10

SECTION 3.2 : FONCTION DU COMITÉ 11

Article 3.2.1 : Démolition 11

Article 3.2.2 : Mandat 11

CHAPITRE 4. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION 12

SECTION 4.1 : RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTS REQUIS 13

Article 4.1.1 : Renseignements et documents requis 13
Article 4.1.2 : Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé 13

SECTION 4.2 : AFFICHAGE 14

Article 4.2.1 : Avis public 14
Article 4.2.2 : Opposition à la démolition 14

CHAPITRE 5. PROCESSUS DÉCISIONNEL 15

SECTION 5.1 : ANALYSE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION 16

Article 5.1.1 : Évaluation de la demande 16
Article 5.1.2 : Information supplémentaire 17
Article 5.1.3 : Modification d'un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé 17
Article 5.1.4 : Délai pour offre d'acquisition 17

SECTION 5.2 : DÉCISION 18

Article 5.2.1 : Décision motivée 18
Article 5.2.2 : Conditions 18
Article 5.2.3 : Révision 18
Article 5.2.4 : Transmission de l'autorisation à la MRC des Collines-de-l'Outaouais 18

CHAPITRE 6. DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION 20

SECTION 6.1 : GARANTIE FINANCIÈRE 21

Article 6.1.1 : Garantie financière 21

SECTION 6.2 : DÉLAI ET CERTIFICAT 22

Article 6.2.1 : Délai de délivrance 22
Article 6.2.2 : Émission simultanée 22
Article 6.2.3 : Certificat 22
Article 6.2.4 : Annulation du certificat d'autorisation de démolition 22

SECTION 6.3 : DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE COMPORTANT UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS. 23

Article 6.3.1 : Délai accordé pour quitter un logement 23
Article 6.3.2 : Indemnité 23
Article 6.3.3 : Occupation continue d'un logement 23

CHAPITRE 7. LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE 24

SECTION 7.1 : LIBÉRATION DE LA GARANTIE 25

Article 7.1.1 : Libération de la garantie 25
Article 7.1.2 : Libération partielle de la garantie 25

CHAPITRE 8. DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX ET DISPOSITIONS PÉNALES 26

SECTION 8.1 : DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX 27

Article 8.1.1 : Délai de prescription des travaux 27

SECTION 8.2 : INFRACTIONS 28

Article 8.2.1 : Infractions 28

SECTION 8.3 : SANCTIONS 29

Article 8.3.1 : Article 8.3.1 Entrave à un fonctionnaire responsable 29
Article 8.3.2 : Démolition sans certificat d'autorisation ou permis de démolition 29
Article 8.3.3 : Infraction distincte 29
Article 8.3.4 : Obligation de reconstruction 29

SECTION 8.4 : DISPOSITIONS PÉNALES 30

Article 8.4.1 : Poursuite pénale 30
Article 8.4.2 : Avis au contrevenant 30
Article 8.4.3 : Recours de la municipalité 30

CHAPITRE 9. DISPOSITIONS FINALES 31

SECTION 9.1 : SUBSTITUTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR 32

Article 9.1.1 : Substitution du conseil 32
Article 9.1.2 : Entrée en vigueur 32

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur les demandes de démolition No 1242-22

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ET INTERPRÉTATIVES

SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1.1.1 : Titre du règlement

Le présent règlement est cité sous le nom de « Règlement sur les demandes de démolition », portant le numéro 1242-22.

Article 1.1.2 : Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1166-20 « Règlement régissant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Chelsea ».

Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi, règlement, code ou directive du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce.

Article 1.1.5 : Adoption partie par partie

Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du présent règlement sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

Article 1.1.6 : Immeubles assujettis

Le règlement s'applique à tout bâtiment principal ainsi qu'à tout immeuble patrimonial sur le territoire de la municipalité de Chelsea, ainsi qu'au bâtiments accessoires listés à l'annexe I du présent règlement.

Malgré le premier alinéa, le règlement ne s'applique pas à la démolition des immeubles suivants :

1. Un immeuble visé par une ordonnance de démolition émise par un tribunal;

2. Un bâtiment principal étant un danger pour la sécurité publique ou lorsqu'il a perdu 50% de sa valeur marchande par sa vétusté, par incendie ou par explosion et qui n'est pas un immeuble patrimonial ou listé à l'annexe I du présent règlement;

3. Un immeuble dont la démolition est inscrite à un programme particulier d'urbanisme (PPU) conformément aux dispositions des articles 85 et 85.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ., c. P-9.002), sauf pour un immeuble comprenant un ou plusieurs logements, qui n'est pas un immeuble patrimonial.

Article 1.1.7 : Travaux assujettis

Sauf pour les immeubles patrimoniaux ou listés à l'annexe I du présent règlement, le démantèlement ou la destruction de plus de 30% de son volume, sans égard aux fondations.

Pour les immeubles patrimoniaux ou listés à l'annexe I du présent règlement, le démantèlement ou la destruction en tout ou en partie de cet immeuble.

Article 1.1.8 : Domaine d'application

Le règlement vise à régir la démolition en :

1. Constituant le Comité sur les demandes de démolition, un comité ayant pour principales fonctions d'analyser et d'autoriser, ou de refuser, les demandes de démolition.

2. Prescrivant la procédure, de même que les critères applicables à une demande d'autorisation.

3. Exigeant les garanties financières nécessaires préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation.

4. Prévoyant les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.

Article 1.1.9 : Lois et règlements

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne physique ou morale de l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Canada ou du Québec ou d'un autre règlement municipal.

SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

1. En cas de contradiction entre le texte et le titre, le texte prévaut.

2. En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.

3. En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.

4. En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

Article 1.2.2 : Renvoi

Tout renvoi à un autre règlement municipal contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir cet autre règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

Article 1.2.3 : Terminologie

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur.

Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

Malgré les alinéas précédents, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1. IMMEUBLE PATRIMONIAL

   Un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

2. LOGEMENT

Un logement loué, offert en location ou devenu vacant après une location, ainsi qu'aux lieux assimilés à un tel logement au sens de l'article 1892 du Code civil.

3. PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ

Ensemble de documents visant à justifier la demande de démolition et montrant la démarche qui sera entreprise par le requérant pour procéder au remplacement de l'immeuble démoli par un nouvel immeuble ou par tout autre nouvel aménagement.

Article 1.2.4 : Temps du verbe

Quel que soit le temps du verbe employé dans les dispositions du règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

Article 1.2.5 : Obligation

Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose sera faite ou doit être faite, l'obligation de l'accomplir est absolue. Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose peut être faite ou pourra être faite, l'accomplissement de l'acte a un sens facultatif.

Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot

Dans le règlement, le genre masculin comprend le féminin, de même le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

Article 1.2.7 : Personne, quiconque

Les mots « personne » et « quiconque » incluent une personne physique, morale ou une association et s'étendent aux héritiers, successeurs légataires et autres représentants légaux.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur les demandes de démolition No 1242-22

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT

SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Article 2.1.1 : Administration et application

L'administration et l'application du règlement sont confiées au Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants.

SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Article 2.2.1 : Administration du règlement

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement, et notamment :

1. il garde les dossiers relatifs aux avis de convocation, aux ordres du jour, aux procès-verbaux et à la correspondance relative aux décisions du comité;

2. il agit à titre de secrétaire du Comité sur les demandes de démolition.

Le procès-verbal ne consigne que les décisions motivées du Comité et ne constitue pas un rapport exhaustif des délibérations.

Article 2.2.2 : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs et devoirs suivants :

1. il peut pénétrer, entre 7h et 19h, sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition afin de vérifier que les travaux soient conformes aux conditions émises au permis ou au certificat d'autorisation;

2. sur demande, le fonctionnaire responsable, doit s'identifier attestant sa qualité d'employé municipal.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition
No 1242-22

CHAPITRE 3.LE COMITÉ

SECTION 3.1 : CONSTITUTION, COMPOSITION ET SÉANCE DU COMITÉ

Article 3.1.1 : Constitution du Comité

Un comité d'étude, de consultation et de décision en matière de démolition est constitué sous le nom de « Comité sur les demandes de démolition ».

Article 3.1.2 : Composition du Comité

Le comité sur les demandes de démolition est formé de trois membres du conseil, nommés par ce dernier.

Article 3.1.3 : Durée du mandat

La durée du mandat des membres du Comité est d'une année.

Le mandat est renouvelable. Un membre, qui cesse d'être membre du Comité avant la fin de son mandat, ou qui est empêché d'agir, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par ce dernier pour la durée restante du mandat ou pour la durée de son empêchement, selon le cas.

Article 3.1.4 : Séance du comité

Les séances du Comité sont publiques, mais les délibérations du Comité peuvent être tenues à huis-clos. Les décisions motivées sont rendues en public.

Le Comité tient une audition publique lorsque la demande d'autorisation est relative à un immeuble patrimonial ainsi que dans tout autre cas où il l'estime opportun.

Cette audition publique peut avoir lieu durant la séance du comité ou lors d'une rencontre distincte.

Article 3.1.5 : Quorum

Le quorum requis pour la tenue d'une séance du Comité est de trois membres.

SECTION 3.2 : FONCTION DU COMITÉ

Article 3.2.1 : Démolition

Le démantèlement ou la destruction d'un immeuble assujetti au présent règlement sont interdits sans obtenir au préalable une autorisation du Comité sur les demandes de démolition, et la délivrance d'un certificat d'autorisation par le fonctionnaire responsable.

Article 3.2.2 : Mandat

Le mandat du Comité consiste à :

1. étudier les demandes de démolition;

2. autoriser ou refuser les demandes de démolition;

3. imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition
No 1242-22

CHAPITRE 4.DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION

SECTION 4.1 : RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTS REQUIS

Article 4.1.1 : Renseignements et documents requis

En plus des renseignements et documents requis pour une demande de certificat d'autorisation prescrits au règlement sur les permis et certificats en vigueur, un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé est requis lors du dépôt d'une demande de démolition, de même qu'une étude sur l'état de l'immeuble.

De plus, une évaluation patrimoniale rédigée par un professionnel compétent en la matière est requise lorsque la demande d'autorisation de démolition vise un immeuble patrimonial. Cette étude patrimoniale doit minimalement contenir les informations présentes au paragraphe 6º, du deuxième alinéa de l'article 5.1.1 du présent règlement.

Le paiement du tarif applicable, tel qu'identifié au règlement sur les permis et certificats en vigueur doit accompagner la demande dûment complétée.

Article 4.1.2 : Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé

Les renseignements et documents suivants doivent être déposés afin d'expliquer le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé :

1. un plan d'implantation à l'échelle indiquant l'emplacement du bâtiment principal, des bâtiments accessoires, des arbres, clôtures, installation septique, puits, accès au terrain, aire de stationnement;

2. des plans de plancher à l'échelle indiquant l'utilisation des pièces;

3. des élévations à l'échelle indiquant les matériaux utilisés et leur couleur.

SECTION 4.2 : AFFICHAGE

Article 4.2.1 : Avis public

Dès qu'une demande d'autorisation de démolition, et au moins 10 jours avant la séance au cours de laquelle le Comité doit étudier la demande, un avis public est publié conformément aux exigences de la Loi.

L'avis public doit être affiché au même moment sur l'immeuble visé par la demande à un endroit visible pour les passants.

Lorsque la demande d'autorisation de démolition vise un immeuble patrimonial, une copie de l'avis public doit également être transmise sans délai au ministre de la Culture et des Communications.

Article 4.2.2 : Opposition à la démolition

Toute personne, qui veut s'opposer à la démolition, doit dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Directeur général et secrétaire-trésorier.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition No 1242-22

CHAPITRE 5.PROCESSUS DÉCISIONNEL

SECTION 5.1 : ANALYSE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

Article 5.1.1 : Évaluation de la demande

Le Comité accorde l'autorisation de démolition s'il est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties.

Avant de rendre sa décision, le Comité doit :

1. Consulter le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable qui fait office de conseil local du patrimoine lorsque la demande de démolition vise un immeuble patrimonial ou dans tout autre cas où le Comité l'estime opportun.

2. Consulter le comité consultatif d'urbanisme dans tous les cas où le Comité l'estime opportun.

3. Tenir compte des oppositions reçues.

4. Considérer le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

5. Évaluer la demande eu égard aux critères suivants :

    a. L'état de l'immeuble visé par la demande;
    b. La valeur patrimoniale de l'immeuble;
    c. La détérioration de la qualité de vie du voisinage;
    d. Le coût de la restauration;
    e. L'utilisation projetée du sol dégagé;
    f. Le préjudice causé aux locataires;
    g. Les besoins en logements dans les environs, s'il y a lieu;
    h. La possibilité de relogement des locataires, s'il y a lieu;
    i. Tout autre critère d'évaluation pertinent au contexte de la demande.

6. Lorsque la demande vise un immeuble patrimonial, évaluer la demande au regard des critères du paragraphe précédent ainsi que des critères suivants :

    a. La valeur patrimoniale de l'immeuble;
    b. Son histoire;
    c. Sa contribution à l'histoire locale;
    d. Son degré d'authenticité et d'intégrité;
    e. Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
    f. Sa contribution au sein d'un ensemble d'intérêt.

Article 5.1.2 : Information supplémentaire

Le Comité peut, s'il le juge nécessaire pour une meilleure compréhension de la demande, demander au requérant qu'il fournisse à ses frais toute précision supplémentaire, toute information ou tout rapport préparé et signé par un professionnel.

Article 5.1.3 : Modification d'un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé

L'évaluation d'une demande de démolition est liée au programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé qui est présenté au Comité lors de l'étude de la demande.

Lorsque le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé est remplacé par un nouveau programme, il est nécessaire d'obtenir de nouveau l'autorisation du Comité.

Article 5.1.4 : Délai pour offre d'acquisition

Lorsque l'immeuble visé par la demande comprend un ou plusieurs logements, une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel, peut, tant que le Comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du Directeur général et secrétaire-trésorier pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue de l'acquérir.

Une telle intervention peut également être faite par une personne qui désire acquérir un immeuble patrimonial visé par une demande d'autorisation de démolition pour en conserver le caractère patrimonial.

Si le Comité estime que les circonstances le justifient, il reporte le prononcé de sa décision et accorde un délai d'au plus deux mois, à compter de la fin de l'audition pour permettre aux négociations d'aboutir. Le Comité ne peut reporter le prononcé de la décision pour ce motif qu'une seule fois.

SECTION 5.2 : DÉCISION

Article 5.2.1 : Décision motivée

Le Comité doit rendre une décision motivée et celle-ci doit être transmise sans délai au requérant, et le cas échéant, à toute partie en cause, par poste recommandée. La décision doit être accompagnée d'un avis qui indique les règles applicables à la révision de la décision.

Article 5.2.2 : Conditions

Lorsqu'il accorde une autorisation, le Comité peut :

1. Imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé.

2. Fixer le délai dans lequel les travaux de démolition doivent être entrepris et terminés. Il peut, pour un motif raisonnable, modifier le délai fixé, pourvu que la demande lui soit faite avant l'expiration de ce délai.

3. Déterminer les conditions de relogement d'un locataire, lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements.

Article 5.2.3 : Révision

Une personne, physique ou morale, dont l'adresse est sur le territoire de la municipalité de Chelsea peut, dans les 30 jours de la décision du Comité, demander la révision de cette décision devant le conseil en déposant une demande écrite au Directeur général secrétaire-trésorier.

Le conseil peut, de son propre chef, dans les 30 jours d'une décision du Comité qui autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision.

Tout membre du conseil, y compris un membre du Comité, peut siéger au conseil pour entendre un appel interjeté en vertu du premier alinéa.

Le conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute autre décision. La décision du conseil est sans appel.

Article 5.2.4 : Transmission de l'autorisation à la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Lorsque le Comité autorise la démolition d'un immeuble patrimonial et que sa décision n'est pas portée en révision, un avis de sa décision doit être notifié sans délai à la municipalité régionale de comté. Doit également être notifié à la municipalité régionale de comté, sans délai, un avis de la décision prise par le conseil en révision d'une décision du comité, lorsque le conseil autorise une telle démolition.

La transmission de l'avis est accompagnée de copies de tous les documents produits par le propriétaire.

Le conseil de la municipalité régionale de comté peut, dans les 90 jours de la réception de l'avis, désavouer la décision du comité ou du conseil.

La résolution prise par la municipalité régionale de comté désavouant la décision du comité ou du conseil est motivée et une copie est transmise sans délai à la municipalité et à toute partie en cause, par poste recommandée.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition No 1242-22

CHAPITRE 6.DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

SECTION 6.1 : GARANTIE FINANCIÈRE

Article 6.1.1 : Garantie financière

Préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition, un dépôt en garantie financière irrévocable est exigé du requérant, sous forme de lettre de garantie bancaire, de chèque certifié ou d'argent comptant.

Le montant d'un dépôt en garantie financière pour la démolition d'un immeuble est de 5 000 $.

La Municipalité de Chelsea est exemptée du dépôt d'une garantie financière irrévocable.

SECTION 6.2 : DÉLAI ET CERTIFICAT

Article 6.2.1 : Délai de délivrance

Aucun certificat d'autorisation pour une démolition ne peut être délivré par le fonctionnaire responsable avant l'expiration du délai de 30 jours prescrit en vertu de l'article 5.2.3 ni, s'il y a eu appel, avant que le conseil n'ait rendu une décision autorisant la démolition.

Pour un immeuble patrimonial, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant la plus hâtive des dates suivantes:
1º la date à laquelle la municipalité régionale de comté avise la municipalité qu'elle n'entend pas désavouer la décision du Comité ou du Conseil;
2ºl'expiration du délai de 90 jours imparti à la municipalité régionale de comté pour désavouer la décision du Comité ou du Conseil.

Est sans effet, un certificat d'autorisation délivré avant l'expiration du délai d'appel ou avant la décision du conseil ou de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le cas échéant.

Article 6.2.2 : Émission simultanée

Le certificat d'autorisation pour les travaux de démolition doit être délivré simultanément, le cas échéant, à la délivrance d'un permis de construire ou d'un certificat d'autorisation pour les travaux découlant du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, sauf lorsque des travaux de décontamination sont prévus par le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

Article 6.2.3 : Certificat

En tout temps, pendant l'exécution des travaux de démolition, une personne en autorité sur les lieux doit avoir en sa possession un exemplaire du certificat d'autorisation de démolition.

Article 6.2.4 : Annulation du certificat d'autorisation de démolition

Un certificat d'autorisation de démolition devient nul si une des conditions suivantes est rencontrée :

1. les travaux n'ont pas débuté et ne sont pas terminés à l'intérieur des délais fixés par le comité;
2. les règlements ou les déclarations faites dans la demande ne sont pas respectés;
3. le requérant ne respecte pas les conditions imposées à l'émission du certificat d'autorisation de démolition.

SECTION 6.3 : DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE COMPORTANT UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS

Article 6.3.1 : Délai accordé pour quitter un logement

Le locateur à qui une autorisation de démolition a été accordée peut évincer un locataire pour démolir un logement.

Toutefois, un locataire ne peut être forcé de quitter son logement avant la plus tardive des éventualités suivantes, soit l'expiration du bail ou l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

Article 6.3.2 : Indemnité

Le locateur doit payer au locataire évincé de son logement une indemnité de trois mois de loyer et ses frais de déménagement. Si les dommages-intérêts résultant du préjudice que le locataire subit s'élèvent à une somme supérieure, il peut s'adresser au Tribunal administratif du logement pour en faire fixer le montant.

L'indemnité est payable au départ du locataire et les frais de déménagement, sur présentation des pièces justificatives.

Article 6.3.3 : Occupation continue d'un logement

Si, à la date d'expiration du délai fixé par le comité, un locataire continue d'occuper son logement, le bail est prolongé de plein droit et le locateur peut, dans le mois, s'adresser au Tribunal administratif du logement pour fixer le loyer.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition No 1242-22

CHAPITRE 7.LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

SECTION 7.1 : LIBÉRATION DE LA GARANTIE

Article 7.1.1 : Libération de la garantie

La garantie financière est libérée sur demande écrite du requérant si les deux conditions suivantes sont rencontrées :

1. Après la réalisation des travaux découlant du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé et suivant la transmission par le requérant d'une attestation sur la complétion des travaux signée par un professionnel compétent.

2. Les conditions relatives à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé imposées par le Comité ont été respectées.

Article 7.1.2 : Libération partielle de la garantie

Malgré l'article précédent, il est possible de libérer une partie de la garantie financière lorsque les travaux découlant du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé ont débuté. Toutefois les frais de la garantie financière minimale exigée pour l'émission du permis de construction devront être conservés.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition
No 1242-22

CHAPITRE 8.DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX ET DISPOSITIONS PÉNALES

SECTION 8.1 : DÉLAI DE PRESCRIPTION DES TRAVAUX

Article 8.1.1 : Délai de prescription des travaux

Si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé, le conseil peut les faire exécuter et en recouvrer les frais du propriétaire. Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où est situé l'immeuble, au même titre et selon le rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du Code civil. Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur ce terrain.

SECTION 8.2 : INFRACTIONS

Article 8.2.1 : Infractions

Commet une infraction quiconque :

1. refuse de laisser le fonctionnaire responsable visiter ou examiner, à toute heure raisonnable, une propriété immobilière ou mobilière dont elle est propriétaire, locataire ou occupant pour constater si les dispositions du règlement sont respectées;

2. ne se conforme pas à un avis du fonctionnaire responsable prescrivant de corriger une situation qui constitue une infraction au règlement;

3. ne se conforme pas à une disposition du règlement.

SECTION 8.3 : SANCTIONS

Article 8.3.1 : Article 8.3.1 Entrave à un fonctionnaire responsable

Est passible d'une amende maximale de 500 $:

1. quiconque empêche un fonctionnaire de la municipalité de pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition;

2. la personne en autorité chargée de l'exécution des travaux de démolition qui, sur les lieux où doivent s'effectuer ces travaux, refuse d'exhiber, sur demande d'un fonctionnaire de la municipalité, un exemplaire du certificat d'autorisation

Article 8.3.2 : Démolition sans certificat d'autorisation ou permis de démolition

Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble sans autorisation du comité ou à l'encontre des conditions d'autorisation est passible d'une amende d'au moins 10 000 $ et d'au plus 250 000 $. L'amende maximale est toutefois de 1 140 000 $ dans le cas de la démolition, par une personne morale, d'un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi.

Article 8.3.3 : Infraction distincte

Si une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a durée.

Article 8.3.4 : Obligation de reconstruction

En plus des amendes que le contrevenant peut être condamné à payer en vertu de l'article 8.3.2, ce dernier est obligé de reconstituer le bâtiment principal ou l'immeuble comprenant un ou plusieurs logements ou la partie de ceux-ci démolie sans permis de démolition.

Le conseil peut obliger la reconstitution de l'immeuble cité ou situé dans un site patrimonial cité ainsi démoli. À défaut pour le contrevenant de reconstituer l'immeuble, le conseil peut faire exécuter les travaux et en recouvrer les frais de ce dernier. Ces frais constituent une créance prioritaire sur le terrain où était situé l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du Code civil du Québec. Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur le terrain.

SECTION 8.4 : DISPOSITIONS PÉNALES

Article 8.4.1 : Poursuite pénale

Le Conseil autorise le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise le fonctionnaire responsable à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin.

Article 8.4.2 : Avis au contrevenant

Lorsqu'une infraction est constatée, le fonctionnaire responsable donne un avis au propriétaire par écrit, en main propre, par courrier recommandé ou par huissier, à sa dernière adresse connue, en indiquant la nature de la contravention et de la non- conformité. Si le contrevenant ne donne pas suite à l'avis dans les sept (7) jours de calendrier suivant la réception de l'avis, le fonctionnaire responsable est autorisé à émettre un constat d'infraction. Le contrevenant est passible des amendes prévues aux articles 8.3.1 et 8.3.2.

Article 8.4.3 : Recours de la municipalité

Outre les poursuites pénales, la Municipalité peut exercer tous autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur les demandes de démolition No 1242-22

CHAPITRE 9.DISPOSITIONS FINALES

SECTION 9.1 : SUBSTITUTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 9.1.1 : Substitution du conseil

Le Comité remplace le conseil municipal dans toutes les fonctions et les responsabilités dévolues au conseil en matière de démolition d'immeubles dans tous les règlements de citation d'immeuble ou de site du patrimoine en vigueur sur le territoire de la municipalité de Chelsea

Article 9.1.2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

M Pierre Guénard, Maire

Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier

ANNEXE 1 – TABLEAUX DES BATIMENTS HITORIQUES

	Adresse	Nom du lieu	Date estimée de construction	Source d'identification		
				RPCQ	Rapport Bergeron Gagnon	SHVG
1	461, route 105	Maison Prentiss	vers 1850	X	X	X
2	465, route 105	Maison Lottie-Prentiss		X	X	X
3	469, route 105	Henry Burrows Tavern				
4	474, route 105	Maison Scanlon/Wills	vers 1913			X
5	482, route 105	Maison Gardner-Church-Jr	vers 1870	X	X	X
6	486, route 105	Maison Horace-Church		X	X	X
7	489, route 105	Maison Selden-Church	vers 1895	X	X	X
8	489, route 105	Grange-étable		X		
9	537, route 105	Église Saint-Mary-Magdalene	1957	X		
10	537, route 105	Salle communautaire Saint-Mary-Magdalene	1957	X		
11	550, route 105	Currie/ancien United Church				X
12	554, route 105	United Church/Nankin/Morrison	vers 1909			X
13	562, route 105	Anglican rectory	vers 1888			X
14	577, route 105	Maison Kingsbury-O'Neil	vers 1875	X		
15	72, chemin Barnes	Chalet des invités		X		
16	72, chemin Barnes	Garage		X		
17	72, chemin Barnes	Garage		X		
18	72, chemin Barnes	Kingswood		X		
19	17, chemin Cross-Loop	Grange-étable		X		
20	51, chemin de Kingsmere			X		
21	51, chemin de Kingsmere	Bâtiment de ferme		X		
22	51, chemin de Kingsmere	Grange-étable		X		
23	473, chemin du Lac-Meech			X		
24	601, chemin du Lac-Meech	Maison Asa-Meech		X		
25	650, chemin du Lac-Meech	Maison O'Brien		X		
26	654, chemin du Lac-Meech	Garage		X		
27	654, chemin du Lac-Meech	Maison Willson		X		
28	Chemin du Lac-Meech (autre côté du lac	Maison Hope		X		
29	Chemin du Lac-Meech (autre côté du lac	Chapelle des Capucins		X		
30	8, chemin Mill	Église United	vers 1875	X		
31	272, chemin de la Montagne			X		
32	8, chemin Nathaniel	Hangar		X		
33	8, chemin Nathaniel	Maison Gilmour		X		
34	11, chemin Old Chelsea	Dewar/O'Meara				X
35	15, chemin Old Chelsea	Browning/McCloskey				X
36	100, chemin Old Chelsea	Une partie de l'hôtel de ville	vers 1920	X		
37	165, chemin Old Chelsea	Maison Link Hendrick				X
38	181, chemin Old Chelsea	ancien hôtel de Ville de Chelsea	vers 1950			X
39	212, chemin Old Chelsea	Écurie		X		
40	212, chemin Old Chelsea	Presbytère de Saint-Stephen	vers 1900	X		X
41	212, chemin Old Chelsea	Église de Saint-Stephen	vers 1879	X		X
42	232, chemin Old Chelsea	Les Saisons café				X
43	238, chemin Old Chelsea	Ancien hôtel Dean		X	X	X
44	241, chemin d'Old Chelsea	Maison Edmond	vers 1910	X	X	X
45	253, chemin Old Chelsea	Maison Dunn	vers 1900	X	X	X
46	254, chemin Old Chelsea	Former gatehouse from Glimour's Mill operations				X
47	9 Padden Lane	Maison Brigham-Chamberlin	vers 1840			X
48	108, chemin Pine			X		
49	10, chemin Scott	Maison Hanratty/Reynolds	vers 1890	X	X	X
50	22, chemin Scott	Maison O'Meara	vers 1880	X	X	X
51	30, chemin St-Clément	Église de Saint-Clément		X		
52	30, chemin St-Clément	Presbytère de Saint-Clément		X		
53	Dans parc de la Gatineau	Grange Brigham-Chamberlain		X		

Sources :

Répertoire du patrimoine culturel du Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec, www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca, accédé le 8 septembre 2020;

Bergeron Gagnon Inc. Inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais, rapport d'étape no 4, 13 août 2010;

Communications personnelles avec une représentante de la Société historique de la vallée de la Gatineau, 8 octobre 2010.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La conseillère/le conseiller présente le projet et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et à l'entretien des bâtiments » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et remplacer le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, afin de se conformer aux modifications des articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et d'assurer que les bâtiments sur le territoire soient entretenus et maintenus en bon état.

_____
(Conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement l'article 55;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1er avril 2026 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que l'article 145.41 de cette loi exige maintenant que les municipalités se dotent d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, visant à prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ce règlement afin de s'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement abroge le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et le remplace, dès son entrée en vigueur, par le « Règlement numéro 1243-22 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 1er jour du mois de novembre 2022.

_____	_____
Me John-David McFaul,	Pierre Guénard,
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :…….	1er novembre 2022
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :……	1er novembre 2022
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :…..	
DATE DE L'ADOPTION :…….	
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :……	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :…….	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..	

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement l'article 55;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1er avril 2026 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et que l'article 145.41 de cette loi exige maintenant que les municipalités se dotent d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, visant à prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ce règlement afin de s'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Projet de règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS N^{O} 1243-22

PROJET DE RÈGLEMENT – NOVEMBRE 2022

EN VIGUEUR JJ MMMM 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

RÈGLEMENT Nº 1243-22

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION : 1ER NOVEMBRE 2022

ADOPTION : XX

ENTRÉE EN VIGUEUR : XX

Modifications incluses à ce règlement	
Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

No 1243-22

TABLE DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **1**

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES **1**

SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES 2

Article 1.1.1 : Titre du règlement 2
Article 1.1.2 : Abrogation 2
Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti 2
Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois 2
Article 1.1.5 : Adoption partie par partie 2
Article 1.1.6 : Domaine d'application 2
Article 1.1.7 : Lois et règlements 3

SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES 4

Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions 4
Article 1.2.2 : Renvoi 4
Article 1.2.3 : Terminologie 4
Article 1.2.4 : Temps du verbe 6
Article 1.2.5 : Obligation 6
Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot 6
Article 1.2.7 : Personne, quiconque 7

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT **8**

SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES 9

Article 2.1.1 : Fonctionnaire responsable 9

SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE 10

Article 2.2.1 : Administration du règlement 10
Article 2.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire responsable 10

CHAPITRE 3. OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS **11**

SECTION 3.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES 12

Article 3.1.1 : Entretien des parties constituantes d'un bâtiment 12
Article 3.1.2 : Insectes, vermines, rongeurs et moisissures 12
Article 3.1.3 : Responsabilité du propriétaire, du locataire et de l'occupant 12

SECTION 3.2 : NORMES APPLICABLES À TOUS LES BÂTIMENTS 13

Article 3.2.1 : Murs extérieurs 13
Article 3.2.2 : Murs de fondation 13
Article 3.2.3 : Toits 13
Article 3.2.4 : Ouvertures 14

PROJET DE RÈGLEMENT

Article 3.2.5 : Construction en saillie 14
Article 3.2.6 : Murs et plafonds 14
Article 3.2.7 : Planchers 14
Article 3.2.8 : Caves ou vide sanitaire 14
Article 3.2.9 : Équipement de base en matière de plomberie, de chauffage et d'électricité 14

SECTION 3.3 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS DESTINÉS À L'HABITATION, INCLUANT LES HABITATIONS COLLECTIVES 16

Article 3.3.1 : Alimentation en eau 16
Article 3.3.2 : Système de chauffage 16
Article 3.3.3 : Éclairage 16
Article 3.3.4 : Mécanisme de verrouillage 16
Article 3.3.5 : Double vitrage 16
Article 3.3.6 : Ventilation pour cuisinière 16
Article 3.3.7 : Revêtements buanderie, salle de toilette et salles de bains 17
Article 3.3.8 : Éléments requis dans un logement 17
Article 3.3.9 : Causes d'insalubrité 17
Article 3.3.10 : Travaux d'entretien d'une partie constituante contaminée par de la moisissure 17

SECTION 3.4 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX 19

Article 3.4.1 : Entretien du bâtiment 19

CHAPITRE 4. ENTRETION D'UNE CONSTRUCTION 20

SECTION 4.1 : ENTRETIEN D'UNE CONSTRUCTION AUTRE QU'UN BÂTIMENT 21

Article 4.1.1 : Entretien d'une construction autre qu'un bâtiment 21

CHAPITRE 5. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, INOCCUPÉES, DÉTRUITES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES 22

SECTION 5.1 : CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES 23

Article 5.1.1 : Généralités 23
Article 5.1.2 : Constructions inachevées 23
Article 5.1.3 : Constructions endommagées ou délabrées 23
Article 5.1.4 : Excavation ou fondation inachevée 23
Article 5.1.5 : Constructions détruites ou endommagées par suite d'un sinistre 23

CHAPITRE 6. EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES 25

SECTION 6.1 : EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES 26

Article 6.1.1 : Exigences générales 26

CHAPITRE 7. PROCÉDURES 27

PROJET DE RÈGLEMENT

SECTION 7.1 : AVIS 28

Article 7.1.1 : Avis de non-conformité 28
Article 7.1.2 : Avis de détérioration 28
Article 7.1.3 : Avis de régularisation 28
Article 7.1.4 : Avis ordonnant l'évacuation 29

SECTION 7.2 : – OBLIGATIONS ET PRÉROGATIVES DE LA MUNICIPALITÉ 30

Article 7.2.1 : Liste des immeubles visés par un avis de détérioration 30
Article 7.2.2 : Acquisition d'un immeuble visé par un avis de détérioration 30

SECTION 7.3 : – PERMIS 31

Article 7.3.1 : Permis 31

CHAPITRE 8. RECOURS ET DISPOSITIONS PÉNALES 32

SECTION 8.1 : INFRACTIONS 33

Article 8.1.1 : Infractions 33

SECTION 8.2 : SANCTIONS 34

Article 8.2.1 : Contravention au règlement 34
Article 8.2.2 : Entrave 34
Article 8.2.3 : Contravention au chapitre 4 35
Article 8.2.4 : Infraction distincte 35
Article 8.2.5 : Frais 35
Article 8.2.6 : Omission d'effectuer les travaux 35

SECTION 8.3 : DISPOSITIONS PÉNALES 36

Article 8.3.1 : Poursuite pénale 36
Article 8.3.2 : Avis au contrevenant 36
Article 8.3.3 : Recours de la municipalité 36

CHAPITRE 9. DISPOSITIONS FINALES 37

SECTION 9.1 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT RÈGLEMENT 38

Article 9.1.1 : Entrée en vigueur 38

PROJET DE RÈGLEMENT

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1.1.1 : Titre du règlement

Le présent règlement est cité sous le nom de « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », portant le numéro 1243-22.

Article 1.1.2 : Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace le numéro 1167-20 « Règlement relatif à la salubrité et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Chelsea ».

Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi, règlement, code ou directive du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce.

Article 1.1.5 : Adoption partie par partie

Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du présent règlement sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

Article 1.1.6 : Domaine d'application

Le règlement vise à régir l'occupation et l'entretien des bâtiments en :

1. Établissant et prescrivant des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

2. Prescrivant des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments.

3. Prescrivant des normes protégeant les bâtiments contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.

4. Prescrivant la procédure, de même que les critères applicables à l'application du règlement.

5. Prévoyant les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.

Article 1.1.7 : Lois et règlements

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne physique ou morale de l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Canada ou du Québec ou d'un autre règlement municipal.

SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

1. En cas de contradiction entre le texte et le titre, le texte prévaut.

2. En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.

3. En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.

4. En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

Article 1.2.2 : Renvoi

Tout renvoi à un autre règlement municipal contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir cet autre règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

Article 1.2.3 : Terminologie

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur.

Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

Malgré les alinéas précédents, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1. BÂTIMENT :

   Construction ayant un toit supporté par des colonnes et/ou des murs et utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des objets quelconques.

2. BÂTIMENT ACCESSOIRE

   Bâtiment permanent, détaché du bâtiment principal, servant à un usage complémentaire au bâtiment principal et construit sur le même terrain que ce dernier.

3. BÂTIMENT DESTINÉ À L'HABITATION

   Bâtiment qui est destiné, en tout ou en partie, à l'habitation, à l'exclusion d'un bâtiment à caractère exclusivement institutionnel, public ou commercial tel que celui desservant ou destiné à desservir exclusivement une clientèle de passage ou celui occupé ou destiné à être occupé exclusivement par un établissement visé à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, chapitre S-4.2, ou lié à un tel établissement;

4. BÄTIMENT PATRIMONIAL

   Bâtiment classé ou cité ou vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, RLRQ, chapitre P-9.002, ou qui est situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité en vertu de cette loi, ainsi qu'un bâtiment inscrit dans l'inventaire adopté en vertu de l'article 120 de cette loi.

5. BÂTIMENT PRINCIPAL

   Bâtiment dans lequel s'exercent le ou les usages principaux du terrain sur lequel il est érigé.

6. CONSEIL

   Le conseil municipal de la municipalité de Chelsea;

7. CONSTRUCTION EN SAILLIE

   Balcon, galeries, passerelles, escaliers extérieurs, corniches ou tout autre élément en saillie par rapport aux murs extérieurs d'un bâtiment.

8. INSALUBRITÉ

   Le caractère d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment qui est, de par la qualité de son état général, de son environnement et de son entretien, nuisible à la santé et à la sécurité des résidents et du public en raison de l'utilisation qui en est faite et de l'état générale dans lequel il se trouve.

9. MUNICIPALITÉ

   Municipalité de Chelsea;

10. OCCUPANT

    Personne qui occupe un logement, un immeuble ou un terrain en vertu d'une convention verbale ou d'un bail qui lui a été consenti, ainsi que le propriétaire s'il est sur place;

11. PERSONNE

    Personne physique ou morale, y compris une compagnie, un syndicat, une société ou tout regroupement ou association quelconque d'individus, ayant un intérêt dans un logement ou dans un

immeuble résidentiel en tant que propriétaire, copropriétaire, créancier hypothécaire, exécuteur testamentaire ou autres. Comprend également le gardien, le locataire ou l'occupant lorsque la situation l'impose;

12. PROPRIÉTAIRE

    Personne dont le nom apparaît au rôle d'évaluation considéré comme propriétaire de l'unité d'évaluation.

13. SALUBRITÉ

    Le caractère d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment qui est, de par la qualité de son état générale, de son environnement et de son entretien, favorable à la santé et à la sécurité des résidents et du public en raison de l'utilisation qui en est faite et de l'état générale dans lequel il se trouve.

14. VOIE PUBLIQUE

    La surface d'un terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge de la municipalité, de ses organismes ou de ses sous-contractants, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes, sur laquelle est aménagée une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique. Elle comprend la chaussée, le trottoir, les verdures, les accotements, les terre-pleins, les fossés. Elle englobe les rues, places, parcs, ruelles publiques, passages publics, ponts, approches d'un pont, les avenues, les routes destinées à la circulation publique des véhicules et des piétons;

Article 1.2.4 : Temps du verbe

Quel que soit le temps du verbe employé dans les dispositions du règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

Article 1.2.5 : Obligation

Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose sera faite ou doit être faite, l'obligation de l'accomplir est absolue. Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose peut être faite ou pourra être faite, l'accomplissement de l'acte a un sens facultatif.

Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot

Dans le règlement, le genre masculin comprend le féminin, de même le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

Article 1.2.7 : Personne, quiconque

Les mots « personne » et « quiconque » incluent une personne physique, morale ou une association et s'étendent aux héritiers, successeurs légataires et autres représentants légaux.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT

SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Article 2.1.1 : Fonctionnaire responsable

L'administration et l'application du règlement sont confiées au :

1. Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants;

2. Directeur du Service de sécurité incendie et ses représentants.

SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Article 2.2.1 : Administration du règlement

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement.

Article 2.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire responsable

Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire responsable peut, entre 7 h et 19h, visiter un terrain ou une construction, ainsi qu'une propriété mobilière ou immobilière, à l'intérieur et à l'extérieur, afin de s'assurer du respect de ce règlement.

Il peut notamment, dans le cadre de l'application du présent règlement :

1. prendre des photographies et des mesures des lieux visés;

2. prélever des échantillons de toute nature à des fins d'analyse;

3. effectuer des essais ou des relevés techniques à l'aide d'un appareil de mesure;

4. exiger la production de livres, de registres ou de documents relatifs aux matières visées par ce règlement ou exiger tout autre renseignement qu'il juge nécessaire ou utile;

5. exiger la production d'une analyse, effectuée par une personne compétente en la matière, attestant de la sécurité, du bon fonctionnement ou de la conformité à ce règlement d'une partie constituante d'un bâtiment ou d'une construction;

6. être accompagné par un ou plusieurs policiers s'il a des raisons de craindre d'être molesté dans l'exercice de ses fonctions;

7. être accompagné d'une personne dont il requiert l'assistance ou l'expertise.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit laisser pénétrer l'inspecteur sur les lieux. Il est interdit d'entraver l'inspecteur dans l'exercice de ses fonctions ou quelqu'un qui l'accompagne. Notamment, nul ne peut le tromper ou tenter de le tromper par des réticences ou des déclarations fausses ou trompeuses.

Le locataire ou l'occupant d'un bâtiment visé par une intervention d'extermination de la vermine doit permettre l'accès des lieux à l'exterminateur. Si requis par l'inspecteur, il doit nettoyer et préparer les lieux en vue de l'intervention.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit donner suite aux demandes de l'inspecteur formulées conformément à ce règlement.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 3.OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

SECTION 3.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 3.1.1 : Entretien des parties constituantes d'un bâtiment

Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent offrir une solidité pour résister aux efforts combinés des charges vives, des charges sur la toiture, des charges dues à la pression du vent, du poids de la neige, de la force du vent et des autres éléments de la nature auxquels elles sont soumises. Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent être réparées ou remplacées au besoin de façon à prévenir toute cause de danger ou d'accident.

Toutes les parties constituantes d'un bâtiment doivent être conservées en bon état pour qu'elles puissent servir à l'usage auquel il est destiné et elles doivent être entretenues de manière qu'elles ne paraissent pas délabrées ou dans un état apparent et continu d'abandon.

Article 3.1.2 : Insectes, vermines, rongeurs et moisissures

Toute condition de nature à provoquer la présence de moisissures, d'insectes, de vermines ou de rongeurs et doit être éliminée de tout bâtiment principal ou secondaire et, lorsqu'il est infesté, les mesures qui s'imposent doivent être prises selon les délais fixés par le fonctionnaire responsable pour les détruire et empêcher leur réapparition.

Article 3.1.3 : Responsabilité du propriétaire, du locataire et de l'occupant

Le propriétaire, le locataire et l'occupant doivent, en tout temps, maintenir un bâtiment dans un bon état. Ils doivent faire les réparations nécessaires et effectuer les travaux d'entretien afin de conserver les bâtiments ou les logements en bon état.

Un bâtiment ou une partie de bâtiment évacué en raison de son état de détérioration doivent être clos ou barricadés de façon à en empêcher l'accès, à prévenir tout accident et à assurer la santé et la sécurité du public.

Lorsqu'un bâtiment ou un ouvrage présente une condition dangereuse, en raison de travaux, d'un incendie, d'un manque de solidité ou pour quelque autre cause, le propriétaire le locataire ou l'occupant doit prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la démolition de tout ou partie de ce bâtiment, pour éliminer définitivement cette condition dangereuse conformément au Règlement régissant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Chelsea numéro 1243-22.

SECTION 3.2 : NORMES APPLICABLES À TOUS LES BÂTIMENTS

Article 3.2.1 : Murs extérieurs

Les parements et les revêtements de brique ou de pierre de même que le revêtement de stuc, de bois ou d'autres matériaux doivent être maintenus en bon état, propres, et réparés ou remplacés, au besoin, de manière à prévenir toute infiltration d'air ou d'eau ou l'intrusion de volatiles, de vermines ou de rongeurs.

Un revêtement extérieur qui s'effrite ou menace de se détacher, doit être réparé ou remplacé.

Les revêtements extérieurs en bois ou autres parties extérieures en bois doivent être entièrement protégés à l'aide de peinture ou teinture. Une peinture, couvrant tout type de matériau, ne doit pas être écaillée de manière à ce que l'on voit une couche inférieure d'une autre couleur.

Dans le cas d'un revêtement extérieur de maçonnerie, les joints de mortier doivent être maintenus en bon état de manière à bien maintenir le matériau en place. Les murs ne doivent pas présenter de fissures ni présenter un risque de s'écrouler

Article 3.2.2 : Murs de fondation

Les murs de fondation doivent être maintenus, en tout temps, en bon état, de façon à prévenir, notamment, l'infiltration d'air ou d'eau ou l'intrusion de volatiles, de vermines ou de rongeurs.

Les parties des murs de fondation qui sont en contact avec le sol doivent être traitées de manière à prévenir l'infiltration d'eau dans les caves et les sous-sols.

La partie des murs de fondation visible à l'extérieur doit être maintenue dans un état qui lui conserve un aspect de propreté.

Article 3.2.3 : Toits

Toutes les parties constituantes des toitures, y compris les lanterneaux, les ouvrages de métal, les gouttières, les conduites pluviales, etc., doivent être maintenues en bon état et être réparées ou remplacées, au besoin, afin d'assurer l'étanchéité des toits et prévenir toute infiltration d'eau à l'intérieur des bâtiments.

Les avant-toits doivent être maintenus en bon état et réparés, au besoin, afin de leur conserver un aspect de propreté.

Aucune accumulation de neige, de glace ou de tout autre objet sur les toits ne doit constituer un danger pour une personne ou à la propriété. Au besoin, des barrières à neige doivent être installées en bordure des toits.

Article 3.2.4 : Ouvertures

Les ouvertures doivent être entretenues de façon à prévenir l'infiltration d'air, de pluie ou de neige.

Les cadres doivent être calfeutrés et toutes les parties mobiles doivent être parfaitement jointives et fonctionner normalement.

Article 3.2.5 : Construction en saillie

Les constructions en saillie et, en général, tout élément en saillie sur le bâtiment principal doivent être maintenus en bon état ou réparés ou remplacés, au besoin, pour leur conserver un état de propreté et de solidité. Ils doivent également être libres de trous, fissures et autres défectuosités susceptibles de provoquer des accidents.

Les constructions en saillis doivent être libres, en tout temps, de toute accumulation de neige, de glace ou de tout autre objet de nature à constituer un danger à la personne ou à la propriété.

Les balcons ne peuvent servir à l'entreposage de matériaux, meubles d'usage intérieur ou autres objets.

Article 3.2.6 : Murs et plafonds

Les murs et les plafonds doivent être maintenus en bon état. Les revêtements d'enduits ou autres matériaux qui s'effritent ou menacent de se détacher doivent être réparés ou remplacés, au besoin.

Article 3.2.7 : Planchers

Les planchers doivent être maintenus en bon état et ne doivent pas comporter de trous, planches mal jointées, tordues, brisées, pourries ou de nature à être cause de danger ou d'accident. Toute partie défectueuse doit être réparée ou remplacée au besoin.

Article 3.2.8 : Caves ou vide sanitaire

Le sol des caves ou des vides sanitaires doit être traité de manière à prévenir l'infiltration d'eau.

Article 3.2.9 : Équipement de base en matière de plomberie, de chauffage et d'électricité

Tout bâtiment principal doit être alimenté d'eau potable pourvu d'un système de plomberie et muni de moyens de chauffage et d'éclairage.

Les appareils de plomberie, les conduites d'eau, les égouts privés, les systèmes de chauffage, les chauffe-eaux, les circuits électriques et, en général, tous équipements de base existants doivent être maintenus, en tout temps, en bon état de fonctionnement.

Ces appareils doivent être réparés ou remplacés, au besoin, de façon à assurer le confort et la santé des occupants et à les protéger contre tout danger d'incendie ou autres, de quelque nature qu'il soit.

SECTION 3.3 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS DESTINÉS À L'HABITATION, INCLUANT LES HABITATIONS COLLECTIVES

Article 3.3.1 : Alimentation en eau

Le système d'alimentation en eau potable d'un bâtiment doit alimenter celui-ci en eau froide et en eau chaude de façon suffisante.

Article 3.3.2 : Système de chauffage

Le système de chauffage d'un bâtiment doit permettre à l'occupant d'un logement d'obtenir une température d'au moins 20 degrés Celsius, mesurée au centre de la pièce à un mètre du sol. Lorsque le bâtiment est occupé, tous les espaces contigus à un logement doivent être maintenus à une température d'au moins quinze degrés Celsius.

Article 3.3.3 : Éclairage

Le système d'éclairage d'un bâtiment doit assurer l'éclairage de toutes les pièces et des espaces communs, ainsi que l'éclairage extérieur des entrées communes avec une intensité moyenne de 50 lux.

Article 3.3.4 : Mécanisme de verrouillage

La porte d'entrée d'un logement et d'une chambre dans une maison de chambres doit être munie d'un mécanisme de verrouillage permettant d'empêcher l'intrusion et ainsi d'assurer la sécurité de l'occupant.

Article 3.3.5 : Double vitrage

À moins qu'elles ne soient munies d'un double vitrage, les fenêtres d'un logement doivent, lorsque celui-ci est occupé, être pourvues de contre-fenêtres du 31 octobre au 30 avril.

Article 3.3.6 : Ventilation pour cuisinière

Dans un logement, une cuisinière qui n'est pas desservie par une installation de ventilation mécanique expulsant l'air à l'extérieur doit être desservie par une installation qui le recycle, afin notamment de favoriser l'élimination des odeurs.

Une telle installation de ventilation doit comporter un filtre à graisse ou à charbon en bon état.

Article 3.3.7 : Revêtements buanderie, salle de toilette et salles de bains

Le plancher d'une buanderie commune et, dans un logement, le plancher d'une salle de toilette ou d'une salle de bain ainsi que les murs autour d'une douche et d'un bain doivent être recouverts d'un fini ou d'un revêtement permettant d'empêcher l'infiltration d'eau dans les cloisons adjacentes.

Article 3.3.8 : Éléments requis dans un logement

Dans un logement, les éléments suivants doivent être maintenus en tout temps et ne peuvent être retirés :

1. dans une salle de bain ou de toilette, une installation de ventilation mécanique expulsant l'air à l'extérieur ou, en l'absence d'une telle installation, une fenêtre permettant la ventilation de cette pièce par circulation d'air naturelle;

2. au moins un évier de cuisine, un lavabo, une baignoire ou une douche, ainsi qu'une toilette.

Article 3.3.9 : Causes d'insalubrité

Il est interdit de maintenir, à l'intérieur d'un bâtiment, l'une des causes d'insalubrité suivantes ou toute autre cause susceptible de rendre celui-ci impropre à l'occupation :

1. la malpropreté ou l'encombrement de tout ou partie d'un bâtiment;

2. l'accumulation de déchets ou de matières recyclables ailleurs que dans un contenant ou un local prévu à cette fin;

3. la présence de matières gâtées, putrides ou qui dégagent une odeur nauséabonde, telles que de l'urine ou des excréments;

4. la présence de vermine ou d'autres animaux nuisibles ainsi qu'une condition favorisant la prolifération de ceux-ci;

5. l'accumulation d'eau ou d'humidité pouvant causer une dégradation des matériaux ou favoriser la prolifération de moisissures.

Article 3.3.10 : Travaux d'entretien d'une partie constituante contaminée par de la moisissure

Les travaux d'entretien d'une partie constituante contaminée par de la moisissure doivent permettre d'éliminer celle-ci et la présence d'odeur, ainsi que de prévenir leur prolifération. Ils doivent être effectués de manière à empêcher la contamination d'une autre partie du bâtiment en évitant notamment la prolifération de poussières ou de spores à l'extérieur de la zone des travaux. Les matériaux affectés qui ont été retirés doivent rapidement être éliminés.

Lorsque la superficie de la contamination est d'un mètre carré et plus, les travaux d'investigation et de réhabilitation du bâtiment doivent être effectués conformément à la norme BNQ 3009-600 par une personne qualifiée ayant reçu une formation reconnue par le BNQ sur le contenu de cette norme.

Le propriétaire du bâtiment doit obtenir, de la personne visée au deuxième alinéa, une attestation signée à l'effet que l'investigation et les travaux de décontamination ont été effectués conformément à cette norme. L'inspecteur peut exiger du propriétaire qu'il lui fournisse une copie de cette attestation.

SECTION 3.4 : NORMES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Article 3.4.1 : Entretien du bâtiment

Un bâtiment patrimonial doit être maintenu en tout temps dans des conditions permettant d'éviter la détérioration prématurée de ses parties constituantes et la prolifération de moisissures.

Notamment, le bâtiment qui a été conçu pour être chauffé doit, du 31 octobre au 30 avril, être maintenu à une température d'au moins dix degrés Celsius, mesurée au centre d'une pièce et à un mètre du sol, et à un taux d'humidité relative inférieur à 65 %.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 4.ENTRETION D'UNE CONSTRUCTION

SECTION 4.1 : ENTRETIEN D'UNE CONSTRUCTION AUTRE QU'UN BÂTIMENT

Article 4.1.1 : Entretien d'une construction autre qu'un bâtiment

Les parties constituantes d'une construction doivent être maintenues en bon état. Elles doivent être entretenues de façon à conserver leur intégrité et à pouvoir remplir la fonction pour laquelle elles ont été conçues.

Notamment, une surface ou une composante extérieure qui n'est pas protégée par l'application de peinture, de vernis ou d'un enduit qui correspond aux matériaux à protéger constitue une partie constituante en mauvais état d'entretien.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 5.DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, INOCCUPÉES, DÉTRUITES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES

SECTION 5.1 : CONSTRUCTIONS INACHEVÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES

Article 5.1.1 : Généralités

Toute construction inoccupée, inachevée ou inutilisée doit être convenablement fermée.

Lorsqu'un bâtiment est endommagé de sorte qu'il permet l'intrusion, le propriétaire doit prendre les moyens nécessaires afin de l'empêcher, notamment au moyen de l'installation d'un ouvrage servant à barricader temporairement les ouvertures du bâtiment. Ces moyens ne peuvent être maintenus au-delà d'un délai raisonnable pour procéder à la réparation des parties constituantes endommagées.

Lorsqu'un ouvrage servant à barricader l'immeuble est installé, il doit être fixé solidement à l'extérieur du bâtiment et, dans le cas d'une porte ou d'une fenêtre, ne pas déborder les montants de son encadrement. Le matériau utilisé doit être du bois et, dans le cas d'un bâtiment patrimonial, être peint de couleur noire ou d'une couleur uniforme à celle du revêtement du mur où il se situe.

Article 5.1.2 : Constructions inachevées

Le propriétaire, le créancier ou l'acquéreur d'une construction inachevée a l'obligation de procéder au parachèvement des travaux conformément aux délais et prescriptions prévus à cet effet au Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Article 5.1.3 : Constructions endommagées ou délabrées

Toute construction endommagée, délabrée ou partiellement détruite doit être réparée ou démolie et le terrain entièrement nettoyé. Toute fondation à ciel ouvert pour laquelle aucun permis de construction n'a été émis doit faire l'objet d'une demande de permis de construction ou de démolition dans les 3 mois suivant la destruction du bâtiment ou l'arrêt complet des travaux, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Article 5.1.4 : Excavation ou fondation inachevée

Toute excavation et toute fondation non immédiatement utilisées d'une construction inachevée, démolie, incendiée ou déplacée doivent être entourées d'une clôture d'au moins 2 mètres de hauteur de façon à assurer en tout temps la protection du public. Toutefois, lorsque ces fondations demeurent inutilisées pour une période de 12 mois ou plus, elles doivent être rasées et la cave doit être remplie.

Article 5.1.5 : Constructions détruites ou endommagées par suite d'un sinistre

Toute construction ayant été détruite ou endommagée par suite d'un sinistre, résultant d'un cas fortuit ou d'un acte volontaire, peut être reconstruite conformément aux dispositions du présent règlement et de tout autre règlement applicable en l'espèce.

Une preuve attestant de la solidité et de la sécurité de la structure d'un bâtiment, détruit ou endommagé par suite d'un sinistre résultant d'un cas fortuit ou d'un acte volontaire, doit être fournie au fonctionnaire responsable, dans le cas où une demande de reconstruction lui est formulée, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 6.EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES

SECTION 6.1 : EXIGENCES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANGEREUX OU INSALUBRES

Article 6.1.1 : Exigences générales

Tout bâtiment qui constitue, en raison de son état un danger, de par son insalubrité ou pour toute autre cause, un danger pour la sécurité ou la santé de ses occupants, ou du public en général, est impropre à l'occupation.

Sans restreindre la portée du paragraphe qui précède, tout bâtiment qui présente l'une des caractéristiques suivantes est jugé impropre à l'occupation, soit :

1. tout bâtiment qui n'offre pas une solidité suffisante pour résister aux efforts combinés des charges vives, des charges sur les toits et des charges dues à la pression du vent et qui constitue de ce fait, ou pour cause de défauts de construction, un danger pour la sécurité de ses occupants ou du public en général;

2. tout bâtiment dépourvu de moyens de chauffage ou d'éclairage, d'une source d'approvisionnement d'eau potable ou d'un équipement sanitaire propre à assurer le confort et protéger la santé de ses occupants;

3. tout bâtiment infesté par la vermine ou les rongeurs au point de constituer une menace pour la santé de ses occupants;

4. tout bâtiment dans un tel état de malpropreté ou de détérioration qu'il constitue un danger constant pour la santé et la sécurité de ses occupants;

5. tout bâtiment qui est laissé dans un état apparent d'abandon.

6. tout bâtiment où la présence de moisissures est constatée.

Tout bâtiment déclaré impropre à l'occupation ou aux fins pour lesquelles il est destiné est considéré comme étant non conforme aux dispositions du présent règlement et ne peut être occupé. Un tel bâtiment doit être modifié ou réparé, selon le cas, pour se conformer aux exigences des règlements en vigueur ou être démoli.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 7.PROCÉDURES

SECTION 7.1 : AVIS

Article 7.1.1 : Avis de non-conformité

Le fonctionnaire responsable peut exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci. Il doit transmettre au propriétaire du bâtiment un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer pour rendre le bâtiment conforme aux normes et mesures prévues par le règlement ainsi que le délai pour les effectuer. Il peut accorder tout délai additionnel.

Article 7.1.2 : Avis de détérioration

Si le propriétaire d'un bâtiment ne se conforme pas à l'avis qui lui est transmis en vertu de l'article 7.1.1 du présent règlement, le conseil peut requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de détérioration qui contient les renseignements suivants :

1. La désignation de l'immeuble concerné ainsi que les nom et adresse de son propriétaire;

2. Le nom de la municipalité et l'adresse de son bureau, ainsi que le titre, le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil requiert l'inscription;

3. Le titre et le numéro du présent règlement;

4. Une description des travaux à effectuer.

La Municipalité doit, dans les 20 jours suivant l'inscription de tout avis de détérioration, notifier au propriétaire de l'immeuble ainsi qu'à tout titulaire d'un droit réel inscrit sur le registre foncier à l'égard de cet immeuble.

Aucun avis de détérioration ne peut être inscrit à l'égard d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1).

Article 7.1.3 : Avis de régularisation

Lorsque le fonctionnaire responsable constate que les travaux exigés dans l'avis de détérioration ont été effectués, le conseil doit, dans les 60 jours de la constatation, requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de régularisation qui contient, en sus des renseignements que l'on retrouve dans l'avis de détérioration, le numéro d'inscription sur le registre foncier de cet avis de détérioration ainsi qu'une mention selon laquelle les travaux qui y sont décrits ont été effectués.

La Municipalité doit, dans les 20 jours suivant l'inscription de tout avis de régularisation, notifier au propriétaire de l'immeuble ainsi qu'à tout titulaire d'un droit réel inscrit sur le registre foncier à l'égard de cet immeuble.

Article 7.1.4 : Avis ordonnant l'évacuation

Le fonctionnaire responsable ou ses adjoints peuvent émettre un avis ordonnant l'évacuation et la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement non conforme au présent règlement ou à ceux qu'il réfère ainsi que leurs modifications. Les biens meubles qui se trouvent dans un lieu dont l'évacuation et la fermeture sont ordonnées peuvent être transportés à l'endroit déterminé par le fonctionnaire responsable ou ses adjoints et ce aux frais du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.

SECTION 7.2 : – OBLIGATIONS ET PRÉROGATIVES DE LA MUNICIPALITÉ

Article 7.2.1 : Liste des immeubles visés par un avis de détérioration

La Municipalité tient une liste des immeubles à l'égard desquels un avis de détérioration est inscrit sur le registre foncier qu'elle publie sur son site Internet.

La liste contient, à l'égard de chaque immeuble, l'ensemble des renseignements contenus dans l'avis de détérioration.

Lorsqu'un avis de régularisation est inscrit sur le registre foncier, la Municipalité doit retirer de cette liste toute mention qui concerne l'avis de détérioration lié à cet avis de régularisation.

Article 7.2.2 : Acquisition d'un immeuble visé par un avis de détérioration

La Municipalité peut acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble à l'égard duquel un avis de détérioration a été inscrit au registre foncier depuis au moins 60 jours, sur lequel les travaux exigés dans cet avis n'ont pas été effectués et qui présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

1. Il est vacant, au moment de la signification de l'avis d'expropriation prévu à l'article 40 de la *Loi sur l'expropriation* (chapitre E-24), depuis plus d'un an;

2. Son état de vétusté ou de délabrement présente un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;

3. Il s'agit d'un immeuble patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002) ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi;

Un tel immeuble peut ensuite être aliéné, à titre onéreux, à toute personne ou, à titre gratuit, à une personne visée à l'article 29 ou 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19).

SECTION 7.3 : – PERMIS

Article 7.3.1 : Permis

Lorsqu'un permis est requis pour l'exécution des travaux de mise en conformité, ce dernier doit être obtenu selon la procédure prévue aux règlements qui s'appliquent en l'espèce.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 8.RECOURS ET DISPOSITIONS PÉNALES

SECTION 8.1 : INFRACTIONS

Article 8.1.1 : Infractions

Nul ne peut contrevenir ni permettre que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement.

Commet une infraction quiconque :

1. refuse de laisser le fonctionnaire responsable visiter ou examiner une propriété immobilière ou mobilière dont elle est propriétaire, locataire ou occupant pour constater si les dispositions du règlement sont respectées;

2. ne se conforme pas à un avis du fonctionnaire responsable prescrivant de corriger une situation qui constitue une infraction au règlement;

3. ne se conforme pas à une disposition du règlement.

SECTION 8.2 : SANCTIONS

Article 8.2.1 : Contravention au règlement

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans 6 le cas d'une personne physique, d'un minimum de 1 000 $ et d'un maximum de 250 000 $ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 2 000 $ et d'un maximum de 250 000 $.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 2 000 $ et d'un maximum de 250 000 $ et, dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 4 000 $ et d'un maximum de 250 000 $.

Dans la détermination de la peine relativement à une infraction visée au présent article, le juge tient notamment compte des facteurs aggravants suivants:

1. le fait que le contrevenant ait agi intentionnellement ou ait fait preuve de négligence ou d'insouciance;

2. la gravité de l'atteinte ou le risque d'atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes;

3. l'intensité des nuisances subies par le voisinage;

4. le caractère prévisible de l'infraction ou le défaut d'avoir donné suite aux recommandations ou aux avertissements visant à la prévenir, notamment lorsque les travaux décrits dans un avis visé à l'article 7.1.1 du présent règlement ou dans un avis de détérioration n'ont pas été réalisés;

5. le fait que le bâtiment concerné soit un immeuble patrimonial;

6. le fait que les actions ou omissions du contrevenant aient entraîné une telle détérioration du bâtiment que le seul remède utile consiste en sa démolition;

7. les tentatives du contrevenant de dissimuler l'infraction ou son défaut de tenter d'en atténuer les conséquences.

Le juge qui, en présence d'un facteur aggravant, impose tout de même une amende minimale doit motiver sa décision.

Article 8.2.2 : Entrave

Malgré l'article 8.2.1, quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition contenue à l'article 2.2.2 de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 1 000 $ et, dans le cas d'une personne morale, de 2 000 $.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 2 000 $ et, dans le cas d'une personne morale, de 4 000 $.

Article 8.2.3 : Contravention au chapitre 4

Malgré l'article 8.2.1, quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition contenue au chapitres 4 de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 1 000 $ et, dans le cas d'une personne morale, de 2 000 $.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 2 000 $ et, dans le cas d'une personne morale, de 4 000 $.

L'amende prescrite en cas de récidive peut être imposée sans égard à un changement de propriétaire si un avis de détérioration du bâtiment a été inscrit sur le registre foncier conformément à la présente section préalablement à l'acquisition du bâtiment par le nouveau propriétaire.

Article 8.2.4 : Infraction distincte

Si une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a durée.

Article 8.2.5 : Frais

Dans chaque cas d'infraction visée au présent chapitre, les frais s'ajoutent à l'amende.

Article 8.2.6 : Omission d'effectuer les travaux

Dans le cas où le propriétaire omet d'effectuer les travaux, la Cour supérieure peut, sur demande de la municipalité, autoriser celle-ci à les effectuer et à en réclamer le coût du propriétaire. La demande est instruite et jugée d'urgence.

Le coût de ces travaux constitue une créance prioritaire sur l'immeuble sur lequel ceux-ci ont été effectués, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651 du Code civil. Ce coût est garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble.

SECTION 8.3 : DISPOSITIONS PÉNALES

Article 8.3.1 : Poursuite pénale

Le Conseil autorise le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise le fonctionnaire responsable à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin.

Article 8.3.2 : Avis au contrevenant

Lorsqu'une infraction est constatée, le fonctionnaire responsable donne un avis au propriétaire par écrit, en main propre, par courrier recommandé ou par huissier, à sa dernière adresse connue, en indiquant la nature de la contravention et de la non- conformité. Si le contrevenant ne donne pas suite à l'avis dans les sept (7) jours de calendrier suivant la réception de l'avis, le fonctionnaire responsable est autorisé à émettre un constat d'infraction. Le contrevenant est passible des amendes prévues aux articles 8.2.1 à 8.2.3.

Article 8.3.3 : Recours de la municipalité

Outre les poursuites pénales, la Municipalité peut exercer tous autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés.

Chelsea

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Règlement de sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
No 1243-22

CHAPITRE 9.DISPOSITIONS FINALES

SECTION 9.1 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Article 9.1.1 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

M Pierre Guénard, Maire	Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier

7.5) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

REMPLACEMENT DU NOM « CHEMIN CUZNER » PAR LE NOM « CHEMIN HIGHLAND D'HIVER » – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) est propriétaire du lot 6 295 827 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le parc de la Gatineau, sur lequel est située une chaussée carrossable connue comme le « chemin Cuzner ».

ATTENDU QU'IL n'y a aucune résidence ou adresse sur le chemin Cuzner;

ATTENDU QUE le tracé du chemin Cuzner commence au chemin Kinsgmere et rejoint le chemin Highland;

ATTENDU QUE le chemin Highland est si abrupt que les résidents du chemin Highland ont pris l'habitude d'emprunter le chemin Cuzner en saison hivernale comme passage alternatif au chemin Highland puisque le chemin Cuzner est plus praticable en voiture en hiver;

ATTENDU QUE pour des raisons pratiques et de sécurité, les résidents du chemin Highland demandent à la Municipalité de renommer le chemin Cuzner « chemin Highland d'hiver » et d'installer à l'intersection du chemin Kingsmere une enseigne de rue à cet effet;

ATTENDU QUE cette résolution est conditionnelle à l'approbation de la CCN, qui est propriétaire du lot 6 295 827 sur lequel se trouve le chemin Cuzner, et à l'approbation de la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve que le nom du chemin Cuzner, situé sur le lot 6 295 827 au cadastre du Québec, soit remplacé par le nom « chemin Highland d'hiver », aux conditions suivantes:

- l'approbation de la Commission de la capitale nationale;
- l'approbation de Commission de toponymie du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR UNE SECTION DU CHEMIN BURNETT

ATTENDU QUE suite à plusieurs demandes de citoyens concernant la sécurité sur le chemin Burnett;

ATTENDU QU'UN enjeu pour la sécurité des usagers a été observé en raison de nombreux véhicules se stationnant le long du chemin Burnett et qui obstruent l'accès à certaines résidences;

ATTENDU QUE les gens se stationnent sur le chemin Burnett pour avoir accès à la rivière;

ATTENDU QUE le stationnement en bordure du chemin Burnett nuit à la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'UN plan de signalisation a été soumis aux membres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures et que celui-ci fut accepté et le comité recommande l'installation d'enseignes interdisant le stationnement sur une section du chemin Burnett ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'approuver l'installation de panneaux interdisant le stationnement (P-150) sur une section du chemin Burnett.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LE MARIE-BURGER

ATTENDU QUE suite à plusieurs demandes de citoyens concernant la sécurité sur le chemin Marie-Burger;

ATTENDU QU'UN enjeu pour la sécurité des usagers a été observé en raison de nombreux véhicules se stationnant le long du chemin Marie-Burger;

ATTENDU QUE les gens se stationnent sur le chemin Marie-Burger pour emprunter les sentiers de la CCN;

ATTENDU QUE le chemin de la Mine jouit d'une traverse piétonnière donnant accès sur la rue Marie-Burger;

ATTENDU QUE le stationnement en bordure du chemin Marie-Burger à l'approche du chemin de la Mine nuit à la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE suite à une requête de la Ville de Gatineau demandant l'installation de panneaux de non-stationnement sur le chemin Marie-Burger, un plan de signalisation a été soumis aux membres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures et que celui-ci fut accepté et le comité recommande l'installation d'enseignes interdisant le stationnement sur le chemin Marie-Burger du côté droit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'approuver l'installation de panneaux interdisant le stationnement (P-150) sur le chemin Marie-Burger du côté droit.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LE CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE le Centre Meredith a présenté une demande d'appui financier au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 2 900,00 $;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour réaliser différentes activités d'Halloween pour les familles de la communauté de Chelsea, soit :

- Installer un visuel éducatif entre le 12 octobre et le 4 novembre 2022;
- soirée d'activités d'Halloween pour les jeunes le samedi 29 octobre 2022;
- activités variées pour toute la famille le dimanche 30 octobre 2022;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil appuie la demande d'appui financier présentée par le Centre Meredith pour un montant totalisant 2 900,00 $.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Centres Communautaires / Loisirs et vie communautaire.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

NOMINATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER AU COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES PROTESTANT OLD CHELSEA ET DES PIONNIERS

ATTENDU que le 27 octobre 2004, la Municipalité de Chelsea fut déclarée propriétaire du lot 2 635 547, Cadastre du Québec, soit le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU que le 10 avril 1989, la Municipalité a reconnu le cimetière à titre de monument historique sous le règlement numéro 335 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par le biais de la résolution 90-10 adoptée le 6 avril 2010, a constitué le sous-comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea pour voir à la gestion du site selon une politique recommandée par la Société historique de la Vallée de la Gatineau;

ATTENDU QUE le mandat du comité fut récemment renouvelé et qu'il y a des sièges à combler au sein du comité;

ATTENDU QUE Monsieur Andrée Renaud, résident de Chelsea, a indiqué son intérêt à siéger à titre de membre votant du comité;

ATTENDU que le comité de sélection recommande la nomination de ce candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le candidat nommé ci-haut soit nommé à titre de membre votant au sein du comité de gestion du cimetière protestant d'Old Chelsea et des Pionniers.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité possède deux centres communautaires qui peuvent être utilisés pour la location de salles ainsi que les organismes communautaires;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire offre les mêmes tarifs pour la location des salles communautaires depuis au moins 6 ans;

ATTENDU QUE les montants recueillis des frais de la location des salles communautaire servent à défrayer certains coûts pour l'entretien des centres communautaires;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un exercice de comparaison des tarifs de location des salles communautaire de la région;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire après réflexion et consultation auprès du comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire recommande d'augmenter les tarifs de location de salles communautaire;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire va réexaminer les tarifs de location des salles communautaires tous les 2 ans;

ATTENDU QUE les organismes reconnus par la Municipalité de Chelsea continuent de bénéficier du prêt de locaux gratuitement;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs horaires proposés pour les deux prochaines années sont les suivants :

Résidents	Non-résidents	Organismes non reconnus
20 $	30 $	30 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil appuie la demande de modification des tarifs de location des salles communautaires présentée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 1 novembre 2022 / November 1, 2022, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.